



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



XD9700064

21630

Distr.
RESTREINTE

DP/ID/SER.D/28
14 août 1996

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ORIGINAL: FRANÇAIS

*146 p.
tableaux
graphes*

ELABORATION D'UN CADRE DE REFERENCE
POUR LA FORMULATION D'UNE STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

NC/CAF/94/01D

Rapport

Préparé pour le Gouvernement de la République
Centrafricaine dans le cadre de la facilité de financement du PNUD SAT-1

Cette étude s'appuie sur le travail de Abdelhamid Ait Younès Clément Bélibanga, Didier Sokony et Bernard Toukoulou, consultants de l'ONUDI et a été supervisée par Philippe-Roger Scholtès et F-Z. Bennani-Baiti, membres du personnel. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'ONUDI aucune prise de position quant au statut juridique du pays, territoire, villes ou zones ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

Liste des abréviations

ADECAF	Agence de Développement du Café
ACDA	Agence Centrafricaine de Développement agricole
CAPMEA	Centre d'Assistance aux PME et à l'Artisanat
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CFD	Caisse Francaise de Développement
COOPI	Cooperazione Internazionale
DSEE	Direction des Statistiques et des Etudes Economiques
FCFA	Franc CFA
FNEC	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains
HUSACA	Huilerie Savonnerie Centrafricaine
ICRA	Institut Centrafricain de Recherche Agronomique
MOCAF	Motte Cordonnier Afrique
PARDEP	Projet d'Assistance à la Réhabilitation et au Développement des Entreprises Privées
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PEA	Promotion des Entreprise Artisanales
PNUD	Programme des Nation Unies pour le Développement
SOCOCA	Société Cotonnière Centrafricaine
SOGESCA	Société de Gestion des Sucrieries Centrafricaines
SOCACIG	Société Centrafricaine de Cigarettes
SEPIA	Société d'Exploitation des Productions Industrielles en Afrique
SITRAM	Société Industrielle de Transformations Métalliques
SEGA	Société de Gestion des Abattoirs
UCATEX	Usine Centrafricaine des Textiles
UNPC	Union Nationale du Patronat Centrafricain
UDEAC	Union Douanière et Economique Centrafricaine
VITA	Volunteers in Technical Assistance

Table des matières

Résumé des conclusions et recommandations	5
Introduction	9
1. Indicateurs de base	11
2. Cadre macro-économique	13
2.1. Les déséquilibres caractéristiques avant l'ajustement	13
2.2. Effets des réformes	15
2.3. Tendances récentes et perspectives	17
3. Revue du secteur manufacturier	19
3.1. Analyse de l'existant	19
3.2. Contraintes au développement industriel	27
3.3. Cadre institutionnel du développement industriel	31
4. Axes stratégiques	37
4.1. Une démarche pragmatique et réaliste	37
4.2. Une orientation principale	38
4.3. Quels marchés, pour quels produits?	39
4.4. Quels points d'appui?	40
4.5. Conditions de mise en œuvre	43
5. Actes, conclusions et recommandations du séminaire	47
5.1. Le potentiel	48
5.2. Les caractéristiques	48
5.3. Propositions	54
5.4. Recommandations	55

Annexe 1: Elaboration d'un cadre opérationnel

Annexe 2: Organisation du secteur manufacturier

Liste des tables

Table 2.1. Principaux agrégats macro-économiques	17
Table 3.1. Structure de la valeur ajoutée manufacturière	20
Table 3.2. Contributions respectives des secteurs formel et informel (1990)	21
Table 3.3. Contributions à la Valeur Ajoutée Manufacturière	22
Table 3.4. Répartition des entreprises manufacturières par forme juridique	24
Table 3.5. Evolution du PIB et de la VAM - valeur en milliards FCFA	31
Table 3.6. Tableau ressources/emplois	31
Table 3.7. Créances de la BEAC sur l'Etat	33
Table 3.8. Structure du coût final du crédit à court terme au 25.11.1994	34
Table 3.9. Structure du coût final du crédit à moyen terme au 15.11.1994	35
Table 3.10. Actions à conduire et échéancier	46

Résumé des conclusions et recommandations

Le contexte économique

- Depuis avril 1991, la République Centrafricaine s'est engagée dans le processus de démocratisation en instaurant le multipartisme avec l'apparition de plusieurs partis politiques de différentes tendances et qui exercent librement leurs activités.
- En août et septembre 1993, les élections démocratiques, libres et pluralistes ont été organisées. En décembre 1994, une nouvelle constitution a été votée par référendum et consacre l'Etat de droit en instituant des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire indépendants les uns des autres. Les protections des droits de l'homme et des citoyens ont été proclamées et affirmées.
- Le changement du pouvoir fait suite a une crise socio-politique qui a duré trois ans et a désorganisé l'économie. Ainsi, le nouveau pouvoir a fixé trois objectifs prioritaires à court terme dans le cadre du programme de redémarrage:
 - ☒ chercher le rétablissement des finances publiques par l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses;
 - ☒ améliorer le secteur de santé; et
 - ☒ mettre l'accent sur la formation et l'éducation.

Objectifs et priorités du développement industriel

Le Gouvernement de la RCA préconise trois objectifs au développement industriel:

- accroître la part du secteur dans le PIB grâce à l'identification des filières porteuses à soutenir;
- permettre au secteur rural de trouver dans le développement des industries et des infrastructures les conditions nécessaires à son épanouissement par la promotion de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire;
- renforcer le lien entre l'agriculture et l'industrie de manière à augmenter d'une part, la demande des produits agricoles et d'autre part, à utiliser ces produits et ceux d'autres secteurs, notamment minier, pour diversifier la production industrielle.
- Tenant compte de ces objectifs, les priorités sont:
 - ☒ de redonner confiance aux centrafricains et à tous les acteurs de l'économie de la R.C.A;
 - ☒ la santé;
 - ☒ l'éducation;
 - ☒ les transports, pour le désenclavement du pays;
 - ☒ les aménagements agro-fonciers;
 - ☒ le développement agricole, l'agro-industrie et l'agro-alimentaire;
 - ☒ les mines.

Potentiel et contraintes du secteur manufacturier

- Selon les dernières enquêtes menées en 1990, trois activités dominent largement:
 - ▣ la branche agro-alimentaire (bières, cigarettes, huile de palme) avec 41% de la production et 24% des emplois du secteur;
 - ▣ le bois avec 25% de la production et 24% des emplois;
 - ▣ les textiles-cuir (égrenage du coton, confection artisanale) avec 20% de la production et 27% des emplois du secteur.

- Le secteur formel est constitué d'une trentaine d'entreprises de taille moyenne. Le secteur informel, qui est de loin le principal fournisseur d'emplois, est aussi à l'origine de plus des deux tiers de la valeur ajoutée manufacturière; c'est dire son rôle déterminant dans la formation et la distribution des revenus urbains ainsi que dans la couverture des besoins du marché auxquels il sait parfaitement s'adapter rapidement et au moindre coût.

- Le secteur manufacturier existant en RCA cumule une série de *contraintes* héritées autant des handicaps naturels que des erreurs de conception et de conduite de l'économie nationale. Ainsi le secteur apparaît-il aujourd'hui:
 - ▣ insuffisamment soutenu par l'administration;
 - ▣ embryonnaire et en régression;
 - ▣ peu structuré, déconnecté et à faibles échanges intra-industriels;
 - ▣ dominé par les industries d'import-substitution peu compétitives;
 - ▣ excessivement concentré à Bangui;
 - ▣ en cours de restructuration.
 - ▣ le capital national privé en est absent;
 - ▣ la présence de l'Etat y est encore trop importante.

- De façon plus spécifique, le développement du secteur est affecté par les contraintes suivantes:
 - ▣ l'enclavement;
 - ▣ l'étroitesse du marché national;
 - ▣ les facteurs de production, relativement peu disponibles, et souvent onéreux;
 - ▣ la quasi-absence d'épargne nationale;
 - ▣ le manque de qualification de la main d'oeuvre;
 - ▣ une base de production agricole insuffisante;
 - ▣ l'inadéquation des structures et des méthodes d'appui;
 - ▣ l'absence d'une classe d'entrepreneurs nationaux;
 - ▣ l'insuffisance du dispositif d'informations économiques;
 - ▣ un cadre de politique économique peu incitatif et aggravant les contraintes.

Axes stratégiques

- La nécessité d'une *démarche réaliste et pragmatique* devra être reconnue et suivie rigoureusement autant pour la détermination de ces axes que dans le contenu des recommandations relatives à leur mise en oeuvre. Trois raisons imposent l'adoption d'une démarche réaliste:

- ☒ la mesure, à leur juste dimension, des contraintes et des obstacles;
- ☒ les conditions minima d'un développement du secteur restent à créer;
- ☒ l'aménagement pragmatique des étapes.

Les avantages d'une telle démarche sont essentiellement les suivants:

- ☒ elle pousse à la recherche systématique d'actions et programmes cohérents avec des possibilités vérifiées et des acteurs potentiels repérés;
- ☒ elle repose sur un raisonnement en termes de marchés/produits, consistant avec les options économiques du pays;
- ☒ elle oblige à une définition claire des rôles respectifs des deux acteurs principaux: l'Etat et le secteur privé.

L'aspect pragmatique de la démarche réside également dans la prise en compte du fait que la responsabilité du choix et de la forme d'un investissement est du ressort exclusif de ceux qui y engagent leurs ressources.

- *l'orientation principale* de la stratégie doit être de préparer à l'investissement. Parce qu'il est évident que les contraintes et les obstacles identifiés rendent aujourd'hui difficile l'investissement en RCA, et que de plus, il faut craindre qu'il devienne rapidement encore plus difficile d'investir et de gérer efficacement, à moins qu'un programme d'action rigoureux ne soit rapidement mis en oeuvre pour limiter les effets négatifs des contraintes et obstacles déjà connus.
- Les points d'appui proposés sont en fait des *noyaux d'entreprises* ou d'activités existants ou potentiels qui semblent être porteurs de dynamique; ils devront être étudiés de manière approfondie notamment pour vérifier l'existence d'un marché à des conditions compétitives. Le noyau d'entreprises doit être structurant, et les entreprises qu'il considère doivent répondre à plusieurs critères:
 - ☒ compétitivité,
 - ☒ existence d'atouts particuliers (matières premières, main d'oeuvre...),
 - ☒ rôle clé dans les stratégies concertées,
 - ☒ disposition au dialogue et potentiel de collaboration,
 - ☒ potentiel de développement économiquement viable.
- Dans cet esprit, le *programme d'action* auquel devraient se consacrer les administrations concernées par le développement industriel doit viser à:
 - ☒ contribuer à la concrétisation rapide des réformes économiques;
 - ☒ organiser une concertation systématique avec les principaux acteurs économiques;
 - ☒ apporter sa contribution à l'étude des créneaux porteurs et des conditions d'amélioration de la compétitivité des produits;
 - ☒ mettre en place un mécanisme performant de recueil, d'analyse et de diffusion des informations;
 - ☒ renforcer les fonctions d'appui aux entreprises;
 - ☒ encourager les actions d'intégration et de structuration du secteur manufacturier;
 - ☒ appuyer les efforts de modernisation initiés par les entreprises;
 - ☒ contribuer à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs;
 - ☒ améliorer la disponibilité des facteurs.

- Il est tout aussi important que *les entreprises et les organisations professionnelles* de leur côté adaptent leurs actions et leur comportement aux nouvelles exigences et au nouveau rôle de l'Etat. Les efforts d'adaptation attendus devront être orientés vers:
 - ▣ la recherche permanente d'une meilleure position concurrentielle;
 - ▣ l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies d'entreprise pertinentes avec le nouveau contexte économique et avec des prévisions d'évolution des marchés;
 - ▣ la formulation de propositions et d'engagements raisonnables dans le cadre des groupes de concertation prévus;
 - ▣ la contribution à l'élévation permanente du niveau de formation et d'information des entrepreneurs et des entreprises.

Conclusions et recommandations de l'Atelier sur la définition d'une stratégie du développement industriel en République Centrafricaine de décembre 1995

- L'Atelier organisé à Bangui les 20-21 décembre 1995 a permis de dégager un consensus autour de l'analyse du potentiel et des contraintes du secteur industriel, ainsi que des grandes options stratégiques proposées. Après ce travail en séance plénière, le groupe des participants s'est scindé selon trois commissions, traitant respectivement des questions de politique industrielle, de développement des créneaux porteurs, et de soutien au secteur privé.
- Les travaux des trois commissions ont abouti à une large panoplie de recommandations de portée générale, mais aussi de portée très spécifique, ciblées vers des industries particulières démontrant un réel potentiel de croissance moyennant un programme d'action de soutien cohérent et effectif.
- L'Atelier a enfin conclu par une série de recommandations à l'adresse de l'Etat, des opérateurs privés et des partenaires du développement de la République Centrafricaine.

Introduction

L'objectif de ce travail était d'aider le Gouvernement de la République Centrafricaine à élaborer un cadre de réflexion pour la mise au point de stratégies appropriées d'industrialisation et pour la formulation de politique industrielle ainsi que des procédures et des directives destinées à renforcer les initiatives en faveur du développement du secteur privé.

Un atelier de concertation sur la définition d'une stratégie du développement industriel en République Centrafricaine (Bangui, 20-21 décembre 1995), organisé à l'occasion de la mission de l'ONUDI de revue du secteur industriel dans le pays, a également permis de discuter des résultats de ce travail.

Le présent rapport rend compte de l'ensemble de ces activités. Il comprend trois parties:

- la première concerne l'analyse diagnostique du secteur industriel centrafricain et les propositions d'orientations stratégiques qui en ont résulté (chapitres 1, 2 et 3);
- la seconde présente le déroulement et les résultats de l'atelier;
- la troisième enfin comprend les documents annexes, notamment les rapports des deux consultants nationaux.

1. Indicateurs de base

• Superficie	623 000 km ²
• Population	
Totale	3 200 000 habitants
Taux de croissance démographique	2,5 %/an
• PIB (FCFA prix constant année 1985)	1994 : 374 460 milliards
• Taux de croissance annuel	1980 -1993 : 2,4%
• PIB par secteur d'activité (1993) (en %)	
Agriculture	50
Industrie	14
Services	36
• Structure de la demande en % du PIB	
Consommation publique	10
Consommation privée	89
• Investissement brut (en % du PIB)	9
• Epargne intérieure brute (en % du PIB)	1
• Exportations de biens et services (en % du PIB)	15
• PNB par tête (1993) 400 dollars	
• Commerce international (1993) (en millions de dollars)	
Exportations:	124
Importations:	165

*Source: Rapport sur le Développement dans le Monde 1995, Banque Mondiale
Classement selon l'Indicateur du Développement Humain:149/174.*

2. Cadre macro-économique

La République Centrafricaine comme la plupart des pays africains a connu, à partir de la fin des années 70, des déséquilibres macro-économiques fondamentaux qui ont mis en péril la croissance économique et réduit le niveau de vie de la population.

Jusqu'en 1977, le pays a bénéficié de ressources importantes qui provenaient des hausses généralisées des prix des matières premières et qui dissimulaient certains déséquilibres amorcés dans les mêmes périodes. A partir de cette date, plusieurs difficultés sont apparues: dégradation des voies de communication et une politique de commercialisation déficiente qui a entraîné la diminution de la production, la réduction des échanges et la généralisation de l'auto-consommation.

Les déficits des finances publiques se sont accentués à cause du gonflement du secteur public qui a entraîné l'augmentation de la masse salariale; le développement du secteur parapublic et des subventions aux entreprises alors que, dans le même temps, les recettes fiscales continuaient à baisser. La conséquence a été la dégradation de la balance des paiements.

Cette situation a été aggravée par la dégradation des productions agricoles et l'amorce de la chute des prix des matières premières sur le marché mondial. La RCA a donc été privée d'une partie de ses recettes budgétaires.

A cela, il faut ajouter les contraintes structurelles de l'économie centrafricaine: l'enclavement, le sous-peuplement et la communication qui renchérissent les coûts de production.

2.1. Les déséquilibres caractéristiques avant l'ajustement

2.1.1. Les déséquilibres financiers

Les déficits des finances publiques sont apparus de manière significative en 1970 avec 1,4 milliard de FCFA soit 2,8% du PIB pour atteindre 8,6 milliards en 1981 représentant 4,9% du PIB. En 1984 et en 1985 les déficits sur base d'engagement ont été successivement de 25,17 et 41,55 milliards de FCFA soit 14,1% du PIB.

Plusieurs causes, dont certaines sont liées, expliquent ce déficit structurel. C'est surtout la baisse des recettes par rapport aux dépenses qui caractérise cette situation. Entre 1984 et 1986 les recettes totales par rapport au PIB ont représenté environ 11,5% alors que, dans le même temps, les dépenses qui ont, certes, diminué étaient encore à un niveau important, soit 12,5% du PIB.

La balance de paiements est restée déficitaire. La balance commerciale a accusé un déficit de 48,8 milliards entre 1984 et 1986 tandis que celle des biens et services de 132,6 milliards de FCFA. L'augmentation des exportations en 1985 et son fléchissement en 1986 s'expliquent par la hausse (+ 8,5 milliards) des recettes du café.

Celles du coton ont régressé de presque 4 milliards entre 1984 et 1985. Les importations ont augmenté en 1985 à cause de l'accroissement des projets financés par les ressources extérieures. On note que pendant la période étudiée les emprunts ont représenté 70 milliards et l'aide au développement 73 milliards de FCFA. Ces reprises des concours extérieurs correspondent aux applications de mesures de stabilisation financière mises en place avec l'aide du FMI et de la Banque Mondiale. Les deux légers excédents de la balance globale observée s'expliquent par les aides extérieures et non par une croissance soutenue par le développement des exportations.

L'endettement de la République Centrafricaine a pris de l'ampleur depuis 1981, année où il est représentait 61 milliards de FCFA avant de passer à 121,8 milliards en 1984 (40% du PIB). Son accroissement a continué pour représenter 49% du PIB en 1986. Cette augmentation rapide est imputable aux fluctuations du dollar et à l'accélération des mobilisations.

L'endettement reste modéré par rapport à d'autres pays africains. Mais rapporté aux recettes budgétaires, il devient préoccupant; le service de la dette a, par exemple, représenté en moyenne 21% des recettes budgétaires entre 1984-1986. L'encours total de la dette représentait 41,1% des recettes des exportations en 1984 et 30,8% en 1986.

L'importance du secteur para-public reste considérable. A la veille de la politique des grandes réformes économiques, la République Centrafricaine possédait 52 entreprises et Offices Publics dont 17 Offices Publics, 14 Sociétés d'Etat et 21 Sociétés d'Economie Mixte. L'importance de ce secteur découlait de la volonté des gouvernements post-indépendance de voir jouer par l'Etat un rôle important sur le plan économique dans le cadre d'une politique étatique poussée, alors que le pays ne disposait pas de ressources humaines et financières capables de gérer et de maintenir un secteur public de grande taille. Les nationalisations du début des années 70 ont contribué à l'expansion du secteur parapublic. L'interventionisme de l'Etat, dans ces Sociétés et Offices Publics par des nominations des gérants manquant d'expertise en gestion, conjugué à un manque de transparence ont créé des déficits importants à charge des finances publiques.

Les subventions de l'Etat ont atteint 7,9 Milliards en 1986 avec des conséquences macro-économiques importantes : aggravation des déficits budgétaires et accroissement du risque pour le système bancaire.

L'investissement public a régressé d'une manière importante. Il est passé de 22% du PIB en 1973 à 7% en 1980, niveau le plus bas. Une reprise s'est amorcée et a atteint 10,4% en 1984 et 12% du PIB en 1985. Entre 1980-1986, la moyenne est de 8%, taux le plus bas de l'Afrique francophone. Il y a une dégradation évidente de la formation de capital. Ce sont surtout les infrastructures économiques qui ont bénéficié de la part la plus importante des investissements, ce qui a permis de développer les voies de communications, qui s'étaient considérablement dégradées au début des années 80; et a désenclavé le pays et relancé l'agriculture et le commerce.

La croissance économique. L'année 1984 constitue le point de départ d'une croissance soutenue après la sécheresse de 1983 qui a ravagé une partie importante de la production agricole. Cette période a bénéficié du développement des infrastructures économiques dans

le cadre du Programme National d'Action (1982-1985). Il a permis la reprise des cultures de rente et vivrières, l'accroissement de l'élevage et du bois. Le PNA a eu un taux de réalisation financière d'environ 90% ce qui constitue un record par rapport aux autres plans de développement. Le taux de croissance est passé de -7% en 1983 (année de la grande sécheresse) à +8,75% en 1984, 3,67% en 1985 et 4,22% en 1986. Cette période constitue indéniablement une période de prospérité, inégalée depuis lors.

2.2. Effets des réformes

Finances Publiques: La recherche de l'équilibre des finances publiques a été le souci constant des autorités économiques depuis 1986. Tous les PAS ont pris plusieurs mesures pour augmenter les recettes et diminuer les dépenses afin de dégager une épargne budgétaire positive nécessaire pour le financement des biens d'équipement. Les chiffres montrent que les résultats sont assez décevants par rapport aux efforts consentis. En 1986, les recettes totales étaient de 40,10 milliards de FCFA, contre 36,28 milliards en 1991, soit respectivement 11,9% et 10% du PIB. Elles ont donc subi continuellement une régression sauf en 1990 où elles sont passées à 43,11 milliards soit une progression de 8,3% entre 1989 et 1990.

Si on compare les objectifs aux réalisations, aucun résultat positif n'a été atteint. Les réalisations ont été nettement faibles. Entre 86-91, les recettes ont représenté en moyenne 12% du PIB.

Le niveau des salaires et traitements en 1991 est le même qu'en 1987. En 1991, ce poste représente 69% des recettes alors que l'objectif était de 50%. Néanmoins, les salaires et traitements ont été relativement maîtrisés à cause du programme volontaire assisté et l'application de la règle "1 FCFA de dépense pour 3 FCFA d'économie". L'Etat a eu aussi à faire face à des nouvelles dépenses pour restructurer les filières.

Les déficits sur base des engagements diminuent depuis 1987 et sont passés de 15% à 14% du PIB en 1991.

Dans l'ensemble, les dépenses courantes ont progressé moins vite que les recettes. Comparativement, cette progression est quatre fois plus rapide avec un taux seulement de 2,9%.

Balance des Paiements: L'étude de la balance des paiements depuis 1987 montre une détérioration constante. La seule amélioration enregistrée a été en 1991, année où le solde de la balance des paiements a été légèrement positif. En 1989, le déficit a été moindre et proche de l'objectif fixé. Du côté des exportations, les objectifs fixés n'ont pas été réalisés depuis 1987 et sont à l'origine des déficits persistants de la balance commerciale. Les objectifs ont été définis à partir de l'augmentation des produits primaires, mais malheureusement ceux-ci ont baissé constamment. C'est le cas de 1990 et 1991 où les objectifs fixés de 50,7 et 55,7 milliards respectivement n'ont représenté en terme de réalisations que 40,98 et 36,51 Milliards de FCFA. Les résultats obtenus l'ont été au prix d'une diminution des importations. En 1989 seulement, les objectifs ont coïncidé avec les réalisations (59,8 et 59,3).

Les importations ont diminué constamment et correspondent à la diminution des biens d'équipement, liée quant à elle à la baisse des investissements.

La baisse des importations des biens alimentaires qui est passée de 18,7 milliards en 1986 à 8,3 milliards de FCFA en 1991 n'explique que partiellement la situation. D'autres causes de la détérioration de la balance des paiements peuvent être imputées à :

- la détérioration des finances publiques;
- la surévaluation du Franc CFA;
- la dégradation des termes de l'échange estimée à 30%, et qui concerne le café et le coton.

Dettes Publiques: L'encours de la dette totale de la République Centrafricaine est en progression depuis 1986. Elle est de 212 milliards en 1991 contre 146 milliards de FCFA en 1986 et ceci malgré l'annulation de la dette française de 40 milliards en 1990. La dette en 1991 représentait 69% du PIB contre 48% en 1986. Les chiffres n'incluent pas l'intégralité de la dette intérieure par manque de comptabilité de celle-ci, qui est cependant estimée à 75 milliards de FCFA. Le ratio service de la dette/exportations était de 17% en 1991 contre 30,8% en 1986. Le service de la dette représentait 28% des recettes budgétaires en 1991 alors que ce chiffre était de 22% en 1986.

Le cumul des arriérés depuis 1986 est estimé à 17 milliards de FCFA, il s'agit essentiellement de la dette bilatérale. L'allègement de la dette extérieure 86-91 est de 14,5 milliards de FCFA. La République Centrafricaine a fait à cinq reprises appel au 'Club de Paris' entre 1986-91.

Depuis 1989 la part de la dette multilatérale est devenue plus importante, atteignant 64,2% en 1990 pour descendre à 60% en 1991. La dette a progressé de 21,8% en 91. Le pays a dû s'endetter pour 10 milliards auprès de la République de Chine (Taiwan) afin de faire face à la crise de trésorerie.

Croissance: L'évolution de la croissance économique pendant la période de l'ajustement structurel est largement au-dessous de l'objectif de 4% fixé par les autorités économiques.

De 1986 à 1991 le taux de croissance réel par an est nul pour un taux de croissance de la population de 2,5% par an. En 1987 le taux de croissance a été négatif (- 2,95%). Cette régression est imputable à plusieurs causes :

- Le secteur rural, qui est l'élément moteur de la croissance économique, est resté stationnaire pendant la période de l'ajustement. C'est seulement en 1991 que la part du secteur dans le PIB a atteint 41,56% . La part de l'agriculture dans le PIB en valeur a diminué depuis 1986, seul l'élevage a maintenu une croissance en moyenne de 4% par an. Naturellement cette situation est imputable à la crise des matières premières au niveau international; mais aussi à l'absence d'une politique économique claire et volontariste. le développement du secteur informel, qui s'est fait rapidement, atteignant 20 000 unités pour 31 000 emplois, a joué un rôle dans la croissance économique;.

- La stagnation, voire la baisse du secteur tertiaire a entraîné un désinvestissement dans le secteur. Par contre la production a augmenté de 12% entre 86 et 91, essentiellement à cause des deux industries agro-alimentaires du pays, la SOGESCA (sucre) et CENTRAPALM (huile de palme). Ces progrès ont été amoindris par le développement des importations frauduleuses des pays limitrophes en sucre et en huile de palme. Pendant la période, l'épargne privée qui représentait 3,1% du PIB en 1986 est tombée à 0,9% en 1991, ce qui explique le déficit du compte courant de la balance des paiements qui a représenté 8,9% du PIB;
- la baisse de la demande, consécutive aux prélèvements sur les salaires et qui a fortement joué sur les revenus à cause du non blocage des prix a réduit le pouvoir d'achat des urbains. Cette situation a dégradé de niveau de l'offre des entreprises et de ce fait a contribué à réduire l'évolution de la croissance économique. Les commerçants ont subi ce contrecoup par voie d'une chute de leur chiffre d'affaire. Il s'en est suivi fermetures d'entreprises et le développement du chômage.

2.3. Tendances récentes et perspectives

Depuis avril 1991, la République Centrafricaine s'est engagée dans le processus de démocratisation en instaurant le multipartisme avec l'apparition de plusieurs partis politiques de différentes tendances et qui exercent librement leurs activités.

En août et septembre 1993, les élections démocratiques, libres et pluralistes ont été organisées. Celles-ci ont été jugées transparentes par toutes les parties en présence ainsi que par la Communauté Internationale. Un nouveau Président de la République a été élu ainsi que des nouveaux députés qui cohabitent dans une Assemblée devenue pluraliste.

En décembre 1994, une nouvelle constitution a été votée par référendum et consacre l'Etat de droit en instituant des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire indépendants les uns des autres. Les protections des droits de l'homme et des citoyens ont été proclamées et affirmées.

Le changement du pouvoir fait suite a une crise socio-politique qui a duré trois ans et a désorganisé l'économie. Ainsi, le nouveau pouvoir a fixé trois objectifs prioritaires à court terme dans le cadre du programme de redémarrage:

- chercher le rétablissement des finances publiques par l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses;
- améliorer le secteur de santé; et
- mettre l'accent sur la formation et l'éducation.

Le gouvernement a organisé une réunion de concertation des bailleurs de fonds avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur ces priorités.

En outre il a organisé les Etats Généraux de l'Education en Juin 1994 et les Etats Généraux sur la jeunesse en novembre 1995. Il projette d'organiser les Etats Généraux de l'économie dans les mois suivants. Le gouvernement a également fait voter par l'assemblée nationale une loi cadre sur les prochaines privatisations des entreprises publiques.

La reprise de la confiance avec le changement politique et de la demande avec le paiement régulier des salaires ajoutés à la dévaluation du FCFA ont relancé l'économie nationale.

**Table 2.1. Principaux agrégats macro-économiques
(en millions de FCFA)**

	1990	1991	1992	1993	1994 ¹	1995
PIB (prix contant année 85)	355	365,5	355,2	347,5	374,4 ¹	387,4 ²
Recettes budgétaires	43,11	36,28	33,74	28,3	35,4 ¹	55,2 ²
Balance commerciale	-58,3	-46,4	-29,3	-30,4	-33,4 ¹	42,3 ²

Source D.S.E.E. 1 = estimations. 2 = provisoires

Les recettes budgétaires ont augmenté de 25% passant ainsi de 28,6 milliards en 1993 à 35,4 milliards en 1995. Ce niveau reste insuffisant à cause de l'inefficacité des services des douanes d'une part et du fait que les nouveaux taux suite à la nouvelle parité n'ont pas été intégrés aussitôt. C'est aussi la situation en ce qui concerne la réforme fiscal-douanière qui n'a pas été vite appliquée. Cependant il a été projeté un niveau de recettes de 55,2 milliards pour 1995.

Les valeurs des productions à l'exportation ont augmenté. Un an après la dévaluation certaines productions en volume ont également augmenté, même si cette tendance n'est pas affirmée.

La dévaluation a entraîné l'augmentation du prix aux producteurs de coton et du café.

- *Le coton:*

La filière qui est restée déficitaire depuis 1986 est excédentaire depuis la dévaluation. Le prix au producteur a été augmenté de 50% tandis que le prix des intrants est resté inchangé. Ainsi la production du coton graine a augmenté en 1995 de 74,4% passant de 15766 t à 27430 t. En valeur, on est passé de 2,7 milliards en 1993 à 5,7 en 1994, soit une augmentation de 108%.

- *Le café:*

Le café, plus que le coton a bénéficié non seulement de la dévaluation mais aussi de la flambée surprise des cours mondiaux. Le café a subi plusieurs augmentations même si son prix est libre. Ainsi le cours pivot est passé de 680 FCFA en janvier 1994 à 1850 FCFA en août 1994. Il est descendu à 1441 FCFA en janvier 1995.

La production reste nettement insuffisante par rapport à la demande. On estimait à environ 8254 t la demande de café marchand en 1994, y compris une partie du café zairois. Au 31 mars 1995, la quantité conditionnée et contrôlée par ORCCPA était de 6107 t contre 3499 pour la même période de l'année précédente.

- *Les mines:*

La production du diamant a augmenté de 7%, passant à 529800 carats en 1994 contre 494900 carats en 1993. Les exportations ont représenté en valeur 41,1 milliards contre seulement 20,8 milliards en 1993. L'Etat a perçu les taxes pour 3,4 milliards.

- *Le bois:*

La production du bois représente 306337 m³, soit une hausse de 12,7% par rapport à 1993. La production des grumes est de 231410 m³ en 1995 contre 210390 m³ en 1993. Les exportations ont atteint 122323 m³ en 1994, soit une hausse de 53%. Cette production représente en valeur 22,932 milliards de FCFA en 1994.

La balance commerciale est restée déficitaire malgré l'augmentation de 93,7% des exportations et seulement de 62,5% pour les importations. Cette situation explique le caractère rigide de l'économie centrafricaine qui ne s'est pas rapidement ajustée à la nouvelle situation. Il faudra sans doute des mesures d'accompagnement importantes visant à augmenter les productions. Cependant les prévisions pour l'année 1995, indiquent un léger excédent.

Le produit intérieur brut a augmenté sensiblement. Selon les chiffres officiels, le taux de croissance réel est de 7%.

3. Revue du secteur manufacturier

3.1. Analyse de l'existant

3.1.1. Ressources pour le développement industriel

La RCA dispose de *ressources naturelles* relativement abondantes par rapport à sa population: 3,2 millions d'habitants et des conditions agro-écologiques généralement favorables à l'agriculture et à la pêche.

Les principales ressources qui pourraient servir de base à des activités de transformation sont les produits:

- de l'agriculture: huile de palme, coton, café, sésame, arachides, piments...;
- de l'élevage: viandes, peaux, lait...;
- des forêts: bois, huiles essentielles, plantes médicinales....;
- des mines: diamants, or....

La forêt couvre 57% du territoire avec plus de 37 millions d'hectares.

Les cheptels bovins et caprins sont estimés respectivement à 2 500 000 et 1 500 000 ovins.

Les productions effectives des principales *cultures industrielles* (café, coton) ont beaucoup souffert, jusqu'en 1993, de l'inefficacité des politiques de commercialisation longtemps dominées par des approches administratives et de l'instabilité des prix internationaux.

Les tendances récentes indiquent une reprise encourageante de toutes les productions de cultures industrielles (à l'exception du tabac), reprise certainement due aux effets de la libéralisation des systèmes de fixation des prix et de commercialisation des produits et de la dévaluation.

3.1.2. Configuration du secteur manufacturier

Selon les dernières enquêtes menées en 1990, trois activités dominent largement:

- la branche agro-alimentaire (bières, cigarettes, huile de palme) avec 41% de la production et 24% des emplois du secteur;
- le bois avec 25% de la production et 24% des emplois;
- les textiles-cuir (égrenage du coton, confection artisanale) avec 20% de la production et 27% des emplois du secteur.

**Table 3.1. Structure de la valeur ajoutée manufacturière
valeur en milliards de FCFA**

ind. alimentaires	22,285	53.1%
ind. textiles	7,391	17.6%
ind. du bois	2,221	5.3%
ind. chimiques	979	02.3%
autres industries	9,116	21.7%
ensemble	41,992	100.0%

Source: DSEE

Le secteur formel est constitué d'une trentaine d'entreprises de taille moyenne.

- Dans la sous-branche *alimentaire, boissons, tabac*:
 - MOCAF/SCB (formée par l'association récente de deux brasseries) occupe une position dominante;
 - SOCACIG (cigarettes) augmente régulièrement sa production par le traitement de tabacs importés tandis que MANUCACIG (fabrication de cigares à partir de tabacs locaux) est en liquidation depuis 1992;
 - SOGESCA (sucre), de création récente, est en pleine expansion. Un programme d'investissement de près de 3 milliards de FCFA, dont 1,8 est financé par la Caisse Française de Développement (CFD) est mis en place pour porter la capacité de production de 8 000 à 12 000 tonnes;
 - CENTRAPALM et HUSACA sont les deux seules entreprises qui entretiennent des relations structurelles puisque les approvisionnements de HUSACA en huiles brutes pour la fabrication du savon proviennent en partie de CENTRAPALM.

- La branche *bois*:

Après une chute importante en 1991-1992 du fait du vieillissement des équipements et de la concurrence des bois asiatiques, la branche 'bois' a amorcé un redressement depuis 1993. Elle compte 9 entreprises pour la plupart organisées en sociétés anonymes.

- La branche *textiles-cuirs* ne compte aujourd'hui que deux entreprises:
 - la plus importante, SOCOCA, est une société d'économie mixte entre l'Etat centrafricain et la CFDT (Etat 66%, CFDT 34%); elle prend en charge l'ensemble de l'activité cotonnière qui, après une longue régression, semble aborder une relance intéressante;
 - UCATEX, la seule entreprise de textile, a cessé toute activité pour non- compétitivité face aux produits nigériens importés par le secteur informel;
 - l'entreprise CENTRACUIR a également disparu.

- Les sous- branches *chimie et travail des métaux* occupent une place marginale .
 - Les trois principales entreprises sont SEPIA (montage de cycles et motocycles), COLALU (articles de ménage et tôles) et SITRAM (charpentes métalliques).

Le secteur informel, qui est de loin le principal fournisseur d'emplois, est aussi à l'origine de plus des deux tiers de la valeur ajoutée manufacturière; c'est dire son rôle déterminant dans la formation et la distribution des revenus urbains ainsi que dans la couverture des besoins du marché auxquels il sait parfaitement s'adapter rapidement et au moindre coût.

Table 3.2. Contributions respectives des secteurs formel et informel (1990)

	secteur formel		secteur informel		ensemble	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%
Emplois	1107	32,4	2.314	67,6	3421	100,0
VAM (milliards FCFA)	12546	29,9	29.425	70,1	41992	100,0

Source: DSEE

Le secteur manufacturier existant en RCA cumule une série de *contraintes* héritées autant des handicaps naturels que des erreurs de conception et de conduite de l'économie nationale:

- il est insuffisamment soutenu par l'administration;
 - il est embryonnaire et en régression;
 - il est peu structuré, déconnecté et à faibles échanges intra-industriels;
 - il est dominé par les industries d'import-substitution peu compétitives;
 - le capital national privé en est absent;
 - la présence de l'Etat y est encore trop importante;
 - il est excessivement concentré à Bangui;
 - il est en cours de restructuration.
- *Un secteur insuffisamment soutenu par l'administration:*

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) n'étant pas en mesure de jouer efficacement son rôle d'interlocuteur des opérateurs économiques, par manque de moyens mais aussi parce que, comme l'indique son texte organique, il est encore marqué par l'optique de l'Etat investisseur et gestionnaire et pas assez orienté vers les nouvelles attentes nées de la libéralisation de l'économie.

Les trois directions censées jouer un rôle direct dans la formulation des stratégies et politiques industrielles (études et documentation, concurrence et répression des fraudes, promotion du développement industriel et artisanal) bien que bénéficiant depuis novembre 1994, de l'apport du projet PARDEP (Projet d'Assistance à la Réhabilitation et au Développement des Entreprises Privées) financé par la Banque Mondiale, ne semblent pas en position de remplir leurs fonctions.

Les structures d'appui au secteur privé sont la Chambre de Commerce, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA) et des associations de statut privé, notamment l'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC) dont l'organisation et la pertinence des analyses est à souligner et une ONG, VITA, engagée dans la promotion des micro-entreprises dans le cadre du projet PARDEP.

- *Un secteur manufacturier embryonnaire et en régression:*

La composante formelle du secteur ne comprend que 35 entreprises produisant une quarantaine de produits essentiellement destinés à la consommation finale des ménages et rarement comme intrants d'autres activités industrielles. Une faible partie de la production est exportée en zone UDEAC.

La part de la valeur ajoutée dans le revenu national se réduit régulièrement depuis plusieurs années: de 12% en 1990, elle ne représente plus que 8% en 1993 et 7,7% en 1994, avec 42 milliards de FCFA dont plus de 29 milliards sont générés par le secteur informel; les prévisions pour 1995 s'établissent à 7,6%.

Il est estimé que la contribution du secteur informel, en croissance constante, est largement majoritaire dans toutes les branches, sauf pour le bois brut. Elle se situe aux alentours de 70%.

Les parts respectives des deux secteurs, données dans le tableau ci-dessous, illustrent bien cette situation qui constitue une entrave manifeste au développement des entreprises et un obstacle à l'accroissement des recettes fiscales souhaité.

Table 3.3. Contributions à la Valeur Ajoutée Manufacturière
(milliards de FCFA - Chiffres 1990)

	secteur formel		secteur informel		ensemble	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%
ind. alimentaires	7 768	34,9	14 517	65,1	22 285	100,0
ind. textiles	1 256	17,1	6 135	82,9	7 391	100,0
ind. du bois	1 524	68,7	697	31,3	2 221	100,0
ind. chimiques	979	100,0	-		979	100,0
autres industries	1 040	11,4	8 076	89,6	9 116	100,0
ensemble	12 546	29,9	29 425	70,1	41 992	100,0

Source: DSEE

Sur les quelques 5 000 emplois offerts par l'ensemble du secteur, les 35 entreprises existantes en offrent environ 3 000, y compris les travailleurs permanents des palmeraies, de la canne à sucre et de l'exploitation forestière.

Alors que l'investissement a été quasiment nul au cours des cinq dernières années, plusieurs entreprises ont cessé leurs activités; de plus de 50 à la fin des années 70, le nombre d'entreprises du secteur formel a chuté à 35.

- *Un secteur peu structuré, déconnecté et à faibles échanges internes:*

Les relations intra-sectorielles et entre les entreprises du secteur sont quasi inexistantes; les intrants sont essentiellement importés, ce qui dénote la forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur et surtout le degré de vulnérabilité par rapport aux fluctuations des marchés des biens et aux changements des parités monétaires, comme cela fut le cas après la dévaluation du franc CFA.

Le secteur est composé d'unités juxtaposées mais déconnectées du reste de l'économie et caractérisées par un manque d'interactions avec l'agriculture, vocation principale du pays.

A titre d'illustration, on peut citer quelques exemples:

- il n'existe pratiquement pas de production d'intrants agricoles, à l'exception de quelques groupements de forgerons;
- le coton n'a aucun lien structurel avec l'industrie: l'unité textile UCATEX qui en utilisait une partie est fermée;
- l'arachide, le sésame, le maïs ne subissent aucune transformation industrielle;
- la culture du tabac n'est pas encouragée: la manufacture de cigares a fermé et la SOCACIG importe la totalité de son tabac de Malaisie;
- le café est une culture qui génère peu de valeur ajoutée manufacturière;
- le bois qui est une des plus grandes ressources du pays est très peu transformé: il ne s'est pas développé de deuxième transformation et il semble que cette filière ne tient pas compte des besoins du secteur du BTP;
- les industries agro-alimentaires, brasseries, importent tous leurs intrants bien qu'il existe de grandes possibilités de production de maïs;
- la production animale reste traditionnelle et n'appelle ni à la production d'intrants (aliments du bétail) ni à des transformations (produits laitiers, viandes).

- *Un secteur dominé par des productions peu compétitives:*

La stratégie qui a prévalu à sa création s'est basée presque exclusivement sur la couverture des besoins d'un marché national limité, sans réelle prise en compte des coûts de production ou des exigences de compétitivité hors monopoles, soutiens multiples et protections exagérées.

Le résultat d'une telle politique est que de nombreuses entreprises ont disparu et que la survie de celles qui exercent encore dépendra d'abord des capacités d'adaptation de leurs gestionnaires au nouveau contexte économique.

- *Un secteur où le capital privé national est quasi absent:*

Selon les chiffres consultés il n'y aurait aucune épargne nationale. Bien qu'il soit possible, comme le montre la récente expérience d'implantation de guichets de crédit

mutuel, que cela soit plus le résultat des déficiences des mécanismes de collecte de l'épargne, il n'en reste pas moins vrai que cette situation a eu et aura encore longtemps des conséquences profondes sur l'évolution du secteur manufacturier.

La prédominance du capital étranger, sous toutes ses formes, est générale dans l'ensemble du secteur formel où le capital national privé semble être totalement absent.

Le tableau ci-dessous qui donne la répartition des entreprises du secteur manufacturier par forme juridique confirme cet état de choses: 29 entreprises appartiennent à des capitaux privés étrangers et dans les 6 autres, dont 4 dans la branche agro-alimentaire, l'Etat détient l'essentiel du capital.

Table 3.4. Répartition des entreprises manufacturières par forme juridique

	entrep. privées	entrep. d'Etat	entrep. mixtes	ensemble
agro-aliment.	5	4	-	9
textiles-cuir	1	-	1	2
bois	9	-	-	9
chimie	5	-	-	5
métaux	3	-	-	3
divers	6	1	-	7
total	29	5	1	35

Source: DSEE

- *Un secteur où l'Etat reste prépondérant:*

La présence de l'Etat dans la détention du capital et dans la gestion, bien qu'elle ait diminué ces dernières années, reste encore importante dans la sous-branche agro-alimentaire au travers des entreprises ayant un rôle particulièrement déterminant pour le développement du secteur; c'est le cas de CENTRAPALM (huile de palme), de SOGESCA (sucre), de SEGA (abattage), et de SOCOCA où l'Etat détient 66% du capital.

Cette situation peut rendre plus difficile le redressement de certaines de ces entreprises si les mesures programmées de désengagement de l'Etat ne sont pas rapidement prises.

- *Un secteur excessivement concentré à Bangui:*

La quasi totalité des unités industrielles est concentrée à Bangui. Cette situation s'explique par l'absence, dans le reste du pays, de services et d'infrastructures économiques et sociales d'accompagnement. Pour le moment, il n'existe pas d'alternative raisonnable à cette localisation pénalisante et peu compétitive dans la mesure où elle aggrave les effets de l'enclavement pour les productions exportables, Bangui étant située à plus de 1500 km de Douala.

- *Un secteur en cours de restructuration:*

Les objectifs et la stratégie de développement à moyen terme, arrêtés par le gouvernement et mis en oeuvre dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS) visent, outre les équilibres macro-économiques, trois secteurs prioritaires: éducation, santé et transport.

En ce qui concerne le secteur manufacturier, ils s'appuient sur quatre axes:

- l'adaptation du cadre économique général et de l'environnement institutionnel à la promotion du secteur privé;
- la poursuite du désengagement de l'Etat des activités commerciales et productives;
- le soutien des activités traditionnelles d'exportation;
- la modification de la structure de production.

- *adaptation du cadre économique et de l'environnement institutionnel*

Un programme d'actions convergentes est soit déjà engagé, soit envisagé dans un proche avenir pour lever progressivement les obstacles que rencontre encore le secteur privé; il s'agit principalement du nouveau code des investissements, de l'élaboration d'un code du travail, d'un code du commerce, de la mise en place d'un centre de formalités des entreprises --prélude à un guichet unique, de la restructuration du secteur bancaire. Ces mesures complètent celles concernant la libéralisation des prix et du commerce .

Il est cependant utile de préciser que les organisations professionnelles concernées, bien que consultées avant la mise au point des textes concernant le nouveau code des investissements, estiment que leurs points de vue n'ont pas été pris en considération.

- *poursuite du désengagement de l'Etat*

Depuis plus d'une dizaine d'années, les autorités centrafricaines ont engagé un programme de désengagement de l'Etat des secteurs commerciaux et productifs; ce programme, accéléré par les trois PAS successifs, s'appuie depuis 1994 sur une stratégie qui annonce clairement les principes, les objectifs et les actions pour l'ensemble des entreprises ou offices concernés.

Près de deux années après son adoption, ce programme n'a pas eu encore d'impact mesurable dans le secteur manufacturier; sur les six entreprises du secteur appartenant totalement ou en partie à l'Etat, cinq sont des agro-industries considérées essentielles, c'est-à-dire sur lesquelles l'Etat doit continuer à avoir un droit de regard en détenant la majorité du capital ou la minorité bloquante.

Devant les difficultés et l'urgence des besoins de certaines des entreprises concernées, telles que CENTRAPALM et SOGESCA, on peut craindre que cette attitude n'aboutisse qu'à reculer les échéances en rendant les solutions possibles de plus en plus complexes et en retardant ainsi la mise en place des conditions de compétitivité recherchées.

- *soutien des secteurs d'exportation*

pour la *filière coton*, qui concerne près de 100 000 planteurs et dont la production, après une chute constante connaît une nouvelle vigueur, l'objectif est de répondre aux besoins des capacités d'usinage qui sont de 50 000 tonnes; cela a conduit à la création:

- de la SOCOCA (ex- SOCADA) , entreprise mixte en partenariat avec la CFDT, qui en assure la gestion, pour la prise en charge de l'organisation de la production, de l'égrenage et de la commercialisation du coton;
- de l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) chargée de la formation et de la vulgarisation;
- de l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA).

pour la *filière café*, l'objectif est d'atteindre une production de 25 000 tonnes au cours des deux prochaines années par:

- la restructuration de l'ADECAF (Agence de Développement du Café) et des coopératives;
- la création d'une agence de développement dans les zones forestières.

pour la *filière tabac*, il s'agit de mettre en place, en liaison avec la SOCACIG un projet expérimental de recherche-développement, d'une durée de cinq ans, pour une superficie de 100 ha et une production estimée à 150 tonnes d'un tabac adapté aux besoins de l'usine de fabrication de cigarettes. Pour appuyer le développement de cette culture, une prise de participation minoritaire de l'Etat est prévue.

pour la *filière sucre*, un programme d'extension et de restructuration financière de l'entreprise SOGESCA est en cours pour mieux répondre aux besoins du marché local et résoudre le problème du coût de production qui demeure élevé. Ce programme sera partiellement financé par la CFD, qui assure déjà une assistance à cette production.

pour la *filière huile de palme*, un programme de redressement de la filière huile et corps gras a été initié pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par l'entreprise CENTRAPALM, problèmes d'ordre agronomique telles que faiblesses des rendements des palmeraies), technique (capacité de traitement) et commercial (concurrence de l'huile zaïroise). Ce programme devra définir un nouveau cadre juridique conférant à l'entreprise une entière autonomie et une gestion de type privé.

pour la *filière bétail-viande*, il est prévu la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Bangui et la privatisation de la Société d'Etat de Gestion des Abattoirs (SEGA) pour encourager les exportations.

- *modification de la structure de production*

Elle sera fondée sur une politique de diversification mettant en valeur les avantages comparatifs, recherchant l'élargissement de la gamme des produits manufacturiers en direction des productions à haute valeur ajoutée et peu pondéreux tels que: le poivre, la cola, le piment langue d'oiseau, les plantes médicinales, les cultures maraîchères de contre-saison etc...

Dans la mise en oeuvre de cette politique, *le secteur privé* sera favorisé et la promotion des produits se fera par l'intermédiaire de la Société de Promotion et de Participation de l'Agriculture d'Exportation (SOPPEX).

3.2. Contraintes au développement industriel

Le caractère embryonnaire et la fragilité qui caractérisent le secteur manufacturier centrafricain sont les résultats des contraintes et des obstacles qui continuent de contrecarrer la promotion d'activités manufacturières économiquement justifiées, c'est à dire répondant à un marché viable dans des conditions concurrentielles.

Leurs effets cumulés rendent, encore aujourd'hui, hasardeux l'investissement manufacturier en République Centrafricaine malgré la présence d'un potentiel mobilisable, notamment agricole et forestier important et d'une main d'oeuvre à bon marché.

Ces contraintes et obstacles peuvent être différenciés en deux catégories:

- celles que l'analyste ne peut que prendre en compte tout en cherchant à en limiter les effets: il s'agit des contraintes de nature géographique, particulièrement celles liées à la situation d'enclavement;
- celles qu'il est possible d'endiguer ou même d'éliminer par des politiques et des programmes adaptés à la nature des problèmes et en cohérence avec les possibilités réelles du moment: il s'agit des obstacles engendrés par l'inadéquation des politiques économiques, des programmes d'investissement ainsi que des formes et des méthodes de gestion.

Bien connues, *les contraintes liées à l'enclavement* constituent un handicap majeur autant pour l'investisseur national, dont les coûts de production ne permettent souvent pas de supporter la concurrence des produits importés dans le nouveau contexte de libéralisation des échanges, que pour l'investisseur étranger à qui s'offrent des opportunités meilleures dans le reste de la région ou hors de celle-ci.

A la question des coûts de transport s'ajoute celle des aléas et des risques du transport routier et des déplacements à l'intérieur du pays; cet aspect rend malaisé les efforts de décentralisation que le code des investissements tente d'encourager à juste titre.

L'étroitesse du marché national n'est pas suffisamment compensée par le marché sous-régional, les économies des pays membres de l'UDEAC offrant peu de complémentarités réelles dans le domaine des échanges des produits manufacturés; les rares opportunités envisageables peuvent difficilement être exploitées du fait soit de la non-compétitivité des produits centrafricains, soit lorsqu'ils sont compétitifs, du fait du commerce informel ou des pratiques décourageantes des partenaires de l'Union (obstacles non tarifaires).

Les limites évidentes du marché national découlent autant des raisons démographiques du fait de la très faible densité de la population (4,3 habitants au km²) que du bas niveau d'échanges dans l'économie: prépondérante dans les campagnes, la part de l'auto-consommation reste aussi importante en milieu urbain .

Ces deux contraintes, nées de la situation géographique, limitent considérablement les possibilités objectives de création d'industries, malgré la disponibilité d'un haut potentiel de ressources physiques.

Ce constat aurait dû conduire à des choix de production et d'investissement différents de ceux qui ont été faits, souvent facilités par des financements extérieurs, qui n'ont pas, ou peu, tenu compte des impératifs économiques, sous la pression des besoins 'sociaux' ou de considérations politiques.

- *Les facteurs de production, relativement peu disponibles, sont souvent onéreux:*

Au coût élevé des transports dû à l'enclavement et aux insuffisances d'infrastructures routières à l'intérieur du pays, s'ajoutent:

- une grande pénurie de capitaux à risques;
- un accès difficile aux financements de court terme et à des coûts trop élevés du fait des dysfonctionnements du système bancaire;
- des coûts de l'énergie et des télécommunications qui, malgré les améliorations intervenues ces dernières années dans les domaines de la disponibilité et de la qualité des services, ne semblent pas être à l'avantage de la RCA dans la sous-région.

- *La quasi-absence d'épargne nationale*, probablement due autant à la faiblesse des revenus qu'aux déficiences des mécanismes de sa collecte, rend l'investissement industriel totalement tributaire des capacités financières de l'Etat et de la disponibilité du capital étranger.

Ce handicap supplémentaire, dont l'acuité a été fortement soulignée par tous les acteurs du développement industriel, aurait dû conduire à offrir aux investissements étrangers des avantages particulièrement incitatifs. Or, il a été jugé que le bilan des investissements effectifs de ces dernières années ne compensait pas les efforts consentis au travers des avantages et dérogations, parfois exagérés.

Il semble en tout cas que cette appréciation ait conduit à retenir une orientation plus sélective. Cette impression ressort:

- de la lecture de la dernière version du code des investissements;
- du maintien
 - de l'agrément préalable à toute entreprise légalement constituée,
 - de l'autorisation préalable des transferts,
 - de la disposition, pour les P.M.E./P.M.I., établissant la majorité du capital (51%) au partenaire national.

- *Le manque de qualification de la main d'oeuvre*, conséquence évidente du très bas niveau d'industrialisation du pays et des insuffisances du système de formation, est à ajouter à la difficulté des entreprises agro-alimentaires concernées à assurer les travaux des campagnes agricoles de coton, canne à sucre...du fait des préférences souvent accordées par les travailleurs à des occupations plus directement liées à la subsistance de leurs familles.

Cet aspect peut constituer un obstacle à l'accroissement des productions agricoles destinées à la transformation.

Trois indicateurs peuvent renseigner sur le bas niveau de formation et d'expérience de la main d'oeuvre disponible:

- le taux d'analphabétisme est de 63% (43% chez les hommes et 76% chez les femmes) selon le recensement général de 1988;
- l'emploi dans le secteur manufacturier est de l'ordre de 5 000 (y compris le secteur informel) sur un total de 1 400 000 actifs;
- l'encadrement représente 2% des salariés estimés à 65 000, dont un tiers (22 000) de fonctionnaires.

- *Une base de production agricole insuffisante:*

Il est reconnu que c'est l'agriculture qui peut servir de base à des activités manufacturières. L'extension ou la diversification des productions agro-industrielles existantes, huile de palme, coton, sucre..., ne pourraient être envisagées que si l'existence de marchés fiables est vérifiée et si elles sont fondées sur des disponibilités fiables et régulières des produits agricoles à transformer. L'assurance de cette disponibilité peut être problématique compte tenu de la complexité des problèmes qui restent à résoudre pour assurer la transition d'une économie dominée par la subsistance et la production familiale vers l'organisation moderne de la production agricole exigée par l'activité aval de transformation. Parmi les difficultés on peut citer: l'absence du droit foncier, la non-utilisation d'intrants agricoles, ou encore les limites imposées par la faible densité de population.

- *L'inadéquation des structures et des méthodes d'appui:*

Les structures conçues pour promouvoir et appuyer le développement du secteur privé manufacturier ne semblent pas être adaptées aux réalités centrafricaines. De ce point de vue, les difficultés de mise en oeuvre du crédit APEX, mis en place avec le concours de la Banque Mondiale et les insuffisances du CAPMEA (Centre d'Appui aux P.M.E. et à l'Artisanat) sont révélatrices à plusieurs titres:

- elles illustrent le décalage entre les exigences du crédit offert et les possibilités réelles d'action tant des investisseurs que des banques. En effet, les promoteurs centrafricains ne sont pas encore en mesure de présenter avec la rigueur demandée des projets bancables, et les banques ne sont pas non plus outillées pour une bonne analyse des projets;
- dans les conditions actuelles de l'économie centrafricaine et avec un taux d'intérêt bancaire de l'ordre de 20%, il n'est pas aisé de trouver des investissements répondant aux critères exigés;
- la composante micro-entreprises exécutée par l'ONG Vita connaît un succès évident, mais onéreux dans la mesure où l'octroi d'une unité de crédit implique une dépense cinq fois plus importante liée au soutien apporté aux bénéficiaires des crédits. Cette dimension rend aléatoire la poursuite d'une telle opération par des moyens nationaux.

- *L'absence d'une classe d'entrepreneurs nationaux:*

Il n'existe pas de classe d'entrepreneurs nationaux possédant des capitaux et des compétences entrepreneuriales susceptibles de dynamiser l'investissement et de rechercher des formes de partenariats appropriés; c'est une des raisons qui explique la non-

mobilisation de la ligne de crédit APEX et des réalisations modestes du CAPMEA.

Le secteur informel et les micro-entreprises se sont beaucoup développés ces dernières années; bien que leur contribution à l'investissement et à la structuration du tissu industriel soit faible, il semble que les démarches et outils utilisés par les organismes chargés de leur promotion, tels que VITA, soient bien adaptés.

- *Insuffisance du dispositif d'informations économiques:*

Un des rôles de l'administration est d'orienter le secteur manufacturier et de fournir régulièrement aux opérateurs économiques toutes les informations relatives à l'exercice de leurs activités: statistiques permettant une bonne évaluation des marchés, informations utiles sur l'évolution des marchés et de l'environnement institutionnel national et international, possibilités de formation etc.....

Il semble qu'un tel dispositif n'existe pas au MICA, malgré l'existence d'une base d'informations notamment à la DSEE au Ministère du Plan, et ce sont les associations professionnelles qui pallient à cette carence.

- *Un cadre de politique économique peu incitatif et aggravant les contraintes:*

Le cadre économique a été caractérisé, jusqu'à une date récente, par une surévaluation de la monnaie, des déséquilibres macro-économiques de plus en plus préoccupants, des formes de gestion administrative contraignantes pour l'économie. Cette situation a contribué à aggraver les effets négatifs des contraintes et obstacles au développement en augmentant la non-compétitivité des produits, en limitant encore plus les avantages que pouvait offrir le pays à d'éventuels investisseurs.

La rénovation du cadre économique amorcée commence à avoir des effets positifs sur les principaux indicateurs de l'économie centrafricaine tels que la croissance, une meilleure maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire; ces résultats proviennent de l'impact des mesures déjà prises: dévaluation du franc CFA, déréglementation des prix, meilleure maîtrise des dépenses budgétaires, privatisation ou ouverture du capital de certaines sociétés d'Etat.

Cet effort de rénovation demande à être poursuivi et approfondi dans le but d'assurer une meilleure allocation de ressources et d'adapter l'environnement institutionnel et réglementaire aux choix affichés:

- recentrage des fonctions de l'Etat sur des tâches d'intérêt collectif non productives: éducation, santé, infrastructures économiques;
- levée des obstacles à la promotion des initiatives privées.

Quelques indications

**Table 3.5. Evolution du PIB et de la VAM - valeur en milliards FCFA
(prix 1985)**

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
PIB	402,4	382,6	389,1	396,8	388,3	385,9	375,8	366,1	392,7
VAM	33,5	31,9	31,7	32,1	31,8	30,4	27,4	26,1	28,6
%	8,3	5,3	8,1	8,1	8,9	7,8	7,3	7,1	7,3

Source: comité national monétaire BEAC

**Table 3.6. Tableau ressources/emplois
(en milliards de FCFA)**

	1993	1994	1995
PIB	354,2	485,0	577,0
Importations	81,8	133,0	153,0
RESSOURCES	436,0	618,0	730,0
consom. privées	305,0	382,0	464,0
consom. publiques	42,0	75,0	77,0
	347,0	457,0	541,0
invest. privés	106,0	17,0	20,0
invest. publics	24,0	37,0	49,0
variation de stocks	4,0	9,0	11,0
	134,0	63,0	80,0
exportations	52,0	100,0	110,0

Source: comité national monétaire BEAC

3.3. Cadre institutionnel du développement industriel

Coordination du développement industriel

Mis à part le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) et les structures d'appui au secteur privé, le cadre institutionnel centrafricain accuse encore des vides importants dans les domaines suivants :

- *Normalisation et contrôle de la qualité*

Le texte organique du MICA prévoit au sein de la direction de la concurrence un service de normalisation et de contrôle de la qualité qui n'a ni les moyens ni les hommes

qualifiés pour jouer ce rôle. Pour l'instant ce sont les Services d'Hygiène du Ministère de la Santé qui pallient tant bien que mal au volet de contrôle de qualité de manière ponctuelle.

- *Information industrielle et technologique*

Ce dispositif n'existe pas encore au MICA, malgré l'existence d'une base d'informations notamment à la DSEE au Ministère du Plan. Il existe pas non plus de centre de recherche et d'initiation technologique. Cependant il existe un service de la propriété intellectuelle au sein de la direction du développement industriel qui dispose d'un fonds documentaire encore très mal connu par les opérateurs économiques sur les brevets, marques et signes distinctifs.

- *Institutions de formation dans le domaine industriel*

Les institutions pouvant concourir au développement industriel sont:

- le lycée technique de Bangui,
- l'institut universitaire technologique qui forme des ingénieurs de travaux dans les divers domaines de l'industrie (électricité, bâtiment, électronique, mines etc...),
- L'ONIFOP (Organisation Nationale Interprofessionnelle de Formation et de Perfectionnement) qui assure la perfectionnement des agents techniques de production. Toutefois ces institutions souffrent d'un manque d'outils adaptés sur le marché du travail.

- *Recherche et développement en matière d'industrie*

La recherche-développement en matière d'industrie est encore absente.

- *Expertise industrielle*

L'expertise industrielle est essentiellement importée en fonction des besoins ponctuels exprimés par les quelques industries existantes.

Développement et promotion du secteur privé

Plusieurs organisations et structures de développement et de promotion du secteur privé existent en Centrafrique, notamment:

- le CAPMEA, appui aux PME et à l'artisanat,
 - le PARDEP, assistance à la réhabilitation et au développement des entreprises privées, dont deux lignes de crédit et un volet formation et études,
 - la PEA, promotion des entreprises artisanales,
 - COOPI, appui aux artisans du secteur non structuré,
 - l'UNPC, union nationale du patronat centrafricain,
 - le CCIMA, chambre de commerce, d'industrie des mines et de l'artisanat,
- ainsi que plusieurs autres associations et ONG de soutien à l'initiative privée.

Cependant il semble malheureusement que l'action de ces structures ne soit pas efficacement soutenue par les pouvoirs publics par manque de cohérence avec les textes en vigueur qui vont à l'encontre des résultats attendus (cas de l'obligation de détention du capital des PME à 51 % par les centrafricains maintenu dans le code des investissements en cours de discussion, absence d'une fiscalité adaptée à la petite entreprise artisanale, etc...).

Promotion de la femme dans le développement industriel

En ce qui concerne la promotion de la femme dans le développement, on peut noter à coté de la création du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Solidarité Nationale l'existence de quelques organisations visant à inciter la femme centrafricaine à s'intéresser davantage au développement. Il s'agit de:

- CIFAD, centre international femmes et développement,
- AFAC, association des femmes d'affaires centrafricaines.

La gestion de l'environnement

En adéquation avec tous les secteurs de l'économie, il a été créé en 1995 un Ministère de l'Environnement et du Tourisme chargé de veiller sur la relation Développement et Environnement.

Le système bancaire et la politique de crédit

- *Conditions d'accès au crédit*

La Banque Centrale octroie des avances à l'Etat par l'intermédiaire du Trésor. La condition est l'inscription préalable au budget de l'Etat en tant qu'investissements programmés (Art. 19 B). La durée est passée de 7 à 10 ans. Ces avances à l'Etat sont limitées à 20% des recettes budgétaires internes. Le tableau ci-dessous montre que la RCA est restée en dessous de ce taux.

Table 3.7. Créances de la BEAC sur l'Etat
(en milliards de FCFA)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Créances totales	5,1	4,5	5,4	8,0	7,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,6
Créances nettes	3,6	3,6	4,2	6,5	6,2	3,3	6,9	6,0	8,0	8,0
Recettes budgétaires/ Créances nettes	9,8	9,1	10,0	16,0	16,2	8,0	16,0	13,0	22,0	23,0

Source: BEAC

Celui-ci est passé à 16% en 1986 contre 10% en 1985. Cette situation est liée à la baisse de recettes budgétaires amorcée à cette période. Mais c'est surtout en 1991-1992 que le pays a dépassé les plafonds parce que les ratios sont respectivement 22% et 23%. C'est une caractéristique de la crise financière que le pays a connu ces dernières années.

Les crédits à l'économie sont attribués jusqu'en 1991 à partir des plafonds globaux de refinancement auprès de la BEAC, déterminés par le Conseil d'Administration de la BEAC sur proposition du Comité Monétaire de Crédit.

Il est fixé pour chaque Etat, le montant maximum des concours à court et moyen terme. Il est défini à partir du déficit de trésorerie des banques. Ces plafonds ont baissé à cause de la diminution des avoirs extérieurs. Les projets financés par les banques doivent également être acceptés au préalable par les autorités nationales mais aussi par la BEAC.

- *Coût du crédit*

Le coût de crédit est très élevé en comparaison des autres pays de la zone BEAC, ce qui handicape l'industrie centrafricaine.

Table 3.8. Structure du coût final du crédit à court terme au 25.11.1994
découvert et crédits de campagne - (en pourcentage)

Eléments	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equ.	Tchad
A. Taux directeur - TIAO (BEAC)	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
B. Marge bancaire (Banques commerciales (1))	6,52	5,23	5,44	4,16	6,50	2,88
C. Commissions bancaires (Banques commerciales) (2)	--	--	--	--	--	--
D. COUT DU CREDIT hors taxe (A+B+C)	15,02	13,73	13,94	12,66	15,00	11,38
E. Taxe sur la distribution du crédit (Pouvoir publics)	1,00	1,00	--	--	--	--
F. Taxe sur le Chiffre d'affaires (TCA)/ICAI (Pouvoir publics)	2,48	1,37	1,67	1,52	1,50	2,00
G. CHARGES FISCALES TOTALES (E+F)	3,48	2,37	1,67	1,52	1,50	2,00
H. COUT FINAL DU CREDIT toutes taxes comprises (D+G)	18,50	16,10	15,61	14,18	16,50	13,38

Source: Documents internes de la BEAC et résultats de l'enquête menée par les services de la BEAC auprès des Banques et de leurs clients

Table 3.9. Structure du coût final du crédit à moyen terme au 15.11.1994
crédits d'investissement - (en pourcentage)

Eléments	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equ.	Tchad
A. Taux directeur - TIAO (BEAC)	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00
B. Commission d'engagement (BEAC)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
C. Marge bancaire (Banques commerciales) (1)	5,33	5,58	3,49	2,73	6,50	2,20
D. Commission d'engagement (Banques commerciales)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
E. COUT DU CREDIT hors taxe (A+B+C+D)	19,83	20,08	17,99	17,23	21,00	16,70
F. Taxe sur la distribution du crédit (Pouvoir publics)	1,00	1,00	--	--	--	2,00
G. Taxe sur le Chiffre d'affaires (TCA)/ICAI (Pouvoir publics)	2,18	3,31	2,16	0,65(2)	2,10	2,95
H. CHARGES FISCALES TOTALES (E+F)	3,18	4,31	2,16	0,65	2,10	4,95
I. COUT FINAL DU CREDIT toutes taxes comprises (E+H)	23,01	24,39	20,15	17,88	23,10	21,65

Source: Résultats de l'enquête menée par les services de la BEAC auprès des banques et de leurs clients

- *L'intermédiation financière*

Le secteur bancaire centrafricain est étrié. Il est composé de trois banques commerciales: la Banque Méridien BIAO Centrafrique, l'Union bancaire en Afrique Centrale, et la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine. On dénombre deux institutions financières: le Centre de Chèques Postaux et la Caisse d'Epargne qui souffrent de la méfiance des agents économiques.

On compte en RCA un guichet pour 560 000 habitants contre 111 000 habitants au Cameroun et 36 000 habitants au Gabon. Pour tout le pays, il n'existe que cinq guichets dont deux en province. Le capital des banques est détenu à 52% par l'Etat contre 47% pour les actionnaires étrangers et 1% par les nationaux.

Le crédit mutuel, de création récente, dispose de 9 caisses dont 6 en province.

4. Axes stratégiques

4.1. Une démarche pragmatique et réaliste

L'expérience des deux décennies écoulées a démontré qu'il est vain de bâtir des stratégies et des programmes économiques élaborés dans des administrations de planification et décidées dans les cabinets ministériels sans aucune concertation avec les acteurs du développement. Ce type de programmes qui est essentiellement basé sur les capacités d'intervention de l'Etat a toujours marginalisé l'initiative et le secteur privés.

Cette démarche, bien que rejetée dans les déclarations de principe, n'est pas encore totalement absente des comportements et des actions des administrations.

Il n'est donc pas inutile de bien préciser que la réflexion autour de la question: 'quelles orientations stratégiques', ne peut pas être déconnectée du terrain sur lequel elle porte; en d'autres termes, la nécessité d'une démarche réaliste et pragmatique devra être reconnue et suivie rigoureusement autant pour la détermination de ces axes que dans le contenu des recommandations relatives à leur mise en oeuvre.

Trois *raisons* imposent l'adoption d'une démarche réaliste:

- la mesure, à leur juste dimension, des contraintes et des obstacles imposant des limites objectives qui invitent au réalisme;
- les conditions minima d'un développement du secteur restent à créer;
- l'aménagement pragmatique des étapes, en fonction des progrès accomplis et des nouveaux problèmes rencontrés, est une nécessité.

Les *avantages* d'une telle démarche sont essentiellement les suivants:

- elle pousse à la recherche systématique d'actions et programmes cohérents avec des possibilités vérifiées et des acteurs potentiels repérés;
- le raisonnement mécanique consistant à considérer que l'existence d'une ressource, d'une technologie et d'un besoin suffisent pour engager un programme industriel devrait être abandonné. Désormais les deux premières questions auxquelles il faut essayer d'apporter les meilleures réponses sont:
 - à quels marchés peuvent accéder les produits manufacturés centrafricains?
 - sur quels points d'appui est-il possible de compter?;
- elle oblige à une bonne définition des rôles respectifs des deux acteurs principaux: l'Etat et le secteur privé.

L'aspect *pragmatique* de la démarche réside également dans la prise en compte du fait que la responsabilité du choix et de la forme d'un investissement est du ressort exclusif de ceux qui y engagent leurs ressources, c'est à dire les promoteurs et leurs banquiers; les organes de promotion et d'orientation, y compris les administrations, ne peuvent par conséquent que canaliser les initiatives vers les objectifs souhaités par l'apport des soutiens appropriés et l'adoption des politiques adaptées.

4.2. Une orientation principale

Il doit être clair pour tous les acteurs du développement que, dans le contexte actuel, la véritable priorité est de *préparer à l'investissement*.

Parce qu'il est évident que les contraintes et les obstacles identifiés rendent aujourd'hui difficile l'investissement en RCA, et que de plus, il faut craindre qu'il devienne rapidement encore plus difficile d'investir et de gérer efficacement, à moins qu'un programme d'action rigoureux ne soit rapidement mis en oeuvre pour limiter les effets négatifs des contraintes et obstacles déjà connus et que l'on évite soigneusement d'en ajouter de nouveaux.

Tout porte à croire que c'est dans cette voie que se sont engagées les autorités centrafricaines à travers le processus de réforme économique, dont il faut accélérer la mise en oeuvre, notamment:

- le code des investissements,
- le code de commerce,
- le code du travail,
- le code minier,
- le centre de formalités des entreprises.

A cette série de textes juridiques, il faut ajouter la poursuite des efforts entamés dans la réduction des déséquilibres macro-économiques et de la balance des paiements, l'amélioration du fonctionnement des administrations, la réforme du crédit et la concrétisation du désengagement de l'Etat des grandes entreprises du secteur manufacturier.

La situation de l'ensemble de l'économie et celle du secteur manufacturier en particulier, telles que présentées sans fard, réduisent considérablement les choix. En outre, aux difficultés géographiques et aux faiblesses structurelles s'ajoutent les interrogations des milieux d'affaires sur les incertitudes entourant encore les orientations économiques.

Cette attitude prudente est à rapprocher de la fragilité de la reprise économique enregistrée ces deux dernières années et considérée comme trop portée par des événements exogènes (dévaluation du FCFA, prix favorables des matières exportées, croissance des aides extérieures) et pas assez par des efforts internes (timidité des investissements productifs, frilosité des banques, maintien du déficit budgétaire etc...)

D'autre part, il faut rappeler que la RCA fonde, à juste titre, le développement économique et social sur trois priorités: l'éducation, la santé et les transports ainsi que la promotion des relations agriculture-industrie.

Le secteur industriel doit s'inscrire dans ce cadre et adopter une stratégie et des programmes cohérents. Cependant, la définition de tels programmes est aujourd'hui difficile du fait des méconnaissances autant des marchés potentiels et des possibilités réelles des ressources à transformer que des points d'appui efficaces pour leur mise en oeuvre.

Vers quelles productions et surtout quelle organisation convient-il d'orienter le secteur rural? quel intérêt y a-t'il à encourager les cultures actuelles de transformation (coton, palmier, canne à sucre)?; ou faut-il, au contraire, chercher à promouvoir de nouvelles productions

agro-industrielles comme les huiles (coton , arachides, sésame, maïs), les viandes, peaux, conserveries ou développer la production d'intrants comme les aliments du bétail ou le petit machinisme? à quels coûts de production et surtout pour quel marché?

Autant de questions qui appellent des réponses argumentées et qui n'ont pas encore trouvé de solutions.

Ce sont toutes ces raisons, les unes techniques auxquelles il est possible de trouver relativement vite des solutions (insuffisance des connaissances des opportunités), les autres de nature plus structurelle et donc auxquelles il ne peut y avoir de solutions à court terme (faiblesse de l'épargne nationale et absence d'acteurs nationaux compétents et dynamiques), qui conduisent à recommander fortement de retenir une seule orientation stratégique, celle qui consiste en la mise en place progressive des conditions économiques, institutionnelles, administratives et techniques de la promotion de l'investissement privé productif.

4.3. Quels marchés, pour quels produits?

Il s'agit là de la question primordiale; il paraît évident que toute entreprise et tout promoteur doit d'abord y apporter une réponse convaincante pour poursuivre une production ou pour en envisager une nouvelle.

Le réalisme préconise que cette évidence, qui semble avoir été oubliée ou écartée dans certains cas, doit reprendre toute sa rigueur, quel que soit le statut juridique de l'agent économique concerné.

Seules des informations issues d'études bien conduites, et portant sur les marchés (national, sous-régional et international), permettront de fonder des stratégies de branches, de filières ou de produits spécifiques.

Certaines ont déjà été réalisées comme celle sur le café (Aprima/CEE, février 1995); d'autres productions, telles que le coton, le sucre, l'huile de palme et dans une moindre mesure le bois, demandent surtout une bonne observation des comportements des consommateurs et des principaux concurrents. Les gestionnaires des entreprises concernées doivent en tenir compte, sous peine de difficultés accrues. C'est notamment le cas pour SOGESCA (sucre) et CENTRAPALM (huile de palme), dont les produits sont menacés par des importations provenant des pays voisins, comme ce fut le cas de UCATEX, pour les textiles importés du Nigeria.

D'autres, comme les viandes, les cuirs et peaux, les bois transformés sont à explorer totalement; pour les nouveaux produits, il faudra aussi vérifier la disponibilité et la qualité des approvisionnements.

En ce qui concerne particulièrement le *marché national*, il s'agira de mieux le mesurer, mieux le qualifier; cela ne devrait pas poser de problèmes insurmontables malgré la relative difficulté à recueillir toutes les informations pertinentes, car au niveau de la réflexion stratégique, il n'est pas indispensable de disposer des informations détaillées qui sont cependant nécessaires pour la maturation des projets. A cette phase, il suffit de pouvoir

segmenter le marché et surtout de qualifier ses exigences en qualité et prix. L'évaluation de la part de marché disponible devra impérativement intégrer l'évaluation du commerce informel et/ou frauduleux, car il fait partie de la réalité du marché et qu'il n'est pas facile d'y mettre un terme. Cette dimension est certainement la plus difficile à appréhender.

Il est fort probable que la taille du marché national ne permettra d'envisager que des productions limitées risquant ainsi d'accroître les coûts de production et par conséquent d'éroder la compétitivité. Elle doit cependant laisser des possibilités non négligeables à tous les opérateurs avec de faibles charges fixes: artisans, micro-entreprises et P.M.E./P.M.I. de faible dimension.

En dehors des activités de substitution aux importations qui relèvent souvent plus d'activités commerciales déguisées, des initiatives pourraient se développer dans certains domaines, utilisateurs des ressources disponibles, tels que la production de fromages, le travail du bois, les produits de l'artisanat, les services aux ménages (plomberie, maçonnerie), matériaux de construction, les services aux entreprises et aux administrations (entretien des immeubles, maintenance des équipements, études ...) et enfin toutes les implications de l'industrie touristique dont le grand potentiel reste inexploité.

4.4. Quels points d'appui?

L'identification des dynamiques à l'oeuvre est le résultat, forcément limité compte tenu du temps imparti, d'une revue sommaire du secteur manufacturier, de l'évaluation pragmatique de sa compétitivité sur la base des flux d'échanges avec l'extérieur, du niveau de maîtrise technologique et du talent entrepreneurial et managérial des dirigeants.

Les points d'appui proposés sont en fait des noyaux d'entreprises ou d'activités existants ou potentiels qui semblent être porteurs de dynamique; ils devront être étudiés de manière approfondie notamment pour vérifier l'existence d'un marché à des conditions compétitives.

Le *noyau d'entreprises* doit être structurant, c'est à dire induisant des activités à effets multiplicateurs (échange d'intrants ou de services) et des relations directes ou indirectes entre les entreprises membres du noyau.

Les entreprises du noyau doivent répondre à plusieurs critères:

- compétitivité,
- existence d'atouts particuliers (matières premières, main d'oeuvre...),
- rôle clé dans les stratégies concertées,
- disposition au dialogue et potentiel de collaboration,
- potentiel de développement économiquement viable.

Il est évident que les foyers d'entreprises existantes et témoignant d'un dynamisme constituent la base la moins hypothétique d'identification des noyaux tels que définis plus haut. Cependant, il ne faut pas négliger les possibilités que pourraient offrir d'autres, étant entendu qu'une production qui ne se caractérise pas par la présence d'avantages comparatifs aujourd'hui, pourrait en posséder dans le futur et inversement.

Le Gouvernement de la RCA préconise trois objectifs au développement industriel:

- accroître la part du secteur dans le PIB grâce à l'identification des filières porteuses à soutenir;
- permettre au secteur rural de trouver dans le développement des industries et des infrastructures les conditions nécessaires à son épanouissement par la promotion de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire;
- renforcer le lien entre l'agriculture et l'industrie de manière à augmenter d'une part, la demande des produits agricoles et d'autre part, à utiliser ces produits et ceux d'autres secteurs, notamment minier, pour diversifier la production industrielle.

Tenant compte de ces objectifs et de la revue du secteur manufacturier, il semblerait que les domaines prioritaires qui apparaissent, sous réserve d'études complémentaires sont:

- agro-alimentaire et agro-industrie,
- industries du bois,
- conditionnement et emballage des nouveaux produits d'exportation.

Les cinq noyaux d'entreprises ou d'activités existantes ou potentielles identifiées qui méritent d'être étudiés à court terme pour vérifier leur compétitivité sur le marché national, sous-régional ou international en vue de les soutenir et d'inviter les investisseurs à s'y engager, sont:

- dans la filière huile et corps gras: HUSACA-SOCOCA-CENTRAPALM,
- dans la filière élevage (bétail-viande-peaux): FNEC-ANBC-SEGA, abattoir de Bangui,
- dans la filière maïserie-aliments du bétail: s'agissant d'une filière potentielle liée au développement des deux précédentes filières, le noyau pourrait être: HUSACA-SOCOCA-Brasserie SCB/MOCAF-FNEC-ACDA-ICRA,
- dans la filière bois: industries de transformation existantes avec des entreprises de construction,
- filière des NPE (filiale potentielle des nouveaux produits d'exportation: SOPPEX et Investisseurs privés locaux et étrangers.

Trois types de problèmes demandent des investigations particulières avant tout engagement:

- *premièrement: études des débouchés.* Il est clair comme il a été indiqué dans le point concernant la question: quels produits pour quels marchés, que les productions envisagées doivent correspondre à une demande vérifiée et viable;
- *deuxièmement: approvisionnement.* Que les matières premières traitées soient d'origine locale ou qu'elles soient importées, comment s'assurer de la garantie de la régularité des approvisionnements à des coûts et avec une qualité qui ne remette pas en cause la compétitivité des produits manufacturés?
- *troisièmement: fonctionnement des unités.* Vérifier que les coûts de production permettront la rentabilité des unités avec des prix de vente en harmonie avec les règles de la concurrence, y compris celle du marché informel.

Il est possible d'indiquer, sans que cela puisse préjuger des résultats d'un examen approfondi des filières et créneaux porteurs, *quelques caractéristiques observées au sein des noyaux repérés:*

- Le noyau identifié dans la filière *huile et corps gras* se présente comme un pôle de développement et un carrefour des industries agro-alimentaires de la RCA. Il constitue pour le moment le seul débouché pour la transformation des matières premières produites localement, principalement l'huile de palme, les graines de coton, l'arachide, le sésame et le maïs. Il serait par conséquent, si les hypothèses de faisabilité se confirment, un bon exemple de renforcement des liens agriculture-industrie et d'intégration industrielle;
- Le développement de la filière maïserie et aliments du bétail est aussi à inscrire dans le cadre d'un développement global agro-alimentaire puisqu'il pourrait provoquer:
 - l'accroissement des revenus agricoles par la production de céréales et d'oléagineux;
 - le fonctionnement de l'usine de traitement à HUSACA;
 - la fabrication d'aliments du bétail, notamment pour l'aviculture;
 - le développement des élevages.

Il semble que:

- la SOCOCA soit disposée, si des débouchés lui étaient assurés, à développer la culture du maïs agronomiquement compatible avec celle du coton;
- et que la minoterie existante à HUSACA est actuellement inutilisée, pourrait être transformée, à moindre coût, en maïserie et produire avec du maïs local:
 - des gritz et amidons pour les brasseries,
 - des farines à mélanger aux farines de blé,
 - des farines basses pour l'élevage;

Avec ces dernières, plus d'autres produits dont la mélasse de la sucrerie SOGESCA, les aliments du bétail favoriseraient le développement des élevages s'ils sont produits et cédés à des prix raisonnables. La maïserie pourrait donc constituer un accélérateur du développement des filières agro-alimentaires fortes créatrices d'emplois et de revenus.

- Il a aussi été noté l'existence d'une collaboration relativement avancée et mutuellement avantageuse entre quelques entreprises des noyaux identifiés. A titre d'illustration, on peut citer la collaboration HUSACA-CENTRAPALM et HUSACA-SOCOCA au regard:
 - de la volonté d'éliminer les dysfonctionnements qui interviennent dans les relations (notamment à CENTRAPALM pour ce qui concerne l'irrégularité de la fourniture d'huile de palme à HUSACA);
 - de la perception plus ou moins établie des intérêts communs et de leur plus ou moins grande disposition à établir des arrangements stratégiques avec des partenaires.
- Il semblerait aussi, compte tenu de la vocation agricole du pays soutenue par des conditions agro-écologiques favorables, qu'il soit possible d'envisager le conditionnement et l'emballage de quelques nouveaux produits pour lesquels il existe une demande¹ vers des marchés extérieurs qui restent cependant à étudier. Il s'agit de ce qu'il est convenu d'appeler les NPE déjà évoqués (poivre, cola, piment langue d'oiseau, gomme arabique, plantes médicinales, cultures maraîchères de contre saison etc..).

L'impact positif global de la dévaluation du FCFA sur la compétitivité des produits agricoles et agro-industriels ainsi que l'avantage du coût de la main d'oeuvre locale, montrent que le dynamisme des noyaux porteurs sera certainement encouragé par des politiques économiques adéquates.

4.5. Conditions de mise en oeuvre

Deux éléments peuvent contribuer à mettre en oeuvre l'orientation stratégique suggérée:

- affirmer clairement le rôle prépondérant du secteur privé dans le développement du secteur manufacturier et préciser, en conséquence, les rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé;
- mettre en oeuvre résolument des mesures urgentes dans le respect des étapes indispensables.

Le rôle prépondérant de l'initiative privée et les rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé. Comme tout secteur productif, le développement du secteur manufacturier demande une prise de risques au moment de la décision d'investir et une gestion des capacités de production sur la base des seules finalités de rendement et d'efficacité et en fonction des opportunités ou des menaces que le gestionnaire lit ou qu'il croit lire dans l'environnement de son activité.

C'est dire qu'il n'est pas sain que l'Etat, qui est créateur de l'environnement et qui est dépositaire d'intérêts collectifs, soit en même temps un investisseur et un gestionnaire d'intérêts de nature privée.

Cette confusion, certes explicable d'un point de vue historique, a généré toute une série d'inefficiences économiques et de pratiques bureaucratiques qui ont peu à peu inhibé l'initiative, érodé les capacités d'analyse critique et empêché l'Etat de remplir les fonctions qui sont les siennes.

- Il serait utile de *mettre rapidement fin aux lenteurs* relevées dans la mise en oeuvre des textes et des programmes organisant la privatisation totale ou partielle des entreprises publiques, en application de la volonté affichée de désengagement de l'Etat des activités commerciales et productives.

Cette hésitation génère des effets dommageables à double titre:

- les partenaires et les gestionnaires des entreprises concernées, sachant qu'il ne s'agit que d'un sursis, adoptent une attitude attentiste sur les problèmes engageant l'avenir et qui, comme dans le cas de CENTRAPALM, sont urgents;
 - les bailleurs de fonds et les investisseurs potentiels, nationaux et étrangers, pourraient l'interpréter comme une manoeuvre tactique qui les feraient douter de l'engagement effectif à réaliser le train de réformes économiques.
- Il serait également utile que les *missions de l'Etat*, dans la définition et la conduite de la politique industrielle soient revues.

La révision souhaitée doit aller dans le sens du désengagement annoncé et de la promotion des initiatives privées.

Dans cet esprit, les grandes tâches auxquelles devraient se consacrer les administrations concernées par le développement industriel devraient être principalement les suivantes:

- contribuer à la *concrétisation rapide des réformes économiques* dans tous les aspects pouvant influencer le fonctionnement du secteur: code des investissements, fiscalité des entreprises, tarif douanier, accès et coût du crédit, législation du travail, tracasseries administratives etc....;
 - organiser une *concertation* systématique avec les principaux acteurs économiques, sur tous ces thèmes et sur d'autres plus spécifiques à la conduite du secteur comme le repérage et l'organisation des noyaux porteurs;
 - apporter sa contribution à *l'étude des créneaux porteurs* et des conditions d'amélioration de la compétitivité des produits ;
 - mettre en place un *mécanisme performant de recueil, d'analyse et de diffusion des informations* utiles aux gestionnaires d'entreprises, aux investisseurs potentiels et aux groupes de concertation;
 - renforcer les *fonctions d'appui* aux entreprises en tirant toutes les leçons des expériences réalisées par les différents intervenants;
 - encourager les *actions d'intégration et de structuration* du secteur manufacturier par le repérage et l'organisation des noyaux qui peuvent y contribuer y compris ceux relevant de la micro-entreprise ou du secteur informel;
 - appuyer tous les *efforts de modernisation* initiés par les entreprises et visant l'amélioration de leurs performances: réflexion stratégique, modernisation ou extension des capacités, formation aux méthodes modernes de gestion etc....;
 - contribuer à *l'émergence d'une classe d'entrepreneurs* par des actions ciblées en faveur des plus dynamiques, actions à définir en relation étroite avec les organismes et associations déjà engagées sur le terrain de la promotion des initiatives privées;
 - améliorer la *disponibilité des facteurs*: main d'oeuvre compétente, énergie, transports, crédits, à des coûts qui n'aggravent pas exagérément les effets de l'enclavement sur la compétitivité des produits. Cet aspect qui demandera encore longtemps des efforts importants est à réaliser dans la perspective d'un aménagement du territoire qui désenclave les régions de l'intérieur et accroisse les potentialités de localisation efficiente des investissements.
- Il est tout aussi important que *les entreprises et les organisations professionnelles* adaptent leurs actions et leur comportement au nouvelles exigences et au nouveau rôle de l'Etat.

En harmonie avec l'orientation principale retenue, les efforts d'adaptation attendus devront être orientés vers:

- la *recherche permanente de la plus grande compétitivité*, car il doit être désormais bien établi que le désengagement de l'Etat et l'organisation de la concurrence signifient aussi que les protections exagérées, les subventions et les monopoles ne pourront plus camoufler des faiblesses de gestion;
- l'élaboration et la mise en oeuvre des *stratégies d'entreprise* pertinentes avec le nouveau contexte économique et avec des prévisions d'évolution des marchés;
- la *formulation de propositions et d'engagements raisonnables* dans le cadre des groupes de concertation prévus;
- la contribution à *l'élévation permanente du niveau de formation* et d'information des entrepreneurs et des entreprises.

Des mesures urgentes dans le respect des étapes indispensables:

Le tableau qui suit met en relief les mesures recommandées pour la mise en oeuvre des priorités suggérées dans les orientations stratégiques. Le calendrier proposé aménage des étapes qu'il est important de respecter: ainsi il semble que la création et le fonctionnement d'une cellule légère d'analyse et de concertation faciliteraient grandement le suivi des résultats de l'atelier sur le cadre de réflexion concertée et permettraient d'engager dans de bonnes conditions le programme de travail dont l'ossature est détaillée dans le tableau suivant.

**Table 3.10. Actions à conduire et échéancier
(par trimestre)**

nature des actions		1996				1997			
		I	II	III	IV	I	II	III	IV
1	<i>organisation de la concertation</i> • suivi des résultats de l'atelier • création d'une cellule GSDI • noyaux porteurs existants	■							
2	<i>renforcement du MICA</i> • politique industrielle • informations • réformes économiques		■	■	■	■	■	■	■
3	<i>actions de formation</i> 3 fois 1 semaine (dont deux au bénéfice des créneaux porteurs).		■			■			■
4	<i>études des créneaux porteurs</i>		■	■	■				
5	<i>études de la compétitivité des produits</i>		■	■	■				
6	<i>études de marchés</i>		■	■	■				
7	<i>nouveaux objectifs</i> sur base des résultats des études 4, 5 et 6						■		
8	<i>organisation des points d'appui et des conditions de promotion</i>							■	■
9	<i>mise en place d'un système d'informations</i>		■	■	■				

5. Actes, conclusions et recommandations du séminaire

Les 20 et 21 décembre 1995, se sont déroulés à Bangui les travaux de l'Atelier sur la Définition d'une Stratégie du Développement Industriel de la R.C.A organisé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat avec le soutien du Programmes des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

La cérémonie d'ouverture de l'Atelier a été présidée par Monsieur Joseph AGBO, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, aux côtés duquel on notait la présence de Monsieur Pierre Etienne LY, Représentant Resident du PNUD en R.C.A, et de Monsieur Shadrack NDAM, Directeur du Programme de l'ONUDI pour l'Afrique.

Dans son discours, le Représentant Résident du PNUD a défini l'objectif de l'Atelier qui est de fournir les éléments de base d'une stratégie du développement industriel en R.C.A. Il a assuré le Gouvernement de la R.C.A du soutien des organes des Nations Unies, en particulier de l'ONUDI, dans son effort pour la promotion du développement industriel.

Le Directeur du Programme de l'ONUDI pour l'Afrique a, quant à lui, souligné la coopération étroite entre la R.C.A et l'ONUDI qui s'est traduite récemment par la participation de la R.C.A à la dernière Conférence générale de l'ONUDI, et aujourd'hui par la Mission en R.C.A d'une équipe de son Organisation qui coïncide avec la tenue de l'Atelier sur la Définition d'une Stratégie du Développement Industriel en R.C.A. Il a souhaité que les recommandations du présent Atelier soient retenues prioritairement pour l'organisation prochaine d'un forum sur l'industrialisation de la R.C.A, avec la participation de tous les partenaires du développement.

Quant au Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, il a dans son allocution, précisé que la première tentative de mise en place d'une politique du développement industriel remonte à l'année 1986, tentative qui, malheureusement, n'a pas abouti à des résultats concrets pour diverses raisons. Le Ministre a souhaité que les recommandations de cet Atelier soient pertinentes et qu'elles conduisent à la formulation d'une stratégie du développement industriel en R.C.A.

La séance a été suspendue pour permettre aux personnalités de se retirer.

A la reprise des travaux, le Bureau de l'Atelier a été mis en place et est composé de:

- Président Monsieur Philippe SIBIRO, Chargé de Missions au Ministère
- Vice-Président Monsieur Rigobert YOMBO, Président de l'Union
- Rapporteurs Madame Gertrude ZOUTA-YAMANDJA, Directrice à la Chambre de Commerce et,
Monsieur Alphonse AMODA, Directeur du développement Industriel au Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Le Président à donné lecture du Programme de l'Atelier.

Les travaux ont démarré par les exposés des Consultants nationaux, Messieurs Didier SOKONY et Clément BELIBANGA, sur le thème: "Potentiel industriel et analyse de l'outil de travail".

Dans son exposé, Monsieur SOKONY a fait la description du secteur manufacturier centrafricain, en mettant l'accent sur

- Son potentiel
- Ses caractéristiques.

5.1. Le potentiel

La R.C.A, qui bénéficie de conditions climatiques favorables, est dotée de ressources naturelles importantes qui pourraient servir de base à des activités de transformation, et dont les produits sont :

- le coton, le café, l'huile de palme, le sésame, l'arachide et le piment pour l'agriculture;
- la viande, les peaux, le lait pour l'élevage;
- le bois, les huiles essentielles pour les forêts;
- le diamant, l'or, l'uranium, le fer pour le secteur minier.

Très peu de ces produits sont transformés à l'heure actuelle. Trois branches dominent le secteur manufacturier centrafricain:

- l'alimentation, boisson, tabac;
- les textiles-cuirs;
- le bois.

Cette configuration se retrouve dans le secteur formel comme dans le secteur informel.

Le secteur manufacturier représente 8 % du PIB, mais la tendance est à la baisse.

5.2. Les caractéristiques

Le secteur manufacturier est :

- embryonnaire et en régression;
- insuffisamment soutenu par l'Administration;
- concentré à Bangui;
- les entreprises sont des entreprises d'import/substitution; enfin
- le secteur est en pleine restructuration.

En effet, le Gouvernement affiche une volonté de désengagement par l'élaboration du nouveau code des investissements, du code du travail, du code du commerce; par la privatisation d'entreprises publiques; la mise en place d'un Centre de Formalités des Entreprises (CFE), prélude à un guichet unique.

Monsieur SOKONY a conclu en proposant d'élargir la gamme des produits centrafricains par des produits qui drainent une plus grande valeur ajoutée.

L'exposé de Monsieur BELIBANGA a porté sur les contraintes qui freinent l'industrialisation de la R.C.A et qui sont de deux ordres:

- *Les contraintes liées à l'enclavement du pays* qui renchérissent les coûts de transport et de production:
 - les contraintes liées à l'enclavement intérieur qui freinent les échanges entre les zones excédentaires en produits et les zones déficitaires;
 - l'étroitesse du marché due à la très faible densité de la population;
 - le développement de l'autoconsommation qui limite les quantités des productions agricoles pour soutenir des activités de transformation.
- *Les contraintes liées à la gestion économique:*
 - les facteurs de production peu disponibles et coûteux;
 - la pénurie des capitaux à risque;
 - l'accès difficile aux financements de court terme et à des coûts très élevés du fait des dysfonctionnements du système bancaire;
 - les coûts élevés de l'énergie et des télécommunications;
 - la quasi-absence de l'épargne nationale qui rend l'investissement industriel tributaire des capacités financières de l'Etat et de la disponibilité des capitaux étrangers;
 - le manque de qualification de la main-d'oeuvre;
 - une base de production agricole insuffisante;
 - l'inadéquation des structures et des méthodes d'appui (cas du CAPMEA et du PARDEP);
 - l'absence d'une classe d'entrepreneurs nationaux possédant des capitaux et des compétences entrepreneuriales;
 - l'insuffisance du dispositif d'informations économiques;
 - un cadre de politique économique peu incitatif et aggravant les contraintes.

En conclusion de l'exposé sur ce premier thème de l'Atelier, l'intervenant a proposé que l'Etat revienne aux tâches d'intérêt collectif non productives que sont l'éducation, la santé, le développement des infrastructures économiques, et prépare un environnement propice à l'éclosion des initiatives privées en levant les différents obstacles.

Des débats qui ont suivi ces deux exposés, on peut retenir les observations et propositions suivantes :

- l'absence d'une banque de développement;
- le manque d'incitation pour l'enseignement technique;
- le manque d'encouragement à l'éclosion d'une bourgeoisie nationale, dont la conséquence sera l'absence des entrepreneurs nationaux pour la reprise des entreprises publiques en voie de privatisation;
- l'absence de débouchés freinant les agriculteurs dans leurs efforts à fournir des produits agricoles en grandes quantités;
- l'absence d'hommes d'affaires locaux possédant des capitaux pour se substituer à l'Etat lorsque son désengagement sera effectif;

- le résultat nuancé des dispositions du code des investissements destinées à drainer les investissements étrangers;
- le problème de la non-efficacité du dispositif du PARDEP après une année de fonctionnement, en raison de carences diverses dans le système;
- le manque de garanties offertes par les entrepreneurs centrafricains en cas de demande d'emprunts;
- les secteurs tourisme et artisanat, ainsi que la protection de l'environnement qui n'ont pas été pris en compte dans le document préparatoire de l'Atelier.

De ces observations, découlent les propositions suivantes :

1. la nécessité d'améliorer et de développer le réseau routier par la mise en place d'un 2^{ème} Projet Sectoriel des Transports (PST2) pour assurer la continuité des efforts déjà entrepris dans le cadre du PST1 avec le soutien des organes tels que le PNUD et l'ONUDI, en complémentarité avec les partenaires soutenant déjà le projet;
2. la nécessité de transformer en avantages les handicaps naturels tels que l'enclavement du pays;
3. la nécessité de mettre en place des structures de réflexion regroupant tous les acteurs du développement (Etat, opérateurs économiques, organismes d'appui, bailleurs de fonds) pour agir sur les contraintes et améliorer la compétitivité industrielle;
4. la nécessité pour la R.C.A de transformer et d'exporter les produits de l'élevage (viandes, peaux...) pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif certain;
5. la nécessité de revoir le dispositif du PARDEP en évitant que les banques primaires supportent les risques afin de rendre les taux plus attrayant pour les entrepreneurs;
6. la nécessité de mettre en place un fonds de garantie;
7. la nécessité de mettre en place une structure de financement adaptée aux problèmes et handicaps des femmes;
8. la nécessité de prendre en compte les industries touristiques et artisanales dans toute stratégie de développement industriel.

L'après-midi du 20 décembre a vu la présentation de deux exposés: d'abord, sur l'approche de l'ONUDI en matière de politique et de stratégies industrielles présentée par Monsieur Philippe SCHOLTES, Fonctionnaire de l'ONUDI, puis sur les orientations stratégiques introduites par messieurs Bernard TOUKOULOU et Abdelhamid AIT YOUNES, consultants de l'ONUDI, sous forme d'une interrogation, à savoir: quelles orientations stratégiques?.

Concernant le premier point d'intervention, l'exposant a fait ressortir les 3 domaines que l'ONUDI prend en compte², à savoir:

- la différence de maturité;
- le mécanisme de fonctionnement;
- le rôle de l'Etat dans le développement industriel du pays.

En effet, si pour les différents programmes d'ajustement structurel, la maturité est de 3 à 5 ans, la fonction d'une industrie ne se réalise pas en quelques années. C'est un processus de longue durée. C'est pourquoi, il faut avoir une vision à plus longue échéance.

S'agissant du mécanisme de fonctionnement, l'intervenant a fait comprendre que la réussite de l'ajustement structurel a lieu dans un environnement libéral, d'où la nécessité d'être compétitif.

Mais l'on ne pourrait parler de compétitivité que lorsque tous les facteurs sont vérifiés, à savoir le prix des matières premières, les technologies utilisées, la main d'oeuvre et sa qualification, le service conseil, le marketing, le transport et l'Etat qui intervient à travers la fiscalité et les tarifications diverses.

Par ailleurs, pour tout processus de planification et vision à long terme, il faut s'entendre sur les objectifs. C'est pourquoi, un facteur important qui est souvent ignoré demeure la capacité à changer certaines lignes de production, la concession de la part de l'Etat et les ressources rares.

L'exemple de la Malaisie a été cité où des industries prioritaires ont été identifiées pour des approches pragmatiques, le travail à moyen terme a été fait sur la compétitivité et la planification stratégique, la gestion stratégique sont appuyés sur des variables bien précises.

S'agissant du rôle de l'Etat, il a été constaté que les efforts déployés pour dégraisser la Fonction Publique et rétablir les grands équilibres économiques ne suffisent pas.

Au delà des visions à long terme, l'Etat doit mettre en place des structures de concertation et une capacité d'analyse pour identifier les contraintes. A ce sujet la recommandation serait de mettre en place une structure pour identifier des problèmes et y apporter des propositions de solution.

En conclusion Monsieur SCHOLTES a mis en exergue des notions de compétitivité, de concertation et de rôle de l'Etat dans la définition d'une stratégie; il a souligné la nécessité d'une vision prospective, et d'attaquer les problèmes à court et moyen terme.

Quelles orientations stratégiques?: le premier intervenant est Monsieur TOUKOULOU Bernard, consultant international.

² par rapport au programme, plus large, de l'ajustement structurel - note de l'ONUDI.

Quatre points ont été développés, à savoir:

- une démarche pragmatique et réaliste;
- une orientation principale;
- quels marchés, pour quels produits, à partir de quels points d'appui? enfin
- les conditions de mise en oeuvre et les mesures d'accompagnement.

Concernant le premier point, à savoir: une démarche pragmatique et réaliste, l'intervenant commence par une interrogation: *quelle démarche adopter?* et de faire remarquer que bien des stratégies et plans ont été bâtis par le passé par les administrations de planification sans concertation aucune avec les acteurs principaux du développement.

Une telle initiative qui n'a été faite que sur les capacités d'intervention de l'Etat en marginalisant le secteur privé est de plus en plus rejetée par les partenaires du développement.

Dorénavant la réflexion autour de la stratégie ne peut être déconnectée du terrain sur lequel elle porte, d'où la nécessité d'une démarche réaliste imposée par les trois raisons suivantes :

- la mesure à leur juste dimension des contraintes et des obstacles imposant des limites objectives;
- les conditions minima d'un développement du secteur qui restent à créer;
- l'aménagement pragmatique des étapes en fonction des progrès accomplis et des nouveaux problèmes rencontrés.

Cette démarche réaliste a pour avantage la recherche systématique d'actions et programmes cohérents avec des possibilités vérifiées et des acteurs potentiels repérés.

Le deuxième volet a traité de la question: *quels marchés pour quels produits manufacturés centrafricains?*. Cet aspect a montré que seules des informations issues d'études bien conduites, et portant sur les marchés (national, sous-régional et international) permettront de fonder des stratégies de branches, de filières ou de produits spécifiques.

Cette démarche oblige à la définition des rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé.

L'orateur a conclu sur ce point en disant que la démarche qui prend en compte la responsabilité du choix et de la forme d'un investissement relève exclusivement de ceux qui y injectent de l'argent et autres ressources, à savoir les promoteurs et les banquiers; par conséquent les organes de promotion ne peuvent que canaliser les initiatives vers les objectifs souhaités.

Le troisième volet de l'exposé qui porte sur *une orientation principale* visait à dire qu'il faut lever les freins et obstacles à l'investissement industriel. Une priorité des actions consiste à préparer à l'investissement, en raison de ce que les contraintes et les obstacles identifiés rendent aujourd'hui difficile l'investissement en R.C.A.

En conséquence, la série de réformes en cours doit aboutir rapidement, notamment: le code des investissements, le code de commerce, le code de travail, le code minier, le centre de formalité des entreprises. A cela, il faudrait ajouter les efforts déjà engagés dans la réduction des déséquilibres macro-économiques et de la balance des paiements, l'amélioration du fonctionnement des administrations, la concrétisation du désengagement de l'Etat des grandes entreprises du secteur manufacturier.

A cet effet, le Gouvernement dans sa nouvelle stratégie de politique industrielle préconise trois objectifs au développement industriel:

1. accroître la part du secteur dans le PIB grâce à l'identification des filières porteuses à soutenir;
2. permettre au secteur rural de trouver dans le développement des industries et des infrastructures les conditions nécessaires à son épanouissement, par la promotion de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire;
3. renforcer les liens entre l'agriculture et l'industrie de manière à augmenter d'une part la demande des produits agricoles et d'autre part, à utiliser ces produits et ceux d'autres secteurs, notamment minier, pour diversifier la production industrielle.

Tenant compte de ces objectifs, les priorités sont :

- de redonner confiance aux centrafricains et à tous les acteurs de l'économie de la R.C.A;
- la santé;
- l'éducation;
- les transports, pour le désenclavement du pays;
- les aménagements agro-fonciers;
- le développement agricole, l'agro-industrie et l'agro-alimentaire;
- les mines.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les domaines prioritaires qui constituent la vision prospective en matière industrielle, ainsi ces axes stratégiques sont:

1. l'agro-alimentaire et l'agro-industrie y compris l'élevage;
2. le bois;
3. le conditionnement et l'emballage des nouveaux produits d'exportation (NPE).

Monsieur AIT YOUNES, consultant international devait également intervenir sur le deuxième aspect des orientations stratégiques, à savoir: les *conditions de mise en oeuvre* et les mesures d'accompagnement.

L'exposé a mis en lumière deux éléments qui peuvent contribuer à la mise en oeuvre de l'orientation stratégique suggérée; cela appelle une clarification des rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé. Et si le rôle prépondérant du secteur privé doit être clairement affirmé, on assistera à l'émergence d'un Etat différent. Dans ce cas, le désengagement de l'Etat ne signifierait pas sa disparition, mais la création d'un bon climat d'affaires qui peut générer et encourager des initiatives d'investissement. A ce propos, deux remarques s'avèrent nécessaires:

- l'Etat doit remplir les tâches pour lesquelles il est compétent, et se désengager réellement des secteurs de production;
- tandis que le secteur privé doit avoir un nouveau dynamisme en prenant en compte ce qui est abandonné par l'Etat.

L'Etat a un certain nombre de tâches à remplir. Outre ses missions dans la définition et la conduite de la politique industrielle qui doivent être revues, il devrait concrétiser rapidement toutes les réformes économiques annoncées dans les aspects pouvant influencer le fonctionnement du secteur (code des investissements), et mettre fin aux lenteurs relevées dans la mise en oeuvre des textes et des programmes organisant la privatisation totale ou partielle des entreprises publiques, car tout retard serait préjudiciable à un double titre: il pourrait

- aggraver le doute des partenaires et gestionnaires des entreprises concernées, se considérant dans un sursis et ne pouvant s'engager réellement sur les problèmes de l'avenir de leurs entreprises;
- réduire la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs potentiels aussi bien nationaux qu'étrangers sur l'engagement effectif de l'Etat et lui retirer leur confiance.

Les deux exposés de la 2^{ème} Session ont conduit aux observations et propositions suivantes:

- le problème de la non-disponibilité des emballages;
- le problème de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs qui peut constituer un frein au développement des industries;
- le problème du coût de production et de collecte des produits agricoles;
- le problème de la privatisation, notamment dans le secteur agro-industriel où seul l'Etat intervient en raison de l'absence d'entrepreneurs locaux possédant des capitaux importants.

5.3. Propositions

Les *propositions* ont porté sur:

1. la nécessité de mettre en place une unité de production d'emballages;
2. la nécessité de développer le secteur du tourisme qui peut devenir un débouché pour l'écoulement des produits de l'artisanat;
3. la nécessité de structurer la collecte des produits agricoles pour les besoins industriels modernes;
4. la nécessité que les investisseurs étrangers qui vont reprendre les entreprises à privatiser réalisent des actions concrètes et positives;
5. la nécessité de réfléchir aux moyens pouvant permettre aux investisseurs locaux d'être actionnaires dans les sociétés à privatiser;
6. que l'Etat accepte d'organiser la concertation avec le secteur privé; il ne s'agit pas de demander l'avis dudit secteur, mais d'échanger des vues avec les principaux acteurs sur tous les thèmes ayant par exemple trait à la conduite du secteur, comme l'identification et la gestion des créneaux porteurs;

7. contribuer à préparer le terrain sur les noyaux porteurs et aider à l'amélioration de la compétitivité des produits;
8. mettre en place un mécanisme performant de collecte, d'analyse et de diffusion des informations utiles aux responsables d'entreprises et aux investisseurs potentiels;
9. renforcer les fonctions d'appui aux entreprises;
10. encourager les actions d'intégration et de structuration du secteur manufacturier par le repérage et l'organisation des noyaux qui peuvent y contribuer en prenant en compte les micro-entreprises ;
11. appuyer tous les efforts de modernisation initiés par les entreprises, visant à l'amélioration de leurs performances, réflexion stratégique, modernisation ou extension des capacités;
12. contribuer à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs par des actions ciblées en faveur des plus dynamiques;
13. améliorer la disponibilité des facteurs: main-d'oeuvre, énergie, transports, crédits à de meilleurs coûts, etc.

Par ailleurs, il a été souligné que les entreprises et organisations professionnelles doivent adapter aussi bien leurs actions que leurs comportements aux nouvelles exigences et au nouveau rôle de l'Etat. A ce propos, les efforts d'adaptation doivent s'orienter vers quatre points essentiels, à savoir:

1. la recherche permanente de la plus grande compétitivité, car avec le désengagement de l'Etat et l'introduction du libre jeu de la concurrence, cesseront les protections exagérées, les subventions et les monopoles qui ne pourront plus cacher les faiblesses de gestion;
2. l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies d'entreprise pertinentes avec le nouveau contexte économique;
3. la formulation de propositions et d'engagements raisonnables dans le cadre des groupes de concertation prévus;
4. la contribution à l'élévation permanente du niveau de formation et d'information des entrepreneurs et des entreprises.

5.4. Recommandations

A l'issue des travaux, trois commissions ont été mises en place:

- Commission I: "Politique et stratégies industrielles",
- Commission II: "Créneaux porteurs et environnement",
- Commission III: "Promotion du secteur privé et rôle des femmes".

Les travaux en Commission ont abouti à l'adoption des recommandations suivantes:

- considérant l'absence des stratégies industrielles en République Centrafricaine;
- considérant que plusieurs contraintes pèsent sur l'émergence du secteur industriel;
- considérant le rôle prépondérant que jouent les femmes dans l'activité économique et notamment dans la transformation des produits agricoles;
- considérant le taux élevé de l'analphabétisme qui constitue un handicap à l'accès des femmes à l'information et à la connaissance des techniques modernes de production;

La Commission I "Politique et Stratégies Industrielles"

Recommande:

1. une contribution efficace de l'Etat pour la levée des obstacles qui freinent le développement du secteur industriel;
2. la formulation d'une politique et stratégie industrielles concertées;
3. la poursuite des réformes économiques déjà entreprises avec l'appui des institutions internationales;
4. la mise en place immédiate avec l'appui de l'ONUDI d'une cellule nationale chargée de suivi de la mise en oeuvre de politique et stratégie industrielles;
5. l'organisation en 1996 d'un Forum national sur l'industrialisation en République Centrafricaine;
6. une diligence dans la révision du code des investissements qui devrait intégrer les secteurs artisanal et touristique;
7. la mise en oeuvre effective de la réforme fiscal-douanière en UDEAC;
8. la mise en place d'un système d'informations utiles au développement du secteur industriel;
9. la redynamisation de l'administration en charge du développement industriel, des chambres consulaires et des structures d'appui afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle;
10. la création des conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs nationaux;
11. la création des conditions favorables au développement d'un partenariat dynamique entre entreprises nationales et étrangères;
12. la réalisation d'études nécessaires sur les créneaux porteurs.

La Commission II "Créneaux Porteurs et Environnement"

Recommande:

- *Secteur huiles et corps gras*

1. faire une étude globale sur le secteur huiles et corps gras. Cette étude devra comprendre tous les aspects et toutes les relations sur ce secteur. L'étude devra en outre déboucher sur des études de préféabilité concernant des initiatives de développement agro-industriel;
2. réaliser une étude sur la modernisation de l'agriculture avec la FAO (modernisation par l'intensification de l'agriculture qui se repose sur l'assolement, la rotation et l'utilisation des engrais, la mécanisation et l'utilisation des semences améliorées);
3. mettre en place une législation sur l'environnement et les normes de protection dans la production agro-sylvo-pastorale et agro-industrielle (étude d'impact);
4. renforcer la coordination sous-régionale en matière de législation et développement de la protection de l'environnement agro-sylvo-pastoral et agro-industriel.

- *Filière élevage*

1. l'intensification de l'élevage comme mesure de modernisation de la filière débouchant sur la réalisation de deux projets pilotes, notamment "un projet pilote viande" et un

- autre "projet pilote lait" dans la ceinture verte de Bangui;
2. l'intensification de la production d'aliments pour bétail comme élément essentiel de la modernisation de la filière élevage;
 3. l'encouragement des actions d'intégration et de structuration des filières agro--industrielles existantes et potentielles par le repérage et l'organisation des noyaux qui peuvent contribuer à leur développement;
 4. l'appui à tous les efforts de modernisation initiés et compatibles avec la stratégie arrêtée et visant à l'amélioration de leur performance, modernisation, extension de capacité, formation aux méthodes de gestion et meilleure utilisation des sous-produits.
- *Filière bois*
 1. élaborer un ensemble de mesures qui contribueront à l'exploitation rationnelle des ressources forestières;
 2. étudier l'impact de la législation relative à l'exploitation des ressources forestières pour en dériver un programme susceptible de conduire à une structuration de la filière des bois tropicaux;
 3. développer l'afforestation industrielle comme mesure de protection écologique par l'adoption d'espèces adaptées à l'éco-système;
 4. étudier les conditions d'exploitation et de transformation des bois tropicaux justifiant l'utilisation d'un "label vert" de qualité écologique et commerciale;
 5. promouvoir une vision sous-régionale du développement des infrastructures centrée sur les routes: chemin de fer, télécommunications et énergies, soutenue par l'industrie locale.
 - *Secteur emballage*
 1. évaluer les besoins actuels et futurs en matière d'emballages et formuler un programme de développement de ce secteur.
 - *Industrie touristique*
 1. élaborer et mettre en oeuvre un plan national pour le développement de l'industrie touristique en collaboration avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

La Commission III "Promotion du Secteur Privé et des Femmes"

Recommande:

- à l'Etat
 1. de créer un cadre économique et institutionnel favorable ainsi qu'un environnement porteur pour la promotion du secteur privé:
 - rendre opérationnel le guichet unique,
 - infrastructures économiques à moindre coût,
 - code des investissements,
 - code du travail,

- législation en matière commerciale,
 - fiscalité adaptée,
 - harmonisation du droit des affaires;
 - 2. de créer un mécanisme permanent de concertation entre le secteur public et le secteur privé quant à l'organisation et la définition de la politique industrielle;
 - 3. de promouvoir des institutions financières adaptées;
 - 4. de créer des centres de formation pour cadres moyens et ouvriers spécialisés et artisans, et développer l'apprentissage;
 - 5. de favoriser la création et le développement de la structure d'épargne et de crédit mutualiste;
 - 6. de restructurer et renforcer les institutions d'appui (CAPMEA, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, ADECAF).
- au *Secteur Privé*
 1. fournir des efforts de productivité et de compétitivité dans la valorisation des ressources nationales;
 2. respecter les cahiers de charges et les obligations envers l'Etat;
 3. contribuer à l'amélioration des connaissances spécifiques de leurs agents par des formations internes;
 4. faciliter l'encadrement et l'insertion des jeunes dans le monde de travail.
- aux *Partenaires de Développement*
 1. favoriser l'émergence d'entrepreneurs autochtones menant des activités de portée régionale et sous-régionale grâce à des programmes de formation d'entrepreneurs et de financement;
 2. appuyer la formation et l'encadrement des entrepreneurs en management;
 3. appuyer l'intégration régionale;
 4. faciliter les échanges sud-sud et nord-sud;
 5. faire prendre conscience de la mondialisation des activités économiques et aider l'accès au progrès technologique.
- à *l'Etat et aux Partenaires de Développement*
 1. la vulgarisation rapide des méthodes d'alphabétisation en 48 jours actuellement en cours d'expérimentation;
 2. la formation des femmes autour de leurs activités à travers des échanges d'expériences avec les autres femmes d'Afrique et dans le monde;
 3. la formation des femmes en management (marketing, études de marché, gestion financière);
 4. l'appui aux groupements féminins et aux ONGs qui s'occupent de leur encadrement;
 5. l'aide à l'émergence de fonds d'appui aux activités génératrices de revenu pour les femmes.

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ELABORATION D'UN CADRE DE REFERENCE
POUR LA FORMULATION D'UNE
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
EN CENTRAFRIQUE

NC/CAF/94/01D

**Rapport final - Annexe 1: Elaboration d'un cadre de référence
pour la formulation de stratégies et politiques industrielles concertées**

Etabli pour le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement

par Clément Belibanga, Consultant ONUDI

Fonctionnaires chargés de l'appui technique:
Fatima-Zohra Bennani-Baiti et Philippe-Roger Scholtès

INDICATEURS DE BASE

1. Superficie 623 000 km²
2. Population
 - Total 3 200 000 hbts
 - Taux de croissance démographique 2,5
3. PIB (FCFA prix constant année 1985)
1994 374,460 Milliards
4. Taux de croissance annuel
1980 - 93 : 2,4%
5. PIB par secteur d'activité (1993)
 - Agriculture 50%
 - Industrie 14%
 - Services 36%
6. Structure de la demande en % du PIB
 - Consommation publique 10
 - Consommation privée 89
 - Investissement brut 9
 - Epargne intérieure brute 1
 - Exportations de biens et services 15
7. PNB par tête (1993) 400 dollars
8. Commerce international (1993)
(en millions de dollars)
 - Exportations 124
 - Importations 165

Source : Rapport sur le développement dans le monde 1995, Banque Mondiale
Classement selon l'Indicateur du Développement humain :

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

149/174.

I CADRE MACRO-ECONOMIQUE

La République Centrafricaine, comme la plupart des pays africains a connu, à partir de la fin des années 70, des déséquilibres macro-économiques fondamentaux qui ont mis en péril la croissance économique et réduit le niveau de vie de la population.

Jusqu'en 1977, le pays a bénéficié des ressources importantes qui provenaient des hausses généralisées des prix des matières premières, et, qui dissimulaient certains déséquilibres amorcés dans les mêmes périodes. A partir de cette date, plusieurs difficultés sont apparues : dégradation de la voies de communication, politique de commercialisation déficiente qui a entraîné la diminution de la production, la disparition des échanges et la généralisation de l'autoconsommation.

Les déficits des finances publiques se sont accentués à cause du gonflement du secteur public qui a entraîné l'augmentation de la masse salariale ; le développement du secteur parapublic et des subventions aux entreprises alors que, dans le même temps, les recettes fiscales continuaient à baisser. La conséquence est la dégradation de la balance des paiements.

Cette situation a été aggravée par la dégradation des productions agricoles et l'amorce de la chute des prix des matières premières sur le marché mondial. La RCA a donc été privée d'une partie de ses recettes budgétaires.

A cela, il faut ajouter les contraintes structurelles de l'économie Centrafricaine : l'enclavement, le sous-peuplement et la communication qui renchérissent les coûts de production.

11. LES DESEQUILIBRES CARACTERISTIQUES AVANT L'AJUSTEMENT

111. Les déséquilibres financiers

Les finances publiques

a) Les déficits des finances publiques ont apparu de manière significative en 1970 avec 1,4 milliard de F.CFA soit 2,8% du PIB pour atteindre 8,6 milliards en 1981 représentant 4,9% du PIB. En 1984 et en 1985 les déficits sur base d'engagement ont été successivement de 25,17 et 41,55 milliards de F.CFA soit 14,1% du PIB.

Plusieurs causes, dont certaines sont liées, expliquent ce déficit structurel. C'est surtout la baisse des recettes par rapport aux dépenses qui caractérise cette situation. Entre 1984 et 1986 les recettes totales par rapport au PIB ont représenté environ 11,5% alors que, dans le même temps, les dépenses qui ont, certes, diminué étaient encore à un niveau important, soit 12,5% du PIB.

La baisse des recettes est liée à plusieurs phénomènes :

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

- baisse des recettes liées au commerce international. Celles-ci qui représentaient, jusqu'en 1982, 45-50 % du total des recettes fiscales sont tombées à moins de 30% en 84-85, baisse de la pression fiscale qui a atteint 8% contre 19% en 1960.

- l'augmentation des importations frauduleuses,
- le développement de la fraude fiscale,
- l'exonération et des avantages fiscaux abusifs,
- le recouvrement insuffisant des impôts indirects,
- l'absence de contrôle d'imposition.

Les dépenses qui représentaient environ 18% PIB ont évolué dans un sens favorable pour tomber à 13,3% du PIB en 1984, un peu moins en 1985.

La rigueur imposée par les mesures de stabilisation financière du FMI, à partir de 1982, a été à l'origine de ce résultat : blocage des salaires, recrutement rigoureux dans la Fonction Publique. Le nombre des fonctionnaires est passé de 25.000 en 1980 à 22.254 en 1984. La masse salariale a été stabilisée, n'atteignant que 24,2 Milliards en 1985 contre 23,7 Milliards en 1982.

Mais ce renversement de tendance a été obtenu au prix d'une austérité qui a eu des conséquences sociales désastreuses : baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 35% en 4ans, développement du chômage avec 9.000 demandeurs d'emplois en 1984 à Bangui dont 1145 diplômés des écoles et l'Universités.

b) La balance de paiements

La balance des paiements est restée déficitaire. La balance commerciale a accusé un déficit de -48,8 Milliards entre 1984 et 1986 tandis que celle des biens et services de 132,6 Milliards de F.CFA. L'augmentation des exportations en 1985 et son fléchissement en 1986 s'expliquent par la hausse (+ 8,5 Milliards) de recettes du café.

Celles du coton ont régressé de presque 4 Milliards entre 1984 et 1985. Les importations ont augmenté en 1985 à cause de l'accroissement des projets financés par les ressources extérieures. On note que pendant la période étudiée les emprunts ont représenté 70 Milliards et l'aide au développement 73 Milliards de F.CFA. Ces reprises des concours extérieurs correspondent aux applications de mesures de stabilisation financière mises en place avec l'aide du FMI et de la Banque Mondiale. Les deux légers excédents de la balance globale observée s'expliquent par les aides extérieures et non par une croissance soutenue par le développement des exportations.

112. La dette

L'endettement de la République Centrafricaine a pris de l'ampleur depuis 1981, année où il est passé de 61 Milliards de F.CFA à 121,8 Milliards en 1984 (40% du PIB). Son accroissement a continué pour représenter 49% du PIB en 1986. Cette augmentation rapide est imputable aux fluctuations du dollar et à l'accélération des mobilisations.

L'endettement de la République Centrafricaine reste modéré par rapport à d'autres pays africains. Mais rapporté aux recettes budgétaires, celui-ci devient important ; le service de la dette a, par exemple, représenté en moyenne 21% des recettes budgétaires entre 1984-1986.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

L'encours total de la dette représentait 41,1% des recettes des exportations en 1984 et 30,8% en 1986.

113. Le secteur parapublic

A la veille de la politique des grandes réformes économiques, la République Centrafricaine possédait 52 entreprises et Offices Publics dont 17 Offices Publics, 14 Sociétés d'état et 21 Sociétés d'Economie Mixte. L'importance de ce secteur découlait de la volonté des Gouvernements post-indépendance de voir jouer par l'Etat un rôle important sur le plan économique dans le cadre d'une politique étatique poussée, alors que le pays ne disposait pas de ressources humaines et financières capables de gérer et de maintenir un secteur public de grande taille. Les nationalisations du début des années 70 ont contribué à l'expansion du secteur parapublic. L'interventionnisme de l'Etat, dans ces Sociétés et Offices Publics par des nominations des gérants non rompus aux pratiques de la gestion, conjugué à un manque de transparence ont créé des déficits importants que les finances publiques devraient combler.

Les subventions de l'Etat ont atteint 7,9 Milliards en 1986 avec des conséquences macro-économiques importantes : aggravation des déficits budgétaires et développement de risque pour le système bancaire.

114. L'investissement public

L'investissement public a régressé d'une manière importante. Il est passé de 22% du PIB en 1973 à 7% en 1980, niveau le plus bas. Une reprise s'est amorcée et a atteint 10,4% en 1984 et 12% du PIB en 1985. Entre 1980-1986, la moyenne est de 8%, taux le plus bas de l'Afrique francophone. Il y a une dégradation évidente de la formation de capital. Ce sont surtout les infrastructures économiques qui ont bénéficié de la part la plus importante des investissements, ce qui a permis de développer les voies de communications, qui se sont dégradées considérablement au début des années 80; et a désenclavé le pays et relancé l'agriculture et le commerce.

115. La croissance économique

L'année 1984 constitue le point de départ d'une croissance importante après la sécheresse de 1983 qui a ravagé une partie importante de la production agricole. Cette période a bénéficié du développement des infrastructures économiques dans le cadre du Programme National d'action (1982-1985). Il a permis la reprise des cultures de rente et vivrières, l'accroissement de l'élevage et du bois. Le PNA a eu un taux de réalisation financière d'environ 90% ce qui constitue un record par rapport aux autres plans de développement. Le taux de croissance est passé de -7% en 1983 (année de la grande sécheresse) à +8,75% en 1984, 3,67% en 1985 et 4,22% en 1986. Cette période constitue indéniablement une période de prospérité, inégalée depuis lors.

2. Bilan des réformes

Faire le bilan global des programmes d'ajustement structurel ne paraît pas être aisé. Les difficultés résident tant dans le choix de la méthodologie que dans la détermination des impacts réels des PAS sans tenir compte de l'influence de l'économie mondiale.

21. BILAN GLOBAL

211. Bilan des Finances Publiques

La recherche de l'équilibre des finances publiques a été le souci constant des autorités économiques depuis 1986. Tous les PAS ont pris plusieurs mesures pour augmenter les recettes et diminuer les dépenses afin de dégager une épargne budgétaire positive nécessaire pour le financement des biens d'équipements. Les chiffres montrent que les résultats sont assez décevants par rapport aux efforts consentis. En 1986, les recettes totales étaient de 40,10 Milliards de F.CFA, en 1991 36,28 Milliards soit respectivement 11,9% et 10% du PIB. Elles ont donc subi continuellement une régression sauf en 1990 où elles sont passées à 43,11 Milliards soit une progression de 8,3% entre 1989 et 1990.

Si on compare les objectifs aux réalisations, aucun résultat positif n'a été atteint. Les réalisations ont été nettement faibles. Entre 86-91, les recettes ont représenté en moyenne 12% du PIB.

L'absence de ces réformes aurait coûté certainement plus lourd surtout en période des baisses des recettes provenant du commerce international. En revanche, du côté des dépenses les objectifs ont été dépassés mais au détriment des investissements et des services sociaux comme la santé et l'éducation. Les dépenses d'investissement sont passées de 12% du PIB à 9,5% en 1991. Dans le domaine rural, alors qu'il a été prévu d'injecter 12 Milliards dans les filières café et coton, seuls 4,5 ont été donnés en 1987. C'est pourquoi les réalisations ont été seulement de 84,7 Milliards de F.CFA contre 89,3 Milliards fixés en objectif.

En 1988 également, les prêts consentis aux filières coton et café n'étaient que de 9,7 Milliards de F.CFA contre 12 Milliards initialement prévus.

Le niveau des salaires et traitements en 1991 est le même qu'en 1987. En 1991, ce poste représente 69% des recettes alors que l'objectif était de 50%. Néanmoins, les salaires et traitements ont été relativement maîtrisés à cause du programme volontaire assisté et l'application de la règle de 1F de dépense pour 3F d'économie. L'Etat a eu aussi à faire face à des nouvelles dépenses pour restructurer les filières. Le poste « autres dépenses » augmente régulièrement sans qu'on sache exactement ce que cela représente, ainsi que celui des fonds spéciaux.

Les déficits sur base engagement diminuent depuis 1987 et sont passés de 15% à 14% du PIB en 1991.

Dans l'ensemble, les dépenses courantes ont progressé moins vite que les recettes. Comparativement, cette progression est quatre fois plus rapide avec un taux seulement de 2,9%.

L'ajustement s'est fait essentiellement par le bas avec les conséquences sur l'investissement productif notamment dans le secteur rural. C'est ce qui explique en partie les baisses successives des taux de croissance en termes réels pendant la période étudiée.

212. Bilan de la balance des Paiements

L'étude de la balance des paiements depuis 1987 montre une détérioration constante. La seule amélioration enregistrée a été en 1991, année où le solde de la balance des paiements a été légèrement positif. En 1989, le déficit a été moindre et proche de l'objectif fixé. Du côté des exportations, les objectifs fixés n'ont pas été réalisés depuis 1987 et sont à l'origine des déficits persistants de la balance commerciale. Les objectifs ont été définis à partir de l'augmentation des produits primaires, mais malheureusement ceux-ci ont baissé constamment. C'est le cas respectif de 1990 et 1991 où les objectifs fixés de 50,7 et 55,7 Milliards n'ont représenté en terme de réalisations que 40,98 et 36,51 Milliards de F.CFA. Les résultats obtenus l'ont été au prix d'une diminution des importations. En 1989, seulement les objectifs ont coïncidé avec les réalisations (59,8 et 59,3).

Les importations ont diminué constamment et correspondent à la diminution des biens d'équipements, liée elle à la baisse des investissements.

La baisse des importations des biens alimentaires qui est passée de 18,7 Milliards en 1986 à 8,3 Milliards de F.CFA en 1991 explique très relativement la situation. D'autres causes de la détérioration de la balance des paiements peuvent être imputées à :

- la détérioration des finances publiques
- la surévaluation du F.CFA
- la dégradation des termes de l'échange estimée à 30% et qui concerne le café et le coton.

213. Bilan de la Dette Publique

L'encours de la dette totale de la République Centrafricaine est en progression depuis 1986. Elle est de 212 Milliards en 1991 contre 146 Milliards de F.CFA en 1986 et ceci malgré l'annulation de la dette française de 40 Milliards en 1990. La dette en 1991 représente 69% du PIB contre 48% en 1986. Les chiffres n'incluent pas l'intégralité de la dette intérieure par manque de comptabilité de celle-ci, qui est cependant estimée à 75 Milliards de F.CFA. Le ratio dette/ exportations est de 17% en 1991 contre 30,8% en 1986. Le service de la dette représente 28% des recettes budgétaires en 1991 alors que ce chiffre était de 22% en 1986.

Le cumul des arriérés depuis 1986 est estimé à 17 Milliards de F.CFA, il s'agit essentiellement de la dette bilatérale. L'allègement de la dette extérieure 86-91 est de 14,5 Milliards de F.CFA. La République Centrafricaine est venue cinq fois au « Club de Paris » entre 1986-91.

Depuis 1989 la part de la dette multilatérale est devenue plus importante, atteignant 64,2% en 1990 pour descendre à 60% en 1991. La dette a progressé de 21,8% en 91. Le pays a dû s'endetter pour 10 Milliards auprès de la République de Chine (TAIWAN) afin de faire face à la crise de trésorerie.

214. Bilan de la Croissance

L'évolution de la croissance économique pendant la période de l'ajustement structurel est largement au-dessous de l'objectif de 4% fixé par les autorités économiques.

De 1986 à 1991 le taux de croissance réel par an est nul pour un taux de croissance de la population de 2,5 par an. En 1987 le taux de croissance a été négatif (- 2,95%). Cette régression est imputable à plusieurs causes :

- le secteur rural, qui est l'élément moteur de la croissance économique, est resté stationnaire pendant la période de l'ajustement. C'est seulement en 1991 que la part du secteur dans le PIB a atteint 41,56% . La part de l'agriculture dans le PIB en valeur a diminué depuis 1986, seul l'élevage a maintenu une croissance en moyenne de 4% par an. Naturellement cette situation est imputable à la crise des matières primaires au niveau international ; mais aussi à l'incapacité du Gouvernement à définir une politique économique claire et volontariste. le développement du secteur informel, qui s'est fait rapidement, atteignant 20 000 unités pour 31 000 emplois, a joué un rôle dans la croissance économique.

- la stagnation, voire la baisse du secteur tertiaire a entraîné un désinvestissement dans le secteur. Par contre la production a augmenté de 12% entre 86 et 91, essentiellement à cause des deux industries agro-alimentaires du pays, la SOGESCA (SUCRE) et CENTRAPALM (HUILE DE PALME). Ces progrès ont été amoindris par le développement des importations frauduleuses des pays limitrophes en sucre et en huile de palme. Pendant la période, l'épargne privée qui représentait 3,1% du PIB en 1986 tombée à 0,9% en 1991 ce qui explique le déficit du compte courant de la balance des paiements qui a représenté 8,9% du PIB.

- la baisse de la demande, consécutive aux prélèvements sur les salaires et qui a fortement joué sur les revenus à cause du non blocage des prix a baissé le pouvoir d'achat des urbains. Cette situation a dégradé de niveau de l'offre des entreprises et de ce fait a contribué à réduire l'évolution de la croissance économique. Les commerçants ont subi ce contrecoup et les chiffres d'affaires ont baissé fortement. Il s'en est suivi les fermetures d'entreprises et le développement du chômage.

3 -Tendances récentes et perspectives

Depuis Avril 1991, la République centrafricaine s'est engagée dans le processus de démocratisation en instaurant le multipartisme avec l'apparition de plusieurs partis politiques de différentes tendances et qui exercent librement leurs activités.

En Août et Septembre 1993, les élections démocratiques, libres et pluralistes ont été organisées. Celles-ci ont été jugées transparentes par toutes les parties en présence et ainsi que la Communauté Internationale. Un nouveau Président de la République a été élu ainsi que des nouveaux députés qui cohabitent dans une Assemblée devenue pluraliste.

En Décembre 1994, une nouvelle constitution a été votée par référendum et consacre l'Etat de droit en instituant des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire indépendants les uns des autres. Les protections des droits de l'homme et des citoyens ont été proclamées et affirmées.

Le changement du pouvoir fait suite a une crise socio-politique qui a duré trois ans et a désorganisé l'économie.

Ainsi, le nouveau pouvoir a fixé trois objectifs prioritaires à court terme dans le cadre du programme de redémarrage :

- chercher le rétablissement des finances publiques par l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses.
- améliorer le secteur de santé
- et mettre l'accent sur la formation et l'éducation.

Ainsi le Gouvernement a organisé une réunion de concertation des bailleurs de fonds avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur ces priorités.

En outre il a organisé les Etats Généraux de l'Education en Juin 1994 et les Etats Généraux sur la jeunesse en Novembre 1995. Il projette l'organisation des Etats Généraux de l'économie dans les mois suivants.

La reprise de la confiance avec le changement politique et de la demande avec le paiement régulier des salaires, ajoutés à la dévaluation du F CFA ont relancé l'économie nationale.

Quelques agrégats macro-économiques
(en millions de F CFA)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
PIB (prix contant année 85)	355	365,5	355,2	347,5	374,4	387,4 ²
Recettes budgétaires	43,11	36,28	33,74	28,3	35,4	55,2 ²
Balance commerciale	-58,3	-46,4	-29,3	-30,4	-33,4	42,3 ²

1 = estimations

2 = provisoires

Le Gouvernement a voté une loi sur les privatisations afin d'améliorer sur cadre macro-économique.

Quelques résultats montrent la reprise économique, même si elle reste insuffisante

a. Sur le plan budgétaire

Les recettes budgétaires ont augmenté de 25% passant ainsi de 28,6 milliards en 1993 à 35,4 Milliards en 1995. Ce niveau reste insuffisant à cause de l'inefficacité des services des douanes d'une part et du fait que les nouveaux taux suite à la nouvelle parité n'ont pas été intégrés aussitôt. C'est aussi la situation en ce qui concerne la réforme fiscal-douanière qui n'a pas été vite appliquée. Cependant il a été projeté un niveau de recettes atteignant 55,2 milliards pour 1995.

b. Sur la production

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

D'une façon mécanique les valeurs des productions à l'exportation ont augmenté. Après un an de la dévaluation certaines productions en volume ont également augmenté, même si cette tendance n'est pas affirmée.

La dévaluation a entraîné l'augmentation du prix aux producteurs du coton et du café.

1. Le coton.

La filière qui est restée déficitaire depuis 1986 est excédentaire depuis la dévaluation. Le prix chez le producteur a été augmenté de 50% et les prix des intrants n'ont pas été augmentés. Ainsi la production du coton graine a augmenté en 1995 de 74,4% passant de 15766 t à 27430 t. En valeur, on est passé de 2,7 Milliards en 1993 à 5,7 en 1994, soit une augmentation de 108%.

2. Le café

Le café, plus que le coton a bénéficié non seulement de la dévaluation mais aussi de la flambée surprise des cours mondiaux. Le café a subi plusieurs augmentations même si son prix est libre. Ainsi le cours pivot est passé de 680 F CFA en Janvier 1994 à 1850 F CFA en Août 1994. Il est descendu à 1441 F CFA en Janvier 1995.

La production reste nettement insuffisante par rapport à la demande. On estime environ 8254 t café marchand en 1994, y compris une partie du café zairois. Au 31 Mars 1995, la quantité conditionnée et contrôlée par ORCCPA est de 6107 t contre 3499 pour la même période de l'année précédente.

3. Les mines

La production du diamant a augmenté de 7%, passant de 529800 carats en 1994 contre 494900 carats en 1993. Les exportations ont représenté en valeur 41,119 Milliards contre seulement 20,8 Milliards en 1993. L'Etat a perçu les taxes pour 3,372 Milliards.

4. Le bois

La production du bois représente 306.337 m³, soit une hausse de 12,7% par rapport à 1993. La production des grumes est de 231410 m³ en 1995 contre 210.390 m³ en 1993. Les exportations ont atteint 122.323 m³ en 1994, soit une hausse de 53%. Cette production représente en valeur 22,932 milliards en 1994 contre 6,805 milliards de F CFA.

c. Balance commerciale

La balance commerciale est restée déficitaire malgré l'augmentation de 93,7% des exportations et seulement de 62,5% pour les importations. Cette situation explique le caractère rigide de l'économie centrafricaine qui ne s'est pas rapidement ajustée à la nouvelle situation. Il faudra sans doute des mesures d'accompagnement importantes visant à augmenter les productions.

d. PIB

Le produit intérieur brut a augmenté sensiblement. Selon les chiffres officiels, le taux de croissance réel est de 7%.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

II LE SECTEUR MANUFACTURIER EN RCA

Le secteur manufacturier est peu développé en République Centrafricaine et n'a progressé que très lentement par rapport à ses voisins. Cette situation est liée à un manque de définition d'une politique industrielle affichée malgré les potentialités que dispose le pays. La contribution au produit intérieur brut ne dépasse pas 7%. Les contraintes qui bloquent l'évolution sont également nombreuses.

2.1 Evolution et Structure du secteur manufacturier

a) Evolution

Le début de l'industrialisation du pays remonte à 1940 avec 16 industries entre 1940 et 1960 soit 16,5% des industries des cinq pays de l'Afrique Equatoriale Française et un peu plus du tiers des industries camerounaises pour la même période.

En 1978 on dénombre 33 industries qui ont connu une évolution lente. En 1985, le nombre est passé à 44 pour descendre à 39 en 1988. Depuis cette date il y a peu de création d'entreprises industrielles, au contraire on assiste à une baisse. En 1993, on dénombre que 36 entreprises industrielles.

b) Structure

Les industries centrafricaines sont de taille moyenne et sont assimilables aux petites et moyennes industries même si certains d'entre elles paraissent importantes pour le pays (MOCAF, CENTRAPALM,)

Selon les dernières enquêtes menées sur les entreprises en 1990, la sous-branche « alimentaire, boissons, tabac » est la plus importante. Sa production brute représente 40,8% de la production brute totale de la sous-branche, sa valeur ajoutée 57,7%, sa masse salariale 34,2%. Cette sous branche est dominée par la MOCAF et SCB (brasseries) qui se comporte bien globalement malgré quelques difficultés passagères; SOCACIG (tabac) augmente régulièrement sa production tandis que MANUCACIG (tabac) est en liquidation depuis 1992 ; SOGESCA (sucrierie) est en pleine expansion avec une augmentation de chiffre d'affaires de 236,70 % en 1993 et une augmentation de production de 83,2% en 1994. Un programme d'investissement de 2,87 milliards de FCFA est mis en place pour augmenter sa capacité de production dont 1,8 milliard de FCFA est déjà financée par la Caisse Française de Développement.

La sous-branche « bois » représente respectivement 25,5% de la production brute, 25% de la valeur ajoutée et 23% de masse salariale. Elle a connu une chute importante en 1991 et 1992 avant de se redresser à partir de 1993 et s'est renforcé notamment à cause de la dévaluation.

Entre 1991 et 1992, la production brute a baissé de 39%, l'investissement brut de 33,4%. Cette situation est liée au vieillissement des équipements. Le bois, Centrafricain, avant la dévaluation était concurrencé par le bois asiatique d'une façon importante.

La sous-branche « textile cuirs » ne dispose que de deux entreprises en 1990.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Depuis 1993, UCATEX, la seule industrie de textile a fermé à cause essentiellement de la concurrence du textile fabriqué au Nigeria et importé par le secteur informel. L'entreprise Centracuir a également disparu.

La sous-branche chimie a une production brute qui représente 7,1% du secteur, une valeur ajoutée de 6,25%, la masse salariale, 3%.

Les actions des industries sont détenues à 70% par des étrangers (dont 67% français) et 30% par les nationaux (15% publics et 15% privés). Les pouvoirs publics contrôlent essentiellement les industries agro- alimentaires (SOGESCA et CENTRAPALM) dans le domaine de la sucrerie et de l'huile de palme.

Ces industries peuvent être classées en deux catégories : les industries de substitution à l'importation qui produisent pour le marché local (alimentation, boissons, tabacs, chimique,...) et exportatrices de matières premières (bois).

2.2 Politiques de l'industrialisation et la place du secteur manufacturier dans l'économie nationale .

L'industrialisation relative de la République Centrafricaine a connu un essor vers les années 70 avant de chuter dans les années 80. Sa contribution dans la production intérieure brute est restée modeste.

a) Stratégies industrielles mises en place

La stratégie industrielle est basée sur les industries de substitutions aux importations et des industries exportatrices des matières premières. Plusieurs industries textiles ont été créées (ICCA, CIOT) ainsi que les industries forestières (SLOMBOIS, LOROMBOIS...) le pays a ainsi connu entre 70 - 80 une croissance industrielle de l'ordre de 4% . En 1970 le secteur industrie représentait 26% du PIB, et les industries dénombrées étaient 85. Le secteur a bénéficié d'investissements importants dans les différents plans de développement dans la même période. Dans les trois premiers plans, l'industrie a bénéficié de 33,6% des investissements réalisés avec un niveau élevé de 43% pour le plan 76 - 79.

L'Etat a joué un rôle important dans l'industrie. Ainsi en 1980, les pouvoirs publics représentaient, 30% dans l'industrie.

A partir de 1980, la croissance industrielle a fléchi parce qu'elle ne représentait que 2,4% entre 1980-93 et ne représentait en moyenne dans la période que 8% de PIB. Dans le Programme National d'Action (80-81) pour la première phase et 82-85 pour la seconde phase ainsi que dans le plan de développement économique et social 1986-1990, la part d'investissement consacrée à l'industrie en moyenne était de 19%.

Cette situation correspond à une période de crise économique généralisée et qui a amené l'Etat à mettre une place une stratégie nouvelle.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

b) Tendances nouvelles

La nouvelle politique d'industrialisation de la République Centrafricaine s'inscrit dans sa nouvelle stratégie de développement basée sur la redéfinition du rôle de l'Etat, le développement du secteur privé. Un rôle important est accordé à l'émergence des petites et moyennes entreprises et industries.

La redéfinition du rôle de l'Etat

Le Gouvernement a affirmé dans les programmes successifs la mutation du rôle de l'Etat qui n'est pas la production mais de mettre en place un cadre institutionnel favorisant l'expansion du secteur privé.

L'Etat doit également développer les infrastructures économiques nécessaires au développement économique. C'est dans ce cadre que l'Etat s'est désengagé totalement des entreprises où il était majoritaire en les privatisant.

L'Assemblée Nationale vient de voter une loi consacrant la deuxième génération des privatisations afin que l'Etat se désengage totalement du secteur productif.

Le développement du secteur privé et des PME / PMI

Plusieurs initiatives ont été développées par les pouvoirs publics dans le sens de l'expansion du secteur privé.

- Dans le cadre législatif, la loi 88/004 a été promulguée le 9 Mai 1988 sur le code des investissements Centrafricain qui garantit le transfert des capitaux aux investisseurs étrangers et de justes indemnités, en cas d'expropriation. Deux régimes privilégiés ont été mis en place : le premier qui accorde sur une période de trois ans des exonérations fiscales et des exonérations sur les propriétés bâties et non-bâties, le deuxième régime exceptionnel est réservé aux entreprises réalisant des investissements supérieurs ou égaux à 3 milliards de FCFA. Dans ce cas, elles bénéficient des exonérations temporaires de l'impôt sur les bénéfices.

La loi 88/014 a instauré un régime privilégié sur les PME/PMI Centrafricaines. Cette loi accorde un régime fiscal privilégié de 2 à 5 ans sur les bénéfices industriels, commerciaux et non commerciaux, un régime douanier préférentiel sur les importations d'équipements industriels (5% des droits et taxes d'entrée) pendant 5 ans pour les entreprises de service. Il a été également instauré un régime préférentiel pour l'accès aux marchés publics des PME/PMI.

- Dans le cadre institutionnel, les pouvoirs publics ont créé des structures d'appui et des organisations professionnelles : le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA), le Centre de Formation Professionnelle ONIFOP (Organisation Nationale Interprofessionnelle de Formation et de Perfectionnement), le Recentrage des Chambres Consulaires et la Transformation des structures et de l'esprit du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

- Dans le domaine de la coopération technique et financière, plusieurs projets ont été créés le Gouvernement et les partenaires au développement pour appuyer le secteur privé : Projet CAF/84/004 en appui à l'organisation et au développement de PME et le perfectionnement des Conseillers et dirigeants d'entreprises et artisans ; le projet CAF/88/025, « développement de l'initiative privée en RCA » a permis d'organiser des journées nationales et régionales de réflexion sur l'initiative privée ; les interventions de la coopération américaine

à travers les interventions de l'US AID ont permis le développement des ressources humaines en faveur du secteur privé : formation des jeunes diplômés des départs volontaires assistés de la fonction publique, les agriculteurs de province, les femmes commerçantes.

c) Place de l'industrie manufacturière dans l'économie Centrafricaine

L'industrie manufacturière Centrafricaine occupe une place modeste dans l'ensemble de l'économie Centrafricaine.

- Dans la domaine de l'emploi, elle représente en moyenne 34% des effectifs totaux du secteur moderne centrafricain. Cependant en valeur absolue, le secteur a perdu, entre 1985 et 1991 près de 4568 emplois. Ce sont les sous-branches « bois » et « alimentaire, boissons, tabac », qui ont plus de personnel.

- La production brute du secteur manufacturier représente en moyenne un peu moins 45% de la production brute du secteur moderne. Elle a été multipliée par 2 en 10 ans (1978 - 88) surtout les industries agro-alimentaires qui ont une forte production avec 40% du secteur industrie : sucrerie, huile, brasserie. Cependant une baisse importante est amorcée depuis 1991. Elle est passée de 34,4 Milliards de FCFA en 1991 à 28,6 milliards en 1994 soit une baisse de 17,34%.

C'est essentiellement la disparition progressive des industries du textile, du bois qui a perdu 45% entre 1990 et 1991.

- La valeur ajoutée représente en moyenne 35% de valeur ajoutée du secteur moderne. C'est la sous-branche « Alimentaire - Boissons - Tabacs » qui a une valeur ajoutée importante parcequ'elle représente plus de la moitié pour le secteur industrie.

- La contribution de l'industrie manufacturière reste modeste dans le produit intérieur brut (PIB) avec en moyenne 8,5% entre 1985 à 1994. Elle est de l'ordre de 7,5% ces cinq dernières années.

En 1990, l'industrie manufacturière représentait 10,6%, contre 29,6% à l'agriculture et 31,1% pour les services.

d) Les obstacles à l'industrialisation,

Les obstacles à l'industrialisation sont de deux ordres : les obstacles structurels et les obstacles liés à la gestion de l'économie.

d1. Obstacles structurels

- L'enclavement du pays, un obstacle naturel important. Il est situé à plus de 1200 Km du port maritime le plus proche (Douala), ce qui renchérit les produits importés et exportés et allonge les délais d'approvisionnement des biens d'équipement.

- L'étroitesse du marché intérieur avec seulement 3 000 000 hbts pour 617 000 km²

- La faiblesse de l'épargne intérieure. Elle s'est dégradée progressivement pour devenir nulle : En 1991, le taux était de - 3% du PIB et en 1993 1% du PIB taux le plus de l'Afrique

au Sud du Sahara. Le pays finance ses investissements et ses déficits budgétaires grâce aux concours extérieurs.

- L'économie est faiblement monétarisée avec une proportion effrayante de monnaie fiduciaire, soit 70%.

- Le secteur bancaire est étriqué. Il existe que trois banques et cinq guichets pour tout le pays. Il y a prédominance de crédits à court terme destinés à financer les activités tertiaires liées au commerce.

- Le recul de l'investissement avec un taux de 9,5 PIB en 1991 et 9 en 1993, sa faible productivité.

d2. Obstacles liés à la gestion économique

Plusieurs politiques mises en place semblent bloquer l'émergence d'un secteur industriel développé. On peut citer :

- L'instabilité du cadre macro-économique, notamment la surévaluation du FCFA, les déséquilibres internes et externes ont rendu les unités industrielles moins compétitives. C'est le cas de la sucrerie et de l'huilerie qui ont été concurrencées par les produits limitrophes alors que ces unités ont une capacité inférieure à la consommation nationale.

- La politique interventionniste de l'Etat, doublé d'une protection par des prix subventionnés a cantonné les entreprises dans une situation de rente. Ceci a développé une gestion médiocre par de nominations des dirigeants sur des bases non économiques.

- La lourdeur du cadre réglementaire qui décourage les investisseurs et une justice qui est demeurée inefficace tant dans sa lourdeur que dans la répression des délits économiques.

- Le rôle du secteur privé n'est pas encore réellement confirmé malgré les affirmations des pouvoirs publics. En effet, le secteur privé estime qu'un dialogue n'est pas instauré parce que ses propositions ne sont pas toujours acceptées.

- La pression fiscale est environ de 10% pour les années 1985-1992 soit une diminution de 2% par rapport à la période 1979-1986 alors que la moyenne en Afrique francophone est de 16%. La République Centrafricaine est classée 8^e sur 10 pays étudiés. La prédominance du secteur informel réduit la base imposable et fait porter le poids fiscal à une minorité d'entreprises du secteur formel. Cette situation crée deux inconvénients : réduction du nombre des entreprises par la disparition, donc réduction du développement du secteur industriel et réduction des ressources de l'Etat.

2.3 Les Contraintes à une industrialisation compétitive

On distinguera les contraintes liées à l'environnement et les contraintes internes à l'entreprise.

2.3.1 Contraintes liés à l'environnement

2.3.1.1 Infrastructures économiques

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Les infrastructures économiques restent une préoccupation du Gouvernement Centrafricain depuis 1982 parcequ'elles constituent le support du développement économique. Dans les plans successifs, sa part reste dominante. En particulier dans le plan quinquennal 1986-1990, elles ont représenté en moyenne 44% des investissements totaux soit 46,2 Milliards de F CFA, contre 26% au développement agricole, 22% aux infrastructures sociales et 8% aux industries. En 1995-1997, elles devraient représenter que 53% des investissements totaux contre 25,7% au développement rural.

I- Transports

La République Centrafricaine a des contraintes multiples d'ordre naturel. C'est un pays entouré (outre le Tchad) des pays qui ont accès à un port maritime. Son enclavement fait hésiter les investisseurs. Sa faible densité démographique rend difficile l'entretien de son réseau, de ce fait pénalise son agriculture : difficulté d'écoulement des produits agricoles qui grève les prix; le transport jouant le rôle modulateur dans les prix. Son enclavement entraîne une concentration forte des activités économiques à Bangui par manque d'entretien régulier des voies qui ne donnent pas sur l'extérieur et de ce fait freine la diversification. Le transport représente environ le tiers du coût dans les prix de revient des importations. A l'exportation, les frais de transport jusqu'à Pointe-Noire représentent environ 50% de la valeur FOB des grumes exportées sans compter les délais d'attente et d'acheminement. En outre, les tracasseries des pays maritimes et la lourdeur des procédures administratives et commerciales font également augmenter les coûts.

Pour désenclaver le pays et faire jouer au secteur de transport un rôle efficient, le Gouvernement Centrafricain a mis en place depuis 1982 une nouvelle politique de transport.

Mais c'est surtout depuis 1990 qu'une véritable stratégie a été définie avec l'aide de nombreux bailleurs de fonds à travers le Programme Sectoriel de Transport (PST). Elle peut être résumée ainsi :

- Définition d'un réseau prioritaire d'infrastructures de transport, assurant le désenclavement du pays et l'accessibilité des principaux centres économiques. Ce réseau comprend : le réseau des voies navigables structuré autour de l'axe international principal que constitue l'Oubangui ; le réseau prioritaire de 3400 km de routes nationales et régionales, supportant le trafic le plus dense ; les installations de l'aéroport international de Bangui-Mpoko dont les moyens de sécurité et de sûreté doivent être renforcés tout en apportant un entretien minimum des aérodromes de provinces.

- La libéralisation du secteur des transports et la facilitation par : la suppression des situations de monopole et les obstacles à l'exercice de la profession de transporteur ; la réduction des contrôles exercés par les différentes administrations, la poursuite du mouvement de libéralisation des tarifs en vue, de parvenir à des barèmes plus transparents et reflétant mieux les coûts économiques réels ; l'harmonisation des conditions de concurrence entre les modes de transport, notamment le recouvrement des charges d'infrastructures.

La République Centrafricaine compte 9307 km de route dont 440 km de pistes revêtues et 5993 km de piste classées. 1470 km de voies navigables dont 600 km de Bangui au Congo. 72

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

aérodromes, dont un seul de norme internationale, deux aéroports réservés, 39 aéroports publics (dont 10 inutilisables) et 30 aérodromes privés.

Transports centrafricains

Routes	Voies navigables	Aérodromes	Distances de désenclavement
9.307 km	1.470 km	72	6.748 km

Les itinéraires de désenclavement représentent 6.748 km en direction de Bangui-Douala par Ngaoundéré ou par Bouar et Bangui-Pointe-Noire par Brazzaville et Haute-Sangha-Pointe-Noire par Brazzaville.

A partir de 1982 et dans le cadre du Programme National d'Action (1982-1985), 30 Milliards ont été affectés aux infrastructures routières, dans le même temps, le fonds routier prenait en charge l'entretien du tiers du réseau. Pour le transport fluvial, environ 1 Milliard a servi à la réhabilitation des barges et à la construction des barges à hydrocarbure. L'aéroport Bangui-Mpoko a été renforcé aux normes des gros porteurs.

Mais c'est surtout depuis 1986 que le Gouvernement a développé les infrastructures de transport.

a) Transports routiers

Entre 1986 et 1990, période du Plan Quinquennal les investissements en infrastructures et transports terrestres ont représenté 39,3 Milliards de F CFA soit 83,7% des investissements consacrés au secteur et 22,4% des investissements de l'Etat pour la période ; ce qui place le sous-secteur devant l'agriculture avec 31,7 Milliards.

Investissement et infrastructures et transports terrestres (en Milliards de F CFA)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992*	1993*	1994*
% investissements dans le domaine du transport	8,9	7,1	8,9	7,9	6,4	7,7	9,1	15	12
	88	59,6	0,94	97,5	95,5	94	97,8	98	85

* Projection

Source : Ministère de l'Economie et du Plan

1. Infrastructures routières

Depuis 1980, le Gouvernement a porté ses efforts sur la remise en état des voies routières menant vers le Cameroun et la réhabilitation des axes reliant Bangui aux grandes régions

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

forestières et agricoles, alors qu'auparavant l'Etat était préoccupé par le bitumage. Mise à part la route du 4ème parallèle, aucune construction nouvelle a été effectuée. Ainsi dans le cadre du 4ème Projet routier (1982-1987) la route Bangui-Mbaïki a été refait, la reconstruction de la sortie nord de Bangui, l'entretien de l'axe Bangui Cameroun et la réhabilitation de la route Baoro-Carnot-Berbérati-Salo. Au total 10.319 km de route ont été entretenus, réhabilités ou reconstruits.

2. Transport de marchandises et de voyageurs

- Transport de marchandises

De 1988 à 1992, on remarque une progression continue du trafic international en marchandises soit 70%. Les importations représentent sur la période étudiée 60% contre 40% pour exportations. 91% des importations viennent ou transitent par le Cameroun et 79% des exportations transitent par le Cameroun.

Trafic routier desservant Bangui (Marchandises en Milliers de tonnes)

	1988	1989	1990	1991	1992
Trafic intérieur	73,2	88,4	72,8	58,8	58,1
Trafic international	53	75,1	71,3	80,5	90,1

Source : BARC

Le trafic intérieur est en régression de 20,6% entre 1988 et 1992, ceci est lié aux produits agricoles qui n'ont pas été enlevés chez les paysans et surtout le café qui n'a pas été acheté pendant deux ans. Ce qui a réduit le trafic intérieur.

- Transport de voyageurs

Le nombre de voyageurs en cars aux départs de Bangui est resté relativement stable. Ce chiffre est inférieur à la réalité parceque beaucoup de passagers qui utilisent les cars ne sont pas comptabilisés.

3. Cadre institutionnel

Le Bureau d'Affrètement Routier Centrafricain (BARC) a été créé en 1980 dans le but de mieux organiser et contrôler le fret. Il est à la fois bureau de fret et commissionnaire de transport. Il surveille les accords de partage de fret international entre transporteurs centrafricains et camerounais, assiste les administrations fiscales et douanières dans la collecte de la taxe sur les chiffres d'affaires et le recouvrement des droits de porte, tient les statistiques de transport routier. Il gère également la gare routière de Bangui et assure un contrôle total de tout le trafic routier de voyageurs et de marchandises entrant et sortant de Bangui.

Depuis ces dernières années, plusieurs critiques ont été formulées quant à la pertinence de son rôle. Ainsi on constate qu'il ne contrôle pas la totalité des frêts, fait peser les charges sur les

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

transports. D'une façon générale, le BARC est perçu comme une institution qui bloque la concurrence entre transporteurs et donc retarde le progrès de la profession.

Il paraît possible de conserver la structure du BARC et procéder aux aménagements de son rôle : révision du monopole d'affrètement, rémunération des prestations du BARC sur une base purement commerciale afin d'introduire la concurrence entre les transporteurs.

Le Fonds Routier est un établissement public créé en 1979 qui a pour objet l'entretien du réseau des routes nationales et régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité de gestion présidé par le Ministre des Travaux Publics. Il est financé par la redevance d'usage routier sur le carburant. Elle est passée de 24 F à 50 F le litre de 1982 à 1988 pour atteindre 55 F en 1990. Le Fonds n'a pas pu jouer son rôle efficacement à cause des retards pris dans les versements des redevances par PETROCA. En 1991, les ressources destinées à l'entretien routier était de 2,1 Milliards de F CFA, elles sont descendues à 1,8 Milliards de F CFA en 1992 (contre une prévision de 2,4 Milliards de F CFA). Il est prévu 2,7 Milliards en 1993 qui ne seront pas réalisés à cause d'une baisse de 10% de la redevance cette année.

b). Infrastructures fluviales

Les investissements en infrastructures et transports fluviaux sont moins importants parcequ'ils représentent que 3,92 Milliards en 9 ans soit 3,9% des investissements du secteur.

Investissement en infrastructures et transports fluviaux (Milliards de F CFA)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992*	1993*	1994*
%	0,7	0,6	0,3	0,1	0,1	0,1	0,02	0,1	1,9
Investissem ent du secteur	7	5	3,1	1,2	1,4	1,2	0,2	0,6	13

* Prévision

Source : Ministère de l'Economie et du Plan

La principale infrastructure fluviale que dispose la République Centrafricaine est le fleuve : l'Oubangui constitue la frontière avec le Zaïre sur 1500 km. La navigation favorable au pays s'arrête à Brazzaville ou Kinshasa.

Moins important est l'affluent de l'Oubangui qui est la Lobaye, navigable sur 90 km près de la frontière congolaise et la Haute-Sangha qui rejoint le Congo à mi-chemin de Brazzaville. L'Oubangui n'est navigable que pendant environ huit mois dans l'année. La construction du barrage de Mobaye constitue un autre handicap supplémentaire à la navigabilité de l'Oubangui.

Pendant la période du Plan National d'Action (1982-1985), 900 Millions de F CFA ont été investis pour la construction de trois barges à hydrocarbure, un programme de réhabilitation des barges et l'étude de la modernisation d'un slip-way au chantier naval. Entre 1980 et 1988, 4,25 Milliards de F CFA ont été utilisés à la réhabilitation et à la modernisation de la flotte et du port de Bangui. Une solution partielle à la navigabilité devrait être trouvée dans la construction du barrage de soutien d'étiage sur le site du Palambo situé à 70 km en amont de Bangui. Mais malheureusement la réticence des bailleurs après l'étude de préfaisabilité bloque

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

le projet. L'intérêt que l'Energie Centrafricaine (ENERCA) apporte à ce projet pour la fourniture en énergie pourrait peut-être faire évoluer le projet.

Transports de marchandises

Le trafic fluvial de marchandises regresse depuis 1990 après une évolution assez favorable en 1988. Entre 1988 et 1992 les mouvements de marchandises importés ont diminué de 34,5%. Celui des exportations de 82,7%.

Trafic fluvial (Unités : tonnes ou m3 (bois))

	1988	1989	1990	1991	1992
Importation	124.123	146.063	122.164	102.669	81.325
Exportation	42.447	58.290	47.608	8.758	7.331

SOURCE : Ministère des Transports

Les exportations centrafricaines par le fleuve ont même diminué de 81,6% en 1991. Ce délaissement du trafic fluvial est dû à la lenteur même si celui-ci est rentable. Mais c'est également les difficultés d'exploitation du chemin de fer Congo-océan. Ces situations ont dévié le fret fluvial sur la route. C'est le cas de la totalité du bois, la farine de blé et le ciment.

c) Transports aériens

Entre 1986 et 1994, 6 Milliards de F CFA sont consacrés au sous-secteur infrastructures et transports aériens, soit 6,5% des investissements du secteur pendant la période étudiée.

Investissement et infrastructures aériennes (en Milliards de F CFA)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992*	1993*	1994*
%	0,5	4,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,2
Investissem ent du secteur	5	35	2	2,5	3	5	2	1,3	1,4

* Prévisions

SOURCE : Ministère de l'Economie et du Plan

1. Infrastructures aériennes

La République centrafricaine est certainement l'un des rares pays enclavés qui n'a pas su développer les infrastructures aériennes intérieures. Les aérodromes qui existent en province sont pratiquement abandonnés pour une partie ou encore peu utilisés pour d'autres. On a dénombré 71 aérodromes intérieurs publics et privés dont 10 sont totalement inutilisables. Et un aéroport de classe internationale situé dans la capitale Bangui. Celui-ci reçoit de gros porteurs. Les derniers investissements ont consisté au renforcement de la sécurité de l'aéroport de Bangui. Il existe un projet de réhabilitation de l'aéroport de Berbérati.

2. Trafic aérien

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Le nombre de personnes au départ et à l'arrivée a été croissant de 1988 à 1990 date à laquelle il a amorcé la descente, période qui correspond à la baisse générale des activités économiques. Le trafic commercial de fret suit le même mouvement.

Trafic à l'aéroport Bangui-Mpoko

	1988	1989	1990	1991	1992
Trafic passagers (nombre)	51.984	55.465	56.967	52.763	49.642
Trafic commercial fret (tonnes)	5.142	5.563	5.245	4.058	4.134

SOURCE : ASECNA

3. L'organisation du transport aérien

La République Centrafricaine ne dispose pas de compagnie aérienne propre. Elle fait partie de la Compagnie Multinationale AIR AFRIQUE. Les liaisons internationales sont aussi assurées par AIR FRANCE et AIR GABON.

Vers les années 70, l'Etat avait créé une compagnie intérieure AIR CENTRAFRIQUE qui a été en faillite peu après. Il existe deux compagnies privées qui assurent les vols intérieurs à la demande.

Les aéroports publics sont gérés par l'Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) qui prenaient jusqu'à une date récente la gestion des activités communautaires et les activités nationales. Depuis, celles relevant de la RCA sont désormais gérées par une entité strictement nationale.

d). Tendances futures

La République Centrafricaine devrait en principe améliorer son réseau de transport dans les prochaines années. En effet avec l'aide de la coopération Japonaise, le pays a reçu un don en matériel d'environ 10 milliards de F.CFA et environ 32.5 milliards de la part de l'Union européenne. Anisi le Gouvernement s'est fixé comme objectifs, la construction des routes en terre vers les régions totalement enclavées depuis des années, la prolongation et le bitumage de la nationale 1 qui va vers le Cameroun et la réhabilitation d'autres routes bitumées qui sont dégradées.

II. Les Télécommunications

Les Télécommunications centrafricaines sont gérées par la Société Centrafricaine des Télécommunications (SOCATEL). Elle a été créée par le décret du 21 novembre 1989. C'est la fusion de la Société Centrafricaine des Télécommunications Internationales (SOCATI) et la Direction Générale des Télécommunications.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

SOCATEL est une Société d'Economie mixte au capital de 1,120 milliard associant l'Etat centrafricain (60%) et la Société FRANCE CABLES ET RADION (40%).

a) Evolution des Télécommunications en RCA

Les Télécommunications centrafricaines étaient gérées par l'Office Centrafricain des Postes et Télécommunications créé en 1969. A partir de 1979, elle ont été détachées des Postes à cause de la dégradation des liaisons téléphoniques. Une nouvelle société a été créée, la SOCATI.

1. Développement des infrastructures

Dans le but de moderniser les télécommunications en RCA, le Gouvernement avait élaboré au début des années 80 un plan directeur des télécommunications.

Dans ce cadre, il a été fait acquisition de la station terrienne de Bangui-Mpoko devenue fonctionnelle en 1982. C'était le point de départ de l'option pour l'ère de la communication spatiale. Un autre projet dénommé Modernisation et Extension du Réseau de Bangui (MERT) a permis le renouvellement des câbles. Le projet Télécommunications Centrafricaines par satellite (TELCASAT) a modernisé d'une manière décisive les télécommunications en RCA. Ainsi la phase O du projet a conduit à l'implantation de trois stations terriennes dans trois villes de province et d'une station maîtresse à Bangui.

C'est pour permettre à ces villes d'avoir des liaisons téléphoniques avec l'extérieur. Récemment, cinq autres villes de province ont bénéficié de ces installations modernes.

Plusieurs autres infrastructures ont été mises en place :

- installation d'un Central Téléphonique Numérique Multifonctions assurant le transit local, national et international ; le central de Bangui équipé de 8000 lignes est extensible jusqu'à 30.000 lignes ;
- l'installation d'un Central Télex de 512 abonnés, équipés à 256 abonnés ;
- l'installation et mise en service d'équipement IDR à la station terrienne internationale de Bangui-Mpoko ;
- l'extension et l'installation de nouveaux équipements de la station maîtresse du réseau TELCASAT.

2. Production de lignes téléphoniques

Le nombre des raccordements augmente d'une façon régulière (Téléphone + Télex + LS) et est passé de 1048 en 1991 à 1400 en 1993 et il est prévu un accroissement de 18,5% en 1994.

3. Evolution de la demande de lignes téléphonique et de télex

La demande de lignes téléphoniques est passé de 400 en 1991 à 1024 en 1993, soit une croissance de 156%. Dans le même temps le nombre des abonnés est passé de 5400 en 1991 à 6420 en 1993, une augmentation 18,8%.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

La progression est visible en ce qui concerne le télex. Le nombre d'abonnés aux FAX est passé de 32 en 1991 à 75 en 1993.

III. Energie électrique

L'énergie électrique est produite et distribuée par l'Energie Centrafricaine (ENERCA) société où l'Etat Centrafricain détient la totalité des actions. C'est une société qui est en pleine mutation ces dernières années mais connaît une situation financière délicate.

a) Production et distribution de l'électricité

La puissance installée a évolué difficilement. La puissance hydraulique est restée stagnante depuis 1980, se situant à 18.650 kw (Boali I + Boali II). La puissance thermique varie régulièrement pour pallier à la sécheresse des installations hydrauliques de Boali. Ainsi, la puissance thermique est passée de 11.700 kw en 1983 à 16.780 kw année de grande sécheresse. Cette puissance est restée longtemps insuffisante pour alimenter convenablement Bangui. On a assisté de 1983 à 1990 à des délestages de 4 à 6 heures par jour selon les quartiers de Bangui. Depuis l'extension de la puissance installée de la centrale thermique de Bangui et la construction du barrage de la Mbali, les interruptions en énergie électrique n'existent plus.

La production nette de l'électricité électrique est passée de 886 GWH en 1986 à 99,23 en 1992. Elle a baissé de 1990 à 1991, 97,92 GWH et 90,64 GWH.

Production et Distribution nette de l'électricité

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Production nette	88	90,07	84,45	91,28	97	90,64	99,23
Distribution nette	80,8	82,49	79,64	85,9	92,55	85,18	90,87

SOURCE : ENERCA

b). Les infrastructures

L'ENERCA a fait depuis les cinq dernières années des investissements importants pour développer le secteur Electricité. Ainsi en trois ans, la société a :

- mis en service un nouveau groupe diesel à Bangui en 1990 pour un coût total de 1,7 Milliard de F CFA financé par la Caisse Française pour le Développement ;
- construit le barrage MBALI pour un investissement de 5 Milliards (financement Banque Mondiale, BAD, Fonds Koweïtien) ;
- réalisé les travaux de réhabilitation, renforcement et extension du réseau de distribution de Bangui pour 1,7 Milliard de F CFA.

c). Coût de l'électricité

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Eclairage (monophasé) F CFA par KW	Force motrice (triphase) F CFA par KW	Mixte (triphase) F CFA par KW	Moyenne tension F CFA par KW
1ère tranche 76,56 2ème tranche 82,70 3ème tranche 89,31	1ère tranche 64,60 2ème tranche 69,76 3ème tranche 75,35	1ère tranche 75,53 2ème tranche 81,57 3ème tranche 88,10	Actif jour 42,30 Actif nuit 30,38 Reactif 37,58

Source : ENERCA

Le coût affiché ne comprend pas la taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) qui représente 16% qui alourdi le coût d'électricité.

d) Tendances futures

L'ENERCA a élaboré un programme d'investissement qui est en augmentation continue jusqu'en l'an 2000.

Programme d'investissement (en Milliards de F CFA)

1993	1994	1995	1996	1997	1997	1999	2000
0,2	4	4,3	3,4	0,9	4,8	7,3	9,4

SOURCE : ENERCA

Il est prévu dans ce cadre l'augmentation de l'énergie distribuée qui passera à 109124 MWH en l'an 2000 contre 90868 en 1992, la production de 99924 MWH à 116089 MWH. La puissance moyenne de l'énergie hydraulique passera de 11,21 MW à 13,12 MW à l'an 2000. Par contre, la production thermique qui coûte chère baissera en tombant à 1161 MWH contre 1709 MWH en 1992.

IV. Produits pétroliers

La République Centrafricaine ne produit pas du pétrole dont. Les produits pétroliers sont importés. C'est la Centrafricaine des Pétroles (PETROCA) qui a le monopole d'importation et de distribution des produits pétroliers. C'est une société d'économie mixte au capital de 972 Millions de F CFA où l'Etat est majoritaire avec 75% de participation au capital. Le reste est réparti entre les sociétés étrangères du secteur : TOTAL, FINA, MOBIL, TEXACO, SHELL et AGIP. TOTAL qui détient 6,7% du capital a un contrôle sur l'entreprise parcequ'il dispose de trois cadres expatriés qui occupent successivement les postes de la Direction d'Exploitation.

1. Evolution des importations des produits pétroliers

Les produits pétroliers sont importés après raffinage. Il s'agit du super, gasoil, le pétrole, le fuel et l'Avgas. Ils proviennent du Golfe de Guinée et transitent par le port de MATADI au Zaïre. Ils sont ensuite transférés à Kinshasa par les pipes-lines et sont chargés par la suite sur les barges jusqu'à Bangui. Une partie minime vient par le Cameroun.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Les importations des produits pétroliers évoluent d'une manière irrégulière selon les produits. Ainsi le « Super » qui représentait 15,2 Millions de litres en 1985 est passé à 20 Millions en 1986. Entre 1987 et 1990 il y a eu évolution plus ou moins stable autour de 20 Millions avant de descendre à 14 Millions de litre soit une baisse de 38,2%. Les prévisions de 1993 sont médiocres. Le gasoil représente une part importante d'importations des produits pétroliers. La baisse sensible est en 1986 avec 22 Millions de litres contre 34 Millions de litres en 1985 soit une baisse de 35,2%. En 1989 elle a atteint le niveau le plus important de la période soit 35,7 Millions de litres. La baisse a continué jusqu'en 1993. En 1994, grâce à l'intervention de la FRANCE AU Rwanda, la consommation a augmenté exceptionnellement de l'ordre de 30%.

2. Consommation des produits pétroliers

La consommation des produits pétroliers est restée globalement constante entre 1985 et 1990. Sauf la consommation du gasoil qui est restée en moyenne stable sur la période. La consommation du super s'est située au niveau de 19 millions de litres en 1985 et 1990. La réduction est amorcée à partir de 1991, une période qui correspond à la baisse générale des activités économiques. La plus forte baisse de la consommation du gasoil se situe en 1986 (-21%) et 1992 (-28,3%). La dernière baisse est imputable à la diminution de la consommation de l'ENERCA du gasoil pour l'énergie électrique à cause de la construction du barrage de la Mbali. La consommation du pétrole (lampant) a suivi une courbe ascendante. Elle est passée de 10,2 millions de litres en 1985 à 14,1 millions de litres.

3. Développement des infrastructures

PETROCA dispose de trois dépôts dont le plus important est Kolongo (Bangui). Un autre, moyen se situe à Salo (Sangha-Mbaéré) pour stocker le surplus et un petit à Bangui-Mpoko pour les produits d'aviation.

La capacité de stockage est de 50.000m³. La société s'est dotée récemment d'un centre de conditionnement de gaz domestique qui lui permet d'importer du gaz en vrac et de le conditionner sous différents emballages à Bangui.

Depuis 1985, PETROCA a développé ses structures de réalisations : construction d'un nouveau siège social pour 2,2 milliards de F CFA, d'un dépôt à Salo pour 160 millions, du centre de gaz pour 19 millions de F CFA. Elle a construit et réaménagé le réseau de distribution tant à Bangui que dans les villes de province pour un montant de 244 millions de F CFA.

Il est envisagé l'augmentation de la capacité de stockage du dépôt de Kolongo de 10.000m³ afin d'accroître davantage l'autonomie en produits pétroliers. En 1994, deux stations ont été construites dans deux villes de province et une station de stockage de relais est en construction à Bocaranga.

2.3.1.2. ACCES AU CREDIT

La République Centrafricaine est un pays qui fait constamment appel à l'extérieur pour financer son développement et une partie de ses dépenses courantes. Le financement intérieur se fait par le système bancaire où les règles sont édictées par la zone BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale) une composante de la Zone Franc.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

1. La politique du taux d'intérêt

La BEAC a mené la politique du taux d'intérêt en deux moments. Avant la crise (1973-1988), la BEAC a pratiqué des taux d'intérêt bas dans le but de promouvoir le développement, mais en négligeant la régulation conjoncturelle de la masse monétaire. Ces taux ont été inférieurs aux taux d'inflation et aux taux du marché monétaire de PARIS. Mais les méfaits de cette politique ont été masqués par le boom sur les prix des produits d'exportation. Les aménagements ont commencé au milieu des années 80. Mais c'est surtout à partir de 1990 que la rupture a été nette.

Les pays de la zone ont commencé à connaître une situation financière difficile liée à la dépression des cours mondiaux des matières premières. Ainsi le différentiel du taux d'escompte normal de la BEAC et le taux monétaire à PARIS est tombé à 0 en 1986 alors qu'il était de 5% en 1982.

a. Période : 1973 à 1990

Cette période est dominée par l'approche Keynésienne, politique de l'argent moins cher, capable d'assurer une croissance économique en stimulant l'investissement. Ainsi les cinq taux d'intervention de la BEAC sont restés modestes de 1973 à 1988 : le taux d'escompte normal qui était de 5,5% en 1975 est passé à 10% en 1989. Pendant cette période la progression a été faible. Elle a même baissé en 1986 (8%) contre 9% en 1985. Le taux d'escompte privilégié appliqué au secteur jugé prioritaire par l'Etat (crédit de campagne agricole) est passé de 4% en 1975 à 4,5% en 1988. Les bénéficiaires sont essentiellement les entreprises de commercialisation des produits d'exportation : SOCOCA (ex SOCADA) pour le coton et les exportateurs du café. Le taux des avances au Trésor est resté immuable de 1973 avec 4% jusqu'en 1989 où il a augmenté de 0,5%. Et enfin les taux de pénalité représentaient 10% de 1975 à 1979 applicables aux banques. Ils ont atteint 18% en 1982 avant de descendre (16%) à partir de 1986.

Les taux débiteurs et créditeurs pratiqués par les banques ainsi que les commissions applicables à la clientèle sont déterminés par le Comité National de Crédit. Ils sont déterminés par référence à un taux de base auquel il faut ajouter les marges maximum et /ou minimum fixes des banques.

Les taux créditeurs sont définis par référence au taux de base créditeur qui est actuellement de 2,5%. Il varie selon le montant et la durée du dépôt. En 1990 pour une durée de 3-6 mois, le taux était 5-6,5% pour une durée de 3-6 mois 5,50 - 7% et 12 - 24 mois 6 - 7,5%. Pour les bons de caisse en 1990 et pour une durée d'un an les taux sont 6,5 - 7,5% et pour deux ans 8,5 - 9,5%.

Le Compte d'Epargne sur livret a un taux unique qui ne varie pratiquement pas depuis Janvier 1993, mais les banques sont autorisées récemment à prélever des commissions mensuelles de 2.900 F CFA.

Les marges varient de 1,5 à 5% par rapport au taux débiteur privilégié et de 2,5 à 6,5% par rapport au taux de base débiteur ordinaire. Les taux débiteurs varient ainsi entre 8% et 11,5% pour les crédits à court terme à la clientèle privilégié et 13% et 17% pour les crédits ordinaires.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Pour les crédits ordinaires à court terme, les taux varient entre 13 et 14% pour les effets mobilisables afférents à l'exportation et de 14 à 16% pour l'escompte d'effets commerciaux et des découverts mobilisables et de 15,5 à 16,5% pour les mêmes qui ne sont pas mobilisables. Les taux applicables aux crédits à moyen terme et long terme vont d'un minimum de 8,5% pour les crédits mobilisables accordés à la clientèle privilégiée à un minimum de 17% pour les crédits non mobilisables consentis à la clientèle ordinaire.

A cela, il faut ajouter lorsque le crédit est sous forme de découvert une commission mensuelle. Il faut également ajouter au coût du crédit la taxe de 1% sur la distribution du crédit et la taxe sur le chiffre d'affaires égale à 16,50% du montant des intérêts perçus.

Au total, le coût effectif d'un crédit pour l'emprunteur primaire varie entre 10,32% (crédit de campagne coton) à 21,97% (découvert non mobilisable).

b. Période de 1990 jusqu'à nos jours

En 1987, le compte d'opérations qui constitue la composante essentielle des avoirs extérieurs est devenu déficitaire. Il est passé de 305,8 Milliards de F CFA au 31 Janvier 1986 à -58,4 Milliards de F CFA au 30 Septembre 1987 pour la zone BEAC. Le taux de couverture externe de la monnaie est passé ainsi de 63,7% à 13,6% alors que les statuts de la BEAC imposent un minimum de 20%. Parallèlement, les risques bancaires sont devenus importants avec des faillites dans la zone. En RCA, on dénotait deux : la Banque Centrafricaine d'Investissement, la Banque Nationale Centrafricaine de dépôts.

Une nouvelle politique de gestion plus souple et rationnelle des taux d'intérêts a été mise en place. La nouvelle politique du taux d'intérêt à consister à leur hausse progressive, leur libéralisation et l'introduction de la flexibilité en fonction de la conjoncture internationale et de la situation économique et financière des Etats membres. Ainsi, le taux des avances au Trésor est passé de 4,5% en 1989 à 8,5% en 1990, les taux d'escompte préférentiels sont supprimés depuis 1992. Seul le taux d'escompte normal est utilisé pour les anciennes opérations agréées dans le cadre du taux d'escompte préférentiel. Le taux d'escompte normal est passé de 10,75% à 12%, les taux de pénalité n'ont pas évolué.

Les taux débiteurs ont été également relevés variant entre 1 et 3 points selon les natures de crédits.

Les taux minima sont laissés à l'appréciation des banques, sauf les taux maxima qui sont fixés par la BEAC. La gestion est devenue plus souple. Ainsi en deux ans, la BEAC a modifié cinq fois les taux d'intervention contre quatre entre 1972 et 1982.

Les conditions sont déterminées par les banques en fonction du marché.

L'analyse de la politique du taux d'intérêt amène quelques remarques :

- la suppression des taux d'intérêt préférentiels qui coïncident avec les difficultés d'exportation des produits de rente paraît être préjudiciable aux différentes filières ;

- les taux débiteurs restent élevés surtout si on y ajoute les taxes sur la distribution du crédit et sur le chiffre d'affaires, le coût réel du crédit devient lourd et donc inaccessible.

1. Politique de crédit

La politique de crédit est définie dans les statuts de la BEAC qui détermine les conditions d'accès aux ressources du système bancaire et ses limites à travers les instruments de contrôle qualitatif et quantitatif du crédit.

a). Conditions d'accès au crédit

La Banque Centrale octroie des avances à l'Etat par l'intermédiaire du Trésor. La condition est l'inscription préalable au budget de l'Etat en tant qu'investissements programmés (Art. 19 B). La durée est passée de 7 à 10 ans. Ces avances aux Etats sont limités à 20% des recettes budgétaires interne. Le tableau ci-dessous montre que la RCA est restée en dessous de ce taux.

Créances de la BEAC sur l'Etat (en Milliards de F CFA)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Créances totales	5,1	4,5	5,4	8	7	8	8	8	8	8,6
Créances nettes	3,6	3,6	4,2	6,5	6,2	3,3	6,9	6	8	8
Recettes budgétaires national/ Créances nettes	9,8	9,1	10	16	16,2	8	16	13	22	23

Celui-ci est passé à 16% en 1986 contre 10% en 1985. Cette situation est liée à la baisse de recettes budgétaires amorcée à cette période. Mais c'est surtout en 1991-1992 que le pays a dépassé les plafonds parce que les ratios sont respectivement 22% et 23%. C'est caractéristique de la crise financière que le pays a connu ces dernières années.

Les crédits à l'économie sont attribués jusqu'en 1991 à partir des plafonds globaux de refinancement auprès de la BEAC déterminés par le Conseil d'Administration de la BEAC sur proposition du Comité Monétaire de Crédit.

Il est fixé pour chaque Etat, le montant maximum des concours à court et moyen terme. Il est défini à partir du déficit de trésorerie des banques. Ces plafonds ont baissé à cause de la diminution des avoirs extérieurs. Les projets financés par les banques doivent également être acceptés au préalable par les autorités nationales mais aussi par la BEAC.

b). Coût de crédit

Le coût de crédit est très élevé en comparaison des autres pays de la zone BEAC, ce qui handicape l'industrie centrafricaine.

Tableau : Structure du coût final du crédit à court terme au 25.11.1994
- découvert et crédits de campagne -
(en pourcentage)

Eléments	CAMEROUN	RCA	CONGO	GABON	GUINEE EQ.	TCHAD
A. Taux directeur - TIAO (BEAC)	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
B. Marge bancaire (Banques commerciales) (1)	6,52	5,23	5,44	4,16	6,50	2,88
C. Commissions bancaires (Banques commerciales) (2)	--	--	--	--	--	--
D. COUT DU CREDIT hors taxe (A+B+C)	15,02	13,73	13,94	12,66	15,00	11,38
E. Taxe sur la distribution du crédit (Pouvoir publics)	1,00	1,00	--	--	--	--
F. Taxe sur le Chiffre d'affaires (TCA)/ICAI (Pouvoir publics)	2,48	1,37	1,67	1,52	1,50	2,00
G. CHARGES FISCALES TOTALES (E+F)	3,48	2,37	1,67	1,52	1,50	2,00
H. COUT FINAL DU CREDIT toutes taxes comprises (D+G)	18,50	16,10	15,61	14,18	16,50	13,38

Source : Documents internes de la BEAC et résultats de l'enquête menée par les services de la BEAC auprès des Banques et de leurs clients

Structure du coût final du crédit à moyen terme au 15.11.1994
- crédits d'investissement- (en pourcentage)

Eléments	CAMEROUN	RCA	CONGO	GABON	GUINEE EQ.	TCHAD
A. Taux directeur - TIAO (BEAC)	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00
B. Commission d'engagement (BEAC)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
C. Marge bancaire (Banques commerciales) (1)	5,33	5,58	3,49	2,73	6,50	2,20
D. Commission d'engagement (Banques commerciales)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
E. COUT DU CREDIT hors taxe (A+B+C+D)	19,83	20,08	17,99	17,23	21,00	16,70
F. Taxe sur la distribution du crédit (Pouvoir publics)	1,00	1,00	--	--	--	2,00
G. Taxe sur le Chiffre d'affaires (TCA)/ICAI (Pouvoir publics)	2,18	3,31	2,16	0,65(2)	2,10	2,95
H. CHARGES FISCALES TOTALES (E+F)	3,18	4,31	2,16	0,65	2,10	4,95
I. COUT FINAL DU CREDIT toutes taxes comprises (E+H)	23,01	24,39	20,15	17,88	23,10	21,65

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Source : Résultats de l'enquête menée par les services de la BEAC auprès des banques et de leurs clients

3. L'intermédiation financière

Le secteur bancaire centrafricain est étrié. Il est composé de trois banques commerciales : la Banque Méridien BIAO Centrafrique, l'Union bancaire en Afrique Centrale, la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine. On dénombre deux institutions financières : le Centre de Chèques Postaux et la Caisse d'Epargne qui souffrent de la méfiance des agents économiques. On compte en RCA un guichet pour 560.000 habitants contre 111.000 habitants au Cameroun et 36.000 habitants au Gabon. Pour tout le pays, il n'existe que cinq guichets dont deux en province. Le capital des banques est détenu à 52% par l'Etat contre 47% pour les actionnaires étrangers et 1% par les nationaux.

2.3.2. Contraintes internes à l'Entreprise

Les contraintes internes aux entreprises qui agissent sur leur compétitivité, sont les équipements, la main d'oeuvre et les possibilités de la commercialisation et l'insécurité.

a) Les équipements

Les équipements sont généralement coûteux à cause de la situation d'enclavement de la République Centrafricaine doublé des droits d'entrée qui sont dans certaines situations assez élevés. Cette situation est renforcée par la dévaluation du F CFA qui a renchérit les équipements qui sont la plus part importés. Certaines entreprises (Brasserie, Tabac...) importent la quasi-totalité de leurs matières premières. Les entreprises n'ont pas bénéficié des mesures d'accompagnement suite au changement de parité du F CFA. Elles n'ont pas pu obtenir des pouvoirs publics la réévaluation du bilan pour leur permettre de faire des réserves pour l'acquisition des biens d'équipement.

La réforme fiscal-douanière est néfaste pour les entreprises qui importent les matières premières destinées à la transformation. Si une solution n'est pas trouvée, dans les années à venir, certaines entreprises auront des difficultés à renouveler leurs biens d'équipements, de ce fait constituerait un handicap pour le développement industriel.

b) Main-d'oeuvre

La main-d'oeuvre spécialisée et intermédiaire pour l'industrie est insuffisante. En particulier la main-d'oeuvre technique dans certains domaines particuliers (entretien des machines) est rare. Les unités industrielles sont obligées de faire appel à des expatriés ce qui alourdi leurs coûts (SOCACIG, SUCRERIE, etc.....). Les spécialistes en gestion informatisée est difficile à trouver. Dans certains cas ils quittent les entreprises pour s'installer à leur compte, ce qui pose le problème de rémunération dans certaines entreprises industrielles. Il manque aussi aux cadres Centrafricains de l'autorité certainement pour des raisons culturelles. Les entrepreneurs trouvent longue et coûteuse la formation interne.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

D'une manière générale la République Centrafricaine n'a pas de cadres intermédiaires ce qui handicape son développement. Le pays dispose plus de cadres supérieurs dans certains domaines que de cadres moyens et agents de maîtrise.

c) Commercialisation

La commercialisation à l'intérieur du pays est limitée par l'état des routes. Ces dernières années, des efforts ont été faits mais restent encore insuffisants. Ce qui allonge le délais de livraison, réduit le délais des amortissements des véhicules. Les transporteurs de marchandises ont subi également les effets de la dévaluation en ce qui concerne les pièces de rechange, ce qui risquera de poser des problèmes à certaines entreprises vendent la quasi-totalité de leurs produits en RCA (BRASSERIE TABAC). La commercialisation est également liée à la politique économique et financière du pays : paiement régulier des salaires, développement de l'agriculture qui induit les revenus de consommation chez les agriculteurs. L'insécurité développée par les coupeurs de route réduit la distribution dans une partie du pays. La nouvelle taxation de 3% en plus de la TCA pour le secteur informel renchérit les prix et risque de jouer un rôle négatif sur la commercialisation. Cette taxe est cumulative et représente 19% (16%+3%). L'absence du système bancaire développé constitue un autre handicap. La commercialisation avec l'étranger est alourdie par la situation enclavée du pays et paralyse la compétitivité, le secteur bois a connu les effets pervers de cette situation. On note également que le contrôle systématique des virements à l'extérieur retarde les entreprises dans leurs transactions avec les fournisseurs. En effet, les transferts sont systématiques assujettis à l'autorisation du Ministre des Finances. Pour des biens importés, l'autorisation de transfert est acceptée que lorsque la marchandise arrive à Bangui. Ce qui retarde énormément le bon fonctionnement des entreprises.

III LES GRANDS AXES D'UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE

Le Gouvernement de la République Centrafricaine a affiché ses grandes lignes de développement industriel dans son programme et s'est fixé des objectifs à atteindre : accroître la part du secteur industriel dans le PIB grâce à l'identification des filières porteuses, permettre au secteur rural de trouver dans le développement des industries et des infrastructures les conditions nécessaires à l'épanouissement par la promotion de la l'agro-alimentaire et l'agro-industrie et renforcer le lien entre l'agriculture et l'industrie de manière à augmenter la demande des produits agricoles. Dans le même temps il a mis l'accent sur la réhabilitation des industries existantes afin de les rendre plus performantes pour satisfaire les besoins de la population.

La nouvelle stratégie devait consister à la restructuration des unités industrielles qui existent afin de les rendre plus compétitives et déterminer les nouveaux axes possibles d'industrialisation de la République. Le pays dispose de ressources naturelles indéniables qui constituent des atouts pour l'industrialisation. Mais d'autres conditions doivent être remplies pour soutenir la politique d'industrialisation : un cadre économique sain, un environnement propice au développement du secteur privé, la recherche de nouvelles portunités pour le pays et une coopération internationale active afin de mobiliser des flux financiers.

3.1 L'importance des ressources naturelles

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

La République Centrafricaine dispose de nombreuses ressources dans le domaine de l'agriculture de l'élevage et des mines non transformées suffisamment.

A/ LE COTON

1. La culture du coton introduite en RCA en 1925 est caractérisée par :

- La faiblesse de sa production qui est restée en dessous de 30.000 t en moyenne ces dix dernières années.

- La faiblesse de son rendement en Afrique Centrale alors que la moyenne du rendement est de 1108 kg/ha pour la campagne 1992/1993, en RCA il était de 470 kg/ha. Cette contre performance est liée au caractère rudimentaire de la technologie utilisée. L'utilisation de la culture attelée n'a pas été généralisée à cause de son coût élevé (la paire de boeufs coûte 100.000 F CFA).

- La faiblesse des surfaces cultivées. Pour la campagne 1991/1992 elles étaient les suivantes :

R.C.A.	: 42.000 ha
Cameroun	: 98.000 ha
Tchad	: 119.000 ha

La faiblesse des revenus distribués. En 1988/1998, les revenus bruts moyens distribués étaient les suivants :

R.C.A.	: 27.349 F CFA
Cameroun	: 106.608 F CFA
Tchad	: 66.794 F CFA

Ces contre-performances expliquent la faible place du coton Centrafricain en Afrique. Alors qu'en 1961/1962 le pays était le deuxième producteur du coton avec 27 400 t de coton graine, il occupe la dernière place depuis le début des années 80.

PRODUCTION COMMERCIALISEE (Coton graine en milliers de tonnes)

	1985-1986	1989-1990	1992-1993	1993-1994	1994-1995
CENTRAFRIQUE	35,4	26,4	12,1	15,7	27

Source : CFDT - SOCOCA

La situation fragile du coton Centrafricain a été gravement détériorée par la crise des prix qui a commencé en 1984-1985. Le prix de vente moyen du kg de fibre est passé de 714 F en 1983-1984 à 499,53 F CFA en 1984-1985 soit une baisse de 30% ce qui explique la baisse continue des résultats d'exploitation.

B/ LE CAFE

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Le café a été introduit en RCA en 1926. Jusqu'en 1986, le café était le premier produit d'exportation et disputait cette place avec le diamant. Le café assure un niveau supérieur de revenu par rapport aux autres produits agricoles.

1- La production du café est restée nettement insuffisante

Evolution de la production (en milliers de Tonnes)

1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991	1991/1992	1992/1993	1993/1994	1994/1995
10,7	15,8	21,7	11,6	8,9	6,2	9	15,7	

Source : ORCCPA

au regard des considérations géographiques très favorables. Elle a connu une baisse continue depuis la campagne 1989/1990 pour remonter aux dernières campagnes. Ce chiffre ne représente pas totalement le café centrafricain, une partie venant du Zaïre, du reste, qui est de mauvaise qualité. On constate une diminution nette des plantations industrielles qui sont passées de 157 pour une superficie de 19910 ha à 50 à cette date pour une superficie de 5815 ha.

2- La filière café rapporte une partie importante de devises nécessaires à l'économie centrafricaine, contribue aux recettes budgétaires et procure des revenus importants aux producteurs de café. En 1987/1988, le café avait procuré 18,7 milliards en recettes d'exportation soit 23,4% des recettes totales des exportations. En 1986 le café ne représentait plus que 12,4% et en 1991 3,2%.

C/L'ELEVAGE

L'élevage est apparu en République Centrafricaine au début du siècle et a atteint depuis une dizaine d'années une croissance moyenne légèrement supérieure à 4% l'an. Il contribue d'une façon importante au PIB et présente des perspectives nouvelles avec la dévaluation du FCFA.

1. La production du cheptel n'est pas facilement saisissable à cause de certaines pratiques coutumières des principaux éleveurs, les BOROROS. Les chiffres diffèrent en fonction des sources. Selon les statistiques du Ministère du Plan, l'évolution des bovins est le suivant :

Evolution du cheptel (en milliers de têtes)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Bovins	2128	2216	2306	2398	2495	2595	2700
Petits ruminants	1169	1186	1202	1219	1236	1253	1271
	2572	2634	2628	2764	2831	2900	2971
Total	5868	6036	6206	6381	2562	6749	6941

SOURCE : Ministère du Plan

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Cette abondance fait de la RCA, le premier consommateur de viande en Afrique de la zone Franc.

Consommation de viande (en kg/personne)

Burkina	9,2
Cameroun	11,1
Congo	12,9
Tchad	10,45
RCA	16,9

Cette situation s'explique par l'organisation particulière des éleveurs à travers la Fédération nationale des Eleveurs Centrafricain (200 associations) dont l'objectif essentiel est de développer la production de l'élevage. En plus le Gouvernement, avec l'aide des bailleurs de fonds a mis en place un vaste projet depuis 1987 pour un coût supérieur à 4 milliards de FCFA dans le but d'augmenter les productions de l'élevage. Un autre financement de la Banque Mondiale a été mis en place cette année pour développer la production.

2- L'élevage occupe une place importante dans l'économie centrafricaine. Sa part dans le PIB est passée de 40 milliards de francs CFA en 1985 à 48,63 en 1990 soit respectivement 15,30% et 17% du PIB. L'élevage représentait 37,2% et 38% du secteur primaire pour la même période. En 1993, il ne représentait que 10% du PIB et en 1994 8,3% du PIB.

La projection de la production de l'élevage centrafricain montre une croissance environ de 5% entre 1990 et 0995 et 18% entre 1995 et 2000.

EVOLUTION PREVISIBLE DES CHEPTEL *

	1990	1995	2000
Bovins	1907500	2096500	2342000
Caprins	1400000	1583400	1792000
Ovins	220000	248000	281000
Porcins	148200	163600	180650
Volailles traditionnelles	2400000	2650000	2926000

Source : livre blanc sur l'élevage

D/ LES CULTURES VIVRIERES

La République Centrafricaine est un pays qui possède des potentialités (encore mal exploitées) en cultures vivrières. Elle est globalement auto-suffisante en denrées alimentaires essentielles. A la différence de certains pays Africains, elle n'importe pas l'essentiel de son alimentation de base de consommation populaire.

1. Les productions vivrières après avoir suivi une courbe ascendance de 1984 jusqu'en 1988,

**Evolution des principales cultures vivrières
(en tonnes)**

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

	Manioc	Arachides	Maïs	Sésame	Mil-sorgho	Riz Paddy
1988	284375	102306	76992	17970	57863	14084
1989	2467542	110451	67913	17227	55990	14888
1990	248050	79871	66704	19982	28710	7430

Source : MDR et DSEE

ont amorcé une régression depuis 1989. Cette diminution est visible pour le manioc, principal aliment de base de tous les centrafricains. C'est également le cas des arachides et du mil et sorgho. Cette tendance a été accentuée ces dernières années.

Plusieurs explications sont à la base de cette situation :

- La suppression de la production du coton dans les zones dites marginalisées a eu un effet défavorable sur les cultures vivrières (manioc, arachide....)
- La dégradation des pistes rurales ne favorise pas la commercialisation des produits vivriers et de ce fait décourage les producteurs qui ne peuvent pas écouler leurs produits.
- Les difficultés qu'éprouvent les régions excédentaires à écouler la différence de leur production dans les zones déficitaires.
- Les retards des salaires accompagnés de la baisse des revenus en termes réels des fonctionnaires a raréfié l'offre, chuté les prix, provoqué un goulet d'étranglement.
- La concurrence de certains pays limitrophes : le Zaïre pour l'huile de palme et le Tchad les arachides

2 - La dévaluation du FCFA devrait en principe favoriser la production des vivriers. En effet, le renchérissement des produits importés encourage les produits de substitutions. Or la transformation des matières suppose une augmentation importante des inputs.

E) RESSOURCES MINIERES

Tableau 12 : Evolution de la production du diamant en quantité et valeur

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Production							
Carats (en milliers)	358.752	447.678	414.789	429.734	414.076	451.000	529,8
Valeur (en millions de FCFA)	14.489	19.759	16.788	16.747	16.646	20.829,6	41.119,8

Source : Bureau de contrôle et d'évaluation de diamants et d'or (BECDOR)

- a. la quasi- totalité de la production du diamant est exportée. (Belgique, France, Israël, USA, Japon)
- b. Près de 90% des exportations, sont assurées par trois bureaux d'achat (La COURONNE, BADICA, SODIAM).

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

- c. Le chiffre d'affaires du secteur est réalisé presque exclusivement à l'exportation (plus de 98%)
- d. on note une évolution en dents de scie des prix à l'exportation, la meilleure année étant incontestablement l'année 89 (48.909 F CFA).

Tableau 14 : Part du diamant dans les exportations

Année	1989	1990	1991	1992
Exportations (FOB) en milliards F CFA	47,2	40,9	35,4	30,6
Part diamant (valeur absolue et en Milliards)	21,7	19,4	18,6	18,3
Part en %	46	47	52	59

Source : BEAC

Tableau : Part de la taxe à l'exportation dans les recettes fiscales (milliards de F CFA et %)

Année	1988	1989	1990	1991	1992
Taxes directes	8,3	9,1	12,3	8,9	14,9
Taxes indirectes	27,3	25,0	28,7	23,5	15,1
Total recettes fiscales (RF)	35,6	34,1	41,0	32,4	30,0
Taxe à l'exportation (TE)	1,6	2,1	1,9	1,8	1,8
Taxe TE/RF en %	4,5	6	4,6	5,5	6

Source : à partir des données de CAR Fall 92 Survey Tables et de l'annuaire statistique 89 de la DSEE

La part de la taxe à l'exportation dans les recettes fiscales oscille de 4 à 6% selon les années, ce qui nous paraît faible eu égard à la position qu'occupe le diamant dans les exportations du pays.

F) LE BOIS CENTRAFRICAIN

La forêt centrafricaine couvre une superficie de 34.000 km² soit 5,5% du territoire

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

national. La forêt dense humide constituée d'une diversité d'essences de valeur (ébène, acajou, okoumé, sapeli, ayous, iroko, etc ...) s'étend de Bangui vers la Lobaye et couvre tout le Mbomou tandis que le Centre-ouest et l'Est sont dominés par la forêt dense sèche.

L'exploitation industrielle a débuté en 1946 dans la Lobaye puis s'est considérablement développée à partir de 1967 grâce à l'implantation de nouvelles sociétés dans la Haute Sangha. L'exploitation industrielle de la forêt centrafricaine concentrée dans trois préfectures (Lobaye, Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadeï) est le fait des sociétés privées opérant sur permis délivré par le Ministère des Eaux et Forêts. Au total douze essences sont exploitées mais l'abattage porte pour 95% sur les bois rouges, 3% sur les bois blancs et 2% pour les autres essences.

Si une petite quantité de bois est transformée pour les besoins du marché intérieur ou de la sous-région (sciages, contre-plaqués), l'essentiel de la production est exporté sous forme de grumes de bois rouges par la voie d'eau jusqu'à une époque récente mais de plus en plus par la voie routière Bangui Douala à cause des défaillances répétées de la voie congolaise.

2. Evolution de la production et de la commercialisation du bois

a. Evolution de la production

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Grumes	268.73	198.28	154.35	152.19	228.00	177.05	114.08	217.18	167.75	231.40
Sciages	3	6	4	8	7	2	1	9	2	9
Déroulages	55.612	54.417	51.997	50.568	56.852	66.831	60.212	87.745	59.902	72.977
Tranchages	1.429	1.139	453	829	353	234	0	0	0	0
Contreplaqués	26	11	0	2	0	0	0	0	0	0
és	4.718	4.167	3.406	520	2.848	2.841	899	2.057	1.533	1.951

Source : Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches

2. Part du secteur bois dans le chiffre d'affaire à l'exportation du secteur industriel

En 1990, les entreprises industrielles du secteur bois ont réalisé 76% du chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des industries (cf tableau page suivante).

Tableau 19 : Chiffre d'affaire à l'exportation en 1990 (en millions de F CFA)

	Valeur	% chiffre d'affaire réalisé
Industrie	14.793	34%

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

- Alimentation, boissons, tabac	1.096	6%
- Textiles-cuirs	5.061	59%
- Bois	8.100	76%
- Chimie	236	7%
- Métaux	256	12%
- Divers	44	5%
Bâtiment et TP	2.781	28%
Eau - Electricité	1.233	26%

Source : DSEE, Annuaire statistique 1991

3. Contribution du bois à la production intérieure brute

25% de la production brute du secteur industriel en 1990 proviennent des entreprises du bois (cf tableau ci-dessous).

Tableau 20 : Production brute du secteur industriel en 90 (en Millions de F CFA)

	Valeur	% chiffre d'affaire réalisé
- Alimentation, boissons, tabac	18.478	40,8%
- Textiles-cuirs	8.995	19,8%
- Bois	11.592	25,6%
- Chimie	3.281	7,3%
- Métaux	1.965	4,3%
- Divers	920	2,0%
-Total industrie	45.231	100%

4. Emplois créés par les industries du bois en 1990

De toutes les branches d'activités, le bois apparaît comme le plus grand pourvoyeur d'emplois

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

avec 37,4% des emplois fournis par le secteur industriel. C'est ce que ressort du tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Répartition d'emplois créés par le secteur industriel selon les branches d'activités en 1990

	Valeur	% chiffre d'affaire réalisé
- Alimentation, boissons, tabac	1.309	24%
- Textiles-cuirs	1.479	27%
- Bois	2.044	37,4%
- Chimie	320	5,8%
- Métaux	137	2,5%
- Divers	176	3,3%
-Total industrie	5.465	100%

Source : DSEE annuaire statistique 91

3.2 CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La situation économique actuelle est marquée par la mondialisation des économies dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Complexité des interrelations : monétaires, financières, commerciales, industrielles et technologiques.

- La libération des économies est devenue fondamentale : les économies de marché sont tournées vers l'extérieur et dépendantes sous l'effet de la délocalisation du droit des investissements internationaux.

- Les échanges des marchandises augmentent plus vite que la production nationale. Les pays en voie de développement augmentent leur part d'exportation des produits manufacturiers parce qu'ils s'industrialisent (14% en 1970 et 47% en 1988) et sont essentiellement les quatre dragons (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taiwan).

- Le mouvement des capitaux est 4 fois plus important que les échanges des marchandises. Les pays en voie de développement ne bénéficient que du quart des capitaux privés.

- L'Afrique est marginalisée à cause de la logique de vente et la faiblesse des gains de productivité. L'Afrique a donc perdu sa compétitivité extérieure. La nouvelle donne internationale a fait que l'Afrique est victime des instabilités internationales par l'érosion des

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

préférences. Les exportations des pays du Sud Sahara qui représentaient 2,4% des exportations mondiales en 1970 ne comptent que 1,7% en 1986 et 1% en 1990. L'Afrique est concurrencée par l'Asie. A titre d'exemple, les exportations de produits manufacturiers de l'Indonésie, inférieures à celles du Nigeria en 1970, leur étaient 34 fois inférieures en 1990.

La République Centrafricaine a connu la même tendance :

- Ses exportations qui représentaient 28% du PIB en 1970 sont tombées à 15% du PIB en 1993. La croissance annuelle des exportations représente successivement -1,6% entre 1970 - 80 et -1,1% entre 1980 -93.

- Les importations ont cru de 2,1% entre 1980-93 contre -2,9% entre 1970-80. Les machines, matériels de transport et les produits alimentaires représentent à eux seuls 53%.

La balance commerciale de la République Centrafricaine se dégrade continuellement depuis 1980 essentiellement à cause de la baisse de ses exportations.

Le changement de la tendance suppose la définition d'une autre politique pour que le pays puisse produire dans des conditions compétitives.

3.2.1 La Réhabilitation des industries existantes

Les unités industrielles existantes ont quelques difficultés, notamment leur capacité à satisfaire la demande intérieure à prix compétitif et à s'agrandir (Sucrierie, Huilerie), à investir dans les équipements nouveaux à cause de la dévaluation récente ou l'environnement qui ne favorise pas le développement des affaires etc...

Dans ces conditions, une orientation de politique peut être suggérée.

Les problèmes posés sont de deux ordres :

1) augmenter les capacités de production

Les deux grandes industries agro-alimentaires qui font encore partie du porte feuille de l'Etat ont une capacité de production qui ne satisfait pas la demande intérieure.

- La SOGESCA (Sucrierie) ne peut atteindre qu'une production d'environ 9000 t alors que la demande est d'environ 14 000 t. La Caisse Française de Développement a accordé récemment un prêt de 1,8 milliard de F CFA pour financer un programme d'amélioration du complexe dont le coût total est de 2,870 milliards de F CFA. Cette production devrait se faire dans des conditions compétitives pour éviter la concurrence des produits des pays voisins.

- La CENTRAPALM n'a pas atteint ses objectifs initiaux à cause des problèmes liés aux facteurs climatiques et structurels. Sur le plan agro-climatique, le déficit hydraulique, le reboisement intensif dans la région ont limité l'augmentation des plantations de palmier à huile. Sur le plan structurel, le sous -dimensionnement de l'usine qui a une capacité de 10 t/heure ne permet pas de consommer toute la quantité de la production de régime de palme en période de grande production. Ainsi l'usine perd à cette période 100t par jour. Ce qui pose le problème d'augmentation de la capacité de l'usine. En plus CENTRAPALM n'arrive pas à satisfaire la demande des ménages et de HUSACA qui utilise l'huile brute pour fabriquer du savon, on estime qu'elle ne satisfait que 50% de la demande intérieure. L'augmentation de sa capacité lui

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

permettrait d'exporter une partie de la production vers le Tchad. Pour trouver une solution aux contraintes climatiques, il est possible de délocaliser une partie dans les régions plus pluvieuses.

2) Favoriser les investissements nouveaux

La dévaluation du F CFA et le renchérissement des prix des biens d'équipement qui en ont suivi pénalise les investissements nouveaux. Dans ces conditions, il peut être possible de réévaluer le bilan et faire des réserves pour les équipements.

La dévaluation a également augmenté les dettes de certaines entreprises (HUSACA à l'égard de la CFD). L'Etat devrait négocier la remise de ces dettes.

3) Restructurer et privatiser les entreprises

Les pouvoirs publics se sont déjà engagés dans cette voie. Il reste à mettre en pratique cette politique de désengagement par la définition des modalités et la recherche des nouveaux partenaires.

3.2.2 NOUVELLES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le développement harmonieux suppose un cadre macro-économique sain et un environnement propice au développement du secteur privé.

3.2.2.1 Cadre macro-économique

Pour maintenir la compétitivité de l'industrie nationale par rapport à l'extérieur, il est nécessaire d'améliorer le cadre macro-économique : contenir l'inflation pour empêcher le dérapage des prix par des politiques fiscales et monétaires conséquentes. C'est la condition pour avoir un taux de change compatible, et éviter un déficit durable de la balance des paiements.

Le maintien de la stabilité, la transparence dans la gestion publique sont aussi des éléments qui complètent un cadre macro-économique.

3.2.2.2 Redéfinition du rôle de l'Etat

Le rôle producteur doit être réduit d'une manière générale, ses actions doivent se porter essentiellement sur :

- Les investissements d'infrastructures de base, indispensables à la dynamique du secteur privé et de la croissance, notamment les routes, les transports et la télécommunication qui exercent une influence décisive sur les autres secteurs d'activité.

- l'attraction des capitaux par l'établissement d'un régime libéral pour les investissements étrangers directs.

- l'assainissement de l'environnement juridique par un cadre propice à la relance des investissements et de la croissance, rationaliser et améliorer l'environnement juridique des entreprises, stimuler la reprise des investissements grâce au rétablissement progressif d'un état de sécurité juridique durable;

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

- enfin, les réformes économiques, indispensables et nécessaires par l'impossibilité de l'Etat de faire face comme par le passé aux charges de développement économique et social, dans les domaines aussi divers que le commerce, les entreprises publiques etc..

En résumé, l'on peut dire que l'Etat doit être conçu comme le levier de développement, facteur d'incitation, d'orientation, de contrôle et de la relance économique.

3.2.2.3 Le rôle déterminant du secteur privé

Le secteur privé est l'acteur principal de la production. Il doit être reconnu au sein de la communauté. Ainsi, un dialogue permanent doit être institué entre lui et les pouvoirs publics afin de déterminer les objectifs à poursuivre sans que l'une des parties soit lésée dans son rôle. Des mesures d'incitation et un cadre propice aux affaires devraient contribuer au développement du secteur privé. Ainsi le secteur privé devrait s'organiser davantage en vue de prendre des initiatives pour les nouveaux investissements, développer de nouveaux créneaux, devenir plus agressif notamment par les exportations, créer des emplois productifs et contribuer à la formation des ressources pour le secteur industriel.

3.2.2.4 Créer un environnement propice au développement du secteur privé

Pour développer le secteur privé, il est impérieux que les pouvoirs publics puissent promouvoir ou renforcer les éléments constitutifs d'un cadre incitatif.

a) Cadre juridique

Les affaires ne peuvent évoluer que dans un cadre juridique et réglementaire. Ainsi les lois et règlements doivent être appliqués dans leur plénitude, ce qui suppose :

- l'indépendance de la justice par rapport aux pouvoirs publics
- une justice équitable et qui doit être rendue dans des conditions transparentes

b) Cadre incitatif

Le cadre incitatif comprend essentiellement : un code d'investissement, une fiscalité simple.

1) Le code d'investissement actuel est jugé non attractif par les opérateurs économiques du pays. Ils ont proposé une autre version. Un nouveau sera bientôt adopté par le Gouvernement. Il devrait tenir compte des critiques formulées par le secteur privé pour la version finale.

2). Fiscalité

La pression fiscale est jugée importante et la fiscalité non attrayante. Il devrait favoriser le libre transfert des capitaux, où actuellement les capitaux extérieurs sont taxés à 6% à l'entrée alors que le pays ne dispose pas suffisamment des ressources financières et ne compte que sur les capitaux extérieurs pour investir.

L'application intégrale de la réforme fiscale douanière est défavorable à certaines unités (Tabac) car certains pays de la zone l'appliquent d'une manière discriminatoire pour certaines entreprises, notamment le Tchad et le Cameroun. Ce qui va créer une situation de concurrence déloyale en défaveur de la RCA. Pour éviter une telle situation, une révision est nécessaire en ce qui concerne certaines entreprises en fonction du comportement de certains pays voisins.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

D'une manière générale, les opérateurs économiques préfèrent la TVA qu'à la TCA qui est disparate.

3). Système bancaire

Le système bancaire est étriqué avec seulement deux banques commerciales ce qui bloque le développement des affaires. En province, il manque des guichets qui peuvent être utilisés par les entreprises et aussi traîne l'épargne rurale. Les banquiers prennent moins de risques et réduit les emplois.

4) Une administration transparente

L'Administration reste rigide avec une lourdeur excessive et multiplie les obstacles à l'entrepreneuriat. Des efforts devraient être fournis pour réduire le nombre de guichets afin de tendre vers le guichet unique.

c) Les ressources humaines

L'absence des cadres techniques et de gestion handicape les entreprises industrielles. Celles-ci n'ont pas suffisamment de cadres intermédiaires. Les recommandations des Etats Généraux de l'éducation et de la formation qui a mis l'accès sur ce point devraient être mises en place de concert avec le secteur privé pour former davantage des cadres du secteur privé.

3.3 IDENTIFICATION DES FILIERES PORTEUSES

L'importance des ressources naturelles, l'existence des besoins fondamentaux à satisfaire, le renforcement de l'intégration régionale, la concurrence au niveau internationale et la dévaluation du F CFA donnent l'espoir à l'industrie centrafricaine. Il est bien possible que le pays puisse développer les filières au niveau de certaines unités existantes et diversifier les transformations. La compétition au niveau international impose au pays le développement des créneaux où il a un avantage comparatif évident.

1) Création des nouvelles filières pour les unités existantes

Les filières à développer peuvent être :

- L'huilerie qui fait intervenir deux unités en amont : CENTRAPALM ET SOCOCA. C'est HUSACA qui est la principale unité de transformation. Avec l'augmentation de l'huile de palme brute de CENTRAPALM, HUSACA pourra augmenter la production de l'huile raffinée et de savon de ménage pour satisfaire la consommation locale. La consommation en huile raffinée est quasiment exportée. HUSACA a utilisé également les amandes de coton à SOCOCA pour transformer en huile raffinée, alors cette transformation a été abandonnée depuis plus de vingt ans. HUSACA a aussi la technologie pour transformer le maïs en farine de consommation, les aliments pour nourrissons et pour animaux et les imputs pour les brasseries. Les innovations baisseraient les coûts de ces produits et créeraient des emplois.

- L'usine de textile, devrait être reprise pour les transformations du coton en tissus de toutes sortes, des produits à utilisation pharmaceutique;.... La reprise des activités de la CIOT (Confection) est favorable.

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

La filière de textile peut être compétitif après la dévaluation pour les confections de Jeans, Chemises etc...

2) Les opportunités nouvelles

Elles sont nombreuses et nous nous bornerons à citer quelques unes :

- La création d'une laiterie se justifie à cause du développement de l'élevage, secteur qui connaît une expansion continue depuis plus de 10 ans. Le pays, ainsi que les voisins de la région pourraient en bénéficier. Les produits laitiers constituaient la catégorie dont l'augmentation a été très importante après la dévaluation.

- L'exploitation industrielle des mines (diamant , or) est une des priorités du Gouvernement. Celle-ci augmentera les revenus de l'Etat et diminuera la fraude.

- La transformation industrielle des produits du sous-sol : marbe et ciment. En effet la République Centrafricaine est le pays où le ciment coûte le plus. La création d'une cimenterie dans des conditions compétitives pourraient inciter au développement de l'habitat.

- Dans le domaine de bois, la transformation des ressources forestières en produits finis ou semi-finis sera rentable pour le pays et pourrai contribuer à sauvegarder l'environnement.

IV ASSISTANCE EXTERIEURE

1 - L'analyse de l'évolution de l'assistance extérieure montre une régression sur la période étudiée.

- Evolution et Structure des décaissements de
l'APD par type d'assistance
(en milliers de dollars us)

Type d'Assistance	1991	1992	1993
Coopération technique autonome	50,848	6,2485	60,640
Coopération technique liée aux projets d'investissement	35,344	41,152	9,518
Projets d'investissement	60,552	38,530	82,046

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Aide Programme (Appui à la balance des paiements)	54,847	36,245	7 3,28
Aide alimentaire	2,927	2,281	23,17
Assistance et secours d'urgence	1,236	2,936	69,39
TOTAL	205,754	183,629	168,788

Source : Coopération au Développement Rapport, 1994, PNUD

L'APD est passée 205, 754 millions dollars en 1991 à 168,788 millions de dollars en 1993 soit une baisse de 18% .

• La France en 1993 est le premier pays dont les concours sont plus importants et représentent 42,32%, le système des Nations Unies totalisent 21,80% dont 55,43% pour l'IDA.

APD en 1993 (en milliers de dollars us)

Rang	Donateurs	Montant	%
1	France	71,445	42,32
2	Système des Nations-Unis	36,802	21,80
3	Japon	27,390	16,22
4	FED	11,213	6,64
5	Allemagne	9,493	5,62
6	Taiwan	5,714	3,38
7	Etats-Unis	4,211	2,49
8	Divers	2,520	1,53
TOTAL		168 788	100

Source : Coopération au Développement, Rapport PNUD, 1994

• Pour 1993, l'APD a concerné les secteurs suivants par ordre d'importance (en millions de dollars)

- Transports 37,29 (22%)
- Communications 20,592 (12,19%)
- Agriculture, Foresteries et Pêcheries 17,775 (10,53%)
- mises en valeur des ressources humaines 10,52%
- Développement régional 11,986 (7,10%)
- Santé 11,620 (6,88%)
- La gestion de l'économie 10,557 dollars (6,25%)
- Energie 8,550 (5%)
- Ressource naturelles 5,472 (3,24%)

L'industrie a représenté 6,110 millions de dollars soit 3,% de l'APD totale en 1993.

2. L'APD du Système des Nations-Unies

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Les concours des Nations-Unies ont été respectivement de 54,511 millions de dollars en 1991, 38,814 en 1992 et 36,802 en 1993. Ils ont diminué de 38% entre 1991-1992 avant d'augmenter légèrement de 8% entre 1992-93.

- En 1993, la part importante est apportée

**RESUME DES DEBOURSEMENTS
DE L'APD des Nations Unies
(en milliers de dollars us)**

	1991	1992	1993
FAO	0,199	0,094	0,213
IDA	33,403	16,361	20,400
FIDA	2,262	1,465	-
FMI	-	-	21
FENU	0,451	1,277	0,846
PNUD	6,561	4,760	2,824
UNESCO	0,014	-	-
FNUAP	2,281	866	752
HCR	1,054	0,847	2,599
UNICEF	3,012	2,697	1,929
ONUDI	0,037	-	-
VNU	0,084	0,199	0,111
PAM	2,893	3,923	5,546
OMS	2,232	1,315	1,555
OMPI	0,028	0,010	-
OMM	-	-	0,006
TOTAL	54,511	33,814	36,802

Source : Coopération au Développement, Rapport PNUD, 1994.

par IDA - Banque Mondiale avec 20,400 milliards de dollars soit 55,43%, PAM avec 5,546 millions de dollars soit 15,06% et le PNUD avec 2,824 millions soit 7,06%.

La Coopération avec l'ONUDI reste timide sur la période étudiée. Elle a contribué qu'en 1991 par un montant 37 000 dollars. Depuis cette date son aide est inexistante.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Indicateurs de base	2
I CADRE MACRO-ECONOMIQUE	3
1.1 les déséquilibres caractéristiques avant l'ajustement	3

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

2.1 Bilan des réformes	5
3. Tendances récentes et perspectives	8
II LE SECTEUR MANUFACTURIER EN RCA	10
2.1 Evolution et structure	10
2.2 Politiques de l'industrialisation et place du secteur manufacturier dans l'économie nationale	11
a) Stratégies industrielles mises en place	12
b) Tendances nouvelles	12
c) Place de l'industrie manufacturière dans l'économie Centrafricaine	13
d) les obstacles à l'industrialisation	14
2.3 Les contraintes à une industrialisation compétitive	15
2.3.1 Contraintes liées à l'environnement	15
2.3.2 Contraintes internes à l'entreprise	29
III LES GRANDS AXES D'UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE	30
3.1 l'importance des ressources naturelles	30
3.2 Conditions d'un développement industriel	38
3.2.1 La réhabilitation des industries existantes	38
3.2.2 Nouvelles conditions d'un développement industriel	39
3.3 Identification des filières porteuses	41
VI ASSISTANCE EXTERIEURE	43

PERSONNES RENCONTREES

Messieurs et Mesdames

SIBIRO, Chargé de mission au MICA

Pierre Apêti DANSOM, Directeur de l'ONUDI, YAOUNDE

(2) Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et le Tchad.

Gilbert POUMANDE, Chargé de programme PNUD BANGUI

Germain NADJIBE, Directeur Général de CAPMEA

Thuy-Lan LAM, Conseillère en Gestion et Formation CAPMEA

Jean-Claude TOUANE, ANEAC (Artisan)

Lami SYLLA, ANEAC (Artisan)

Jean AOUSSOU, ANEAC (Artisan)

Rigobert YOMBO, UNPC (Patronat)

PENONE, Patronat

GUILLOT, Patronat

LAMARCHE, Directeur de SCB (Brasserie)

PUILLET, Directeur de SOCACIG (Tabac)

BELLAROSA, CENTRACOLOR (Peinture)

BEASSEM, Directeur Général CENTRAPALM (huilerie)

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**ELABORATION D'UN CADRE DE REFERENCE
POUR LA FORMULATION D'UNE
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
EN CENTRAFRIQUE**

NC/CAF/94/01D

Rapport final - Annexe 2:
Organisation du secteur manufacturier en République Centrafricaine

Etabli pour le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement

par Clément Belibanga, Consultant ONUDI

Fonctionnaires chargés de l'appui technique:
Fatima-Zohra Bennani-Baiti et Philippe-Roger Scholtès

Bangui, décembre 1996

TABLES DES MATIERES

RESUME ET CONCLUSIONS	2
INTRODUCTION	3
Le nouveau contexte économique international	3
Contexte et Objectif de l' étude	6
Méthodologie	6
I. IDENTIFICATION DU NOYAU D' ENTREPRISES AUTOUR DUQUEL GRAVITE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE	9
1. Un secteur informel important	9
2. Evolution du secteur moderne structuré de 1985 à 1990	13
3. Une tendance régressive du secteur moderne manufacturier	13
4. Indicateurs de performance des industries manufacturières en R.C.A	15
5. Nature des produits fabriqués	17
6. Origine des intrants	18
7. Composition des ventes	20
8. Typologie des branches par rapport a leurs positionnement face au commerce extérieur et au marché local	21
9. Détermination du noyau d'entreprises autour duquel gravite l'activité industrielle	22
II. APERÇU SUR L'ORGANISATION DES ENTREPRISES MANUFACTURIERES	27
1. Une prédominance du capital étranger.	27
2. Les échanges intra-industrielles	27
III. DEFINITIONS DES MESURES VISANT A AMELIORER LE FONCTIONNEMENT D'ORGANISME EN CHARGE DE L'INDUSTRIALISATION	32
1. Mieux définir les attributions de l'actuel Ministère de l'industrie	32
2. Redéfinir le mode de fonctionnement des organismes d'appui (CAPMEA, Chambre de Commerce)	33
3. Mettre en place des instruments de concertation entre les partenaires (Patronat, Syndicat, Etat)	34
ANNEXES	35

RESUME ET CONCLUSIONS

1. **Le secteur manufacturier en République Centrafricaine est caractérisé par un secteur informel important qui produit du reste 80% de la production totale du secteur. Malgré cette production importante, les conditions d'activité de ce secteur restent précaires et ses performances sont très mal connues.**
2. **Le secteur manufacturier moderne est embryonnaire et est composé d'une trentaine d'entreprises dont on peut en extraire un noyau autour duquel gravite l'activité industrielle au nombre de dix .**
3. **Ce noyau est composé d'entreprises dites "Agro-Industrielles" des branches suivantes:**
 - "Alimentation, Boissons, Tabacs";
 - Textile et Cuirs;
 - Industries du Bois.
4. **Ce noyau d'entreprises réalise à lui seul plus de 80 % de la production du secteur manufacturier moderne et consomme plus du ¾ des intrants, et emploi l'essentiel des effectifs de la branche.**
5. **A l'image de tout le secteur moderne, le secteur manufacturier est dominé par les capitaux étrangers; ce qui dénote de la faible capacité de l'épargne privée nationale.**
6. **Au cours des dix dernières années, le secteur manufacturier a subit à l'image de secteur moderne une tendance régressive et une baisse importante de son profit et de sa valeur ajoutée; sans doute que cette tendance s'est accentuée avec la récente dévaluation du Fcfa.**
8. **Les relations intra-sectotielles entre les entreprises du secteur manufacturier sont rares. Les intrants sont essentiellement importés, ce qui dénote de la forte dépendance du secteur vis à vis de l'extérieur, du caractère extravertie du secteur et de la faible intégration du tissu industriel national.**
9. **L'action actuelle du Ministère devrait être recentrée pour mieux mettre en évidence son rôle de "promoteur de l'industrie"; ce rôle devrait mettre plus l'accent sur les actions qui doivent entraîner à terme une réduction des contraintes qui empêchent l'industrie de se développer.**

INTRODUCTION

Le nouveau contexte économique international

La signature, en avril 1994, des accords du GATT et la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ont contribué de manière déterminante à la mondialisation de l'économie. Cette mondialisation n'est pas sans conséquence sur les Etats-Nations qui sont obligés de se fondre dans des grands blocs économiques pour exister à l'ère de ce nouvel ordre mondial.

Désormais toutes les stratégies de conquêtes de marchés vont s'organiser autour de ces blocs. Les grandes transactions se négocieront non pas au niveau des Etats Nations mais au sein de ces grands ensembles où les véritables décideurs ne seront pas les Etats-Nations condamnés " à disparaître " mais des entités économiques puissantes.

La notion même du marché change de dimension. Ne seront plus considérés comme "marché" les consommateurs d'un seul pays mais ceux d'un ensemble de pays.

Cette mondialisation de l'économie s'appuie d'une part sur l'édification de firmes transnationales, l'organisation de trois ou quatre pôles de développement à l'échelle de la planète, et d'autre part sur le développement rapide des "autoroutes de l'information" qui permettent un accès " en temps réel" aux données fiables.

Compte tenu de cette évolution, des regroupements s'opèrent dans plusieurs continents: l'ALENA en Amérique du Nord, Le MERCOSUL en Amérique du Sud, l'Union Européenne, l'APEC pour les riverains du Pacifique Sud, etc...

En Afrique, cette démarche est plus lente et semble se heurter à des obstacles majeurs: L'acte final et le Plan d'action de Lagos ont bien fixé en 1980 pour toute l'Afrique des ambitions fondées sur une approche intégrée du développement notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'industrie et du commerce: le traité établissant la Communauté Economique Africaine signé à Abuja en 1991 a bien permis l'établissement des projections sérieux. mais toutes ces constructions restent théoriques.

Au niveau des sous-régions du Nord, de l'Ouest et du Sud, plusieurs regroupements ont été décidés:

Certains sont morts-nés en n'ont pas survécu. Ce sont:

L'Union du MAGHREB Arabe(UMA), la Commission de l'Océan Indien (COI), la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est(CEAO). D'autres progressent mais très lentement. On peut citer , par ordre décroissant de réalisations concrètes la SADC (Southern African Development Community) notamment dans le domaine des échanges de biens, la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) précisément en matière de libre circulation des personnes et des biens.

En Afrique centrale, il n'est pas excessif de dire que ce que les pères fondateurs de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) ont voulu en signant le traité de 1964 n'a pas entièrement, trouvé son expression dans les politiques mises en oeuvre par les états membres. Ainsi les attentes des populations ont été déçues: la libre circulation des biens et des personnes n'est pas encore réalisée, la création des pôles de développement interne à l'UDEAC et l'industrialisation commune de la sous-région demeurent un objectif. De même, douze (12) ans après sa création, la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale) fonctionne au ralenti et n'ont pas tenu compte des avantages comparatifs spécifiques à chaque pays.

Les résistances sont certes connues de tous. Elles sont d'abord politiques car en dépit de leurs discours intégrationnistes, les dirigeants se sont surtout appliqués à bâtir des Etats-Nations et consolider leurs pouvoirs à l'intérieur des frontières héritées de la colonisation.

Sur le plan Economique la stratégie d'import-substitution suivie jusqu'à maintenant par les pays de la sous-région a conduit à mettre en place des entreprises peu performantes et présentant beaucoup de dysfonctionnement.

Enfin les résistances sont également d'ordre psychologique car en effet les décideurs nationaux et les opérateurs économiques ont privilégié longtemps le territoire national pour leurs investissements à tel point que des réformes allant dans le sens d'une plus grande intégration sous-régionale étaient décidées; ces opérateurs n'étaient pas prêts à les appliquer et ont demandé des délais supplémentaires. Ce fut le cas de la réforme fiscal-douanière.

La création récente de la CEMAC (Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale) en Mars 1994 ouvre de nouvelles perspectives. Mais il convient d'indiquer tout de suite, que les mêmes causes produisant les mêmes effets, la CEMAC risque de connaître le même sort si les décideurs politiques et économiques de la sous-région ne se résolvent pas à jouer entièrement le jeu.

Un des principaux vecteurs de cette nouvelle dynamique sera la mise à la disposition des décideurs économiques d'un cadre de réflexion globale sur le développement s'appuyant sur tous les secteurs de l'économie, secteur primaire, secteur secondaire et secteur tertiaire et qui tiennent à la fois comptes des réalités du nouveau contexte international, mais également des réalités spécifiques de chaque pays membres de la sous-région.

Le nouveau contexte économique mondial exige non seulement des regroupements de pays pour faire face à la concurrence mondiale mais également va créer un nouvel ordre économique mondial où les échanges de bien seront essentiellement des biens manufacturés.

Ce nouvel ordre économique n'est pas sans conséquence sur l'Afrique qui a longtemps fondé sa stratégie de développement sur la valorisation des produits primaires ou semi-transformés.

Il devient par conséquent impératif pour les pays d'Afrique de mettre en place des politiques qui tiennent comptes de ces réalités; à savoir la mise en place d'industries capables de produire au niveau mondial avec les normes de qualité de compétitivité que cela exige.

Par conséquent les pays d'Afrique doivent intensifier les efforts pour essayer de mettre en place un cadre de réflexion cohérent qui tient compte du nouveau contexte économique international basé sur le regroupement de grands ensemble et les échanges de biens manufacturiers.

Pour construire un cadre cohérent de développement industriel au niveau de la sous-région, il faut qu'au niveau de chaque pays membre s'engage une réflexion sur les stratégies de politique d'industrialisation en tenant compte de ses facteurs spécifiques. Ces stratégies si elles sont développées valablement au niveau national dans chaque pays pourront servir de vecteurs pouvant dynamiser la mise en place d'une stratégie globale régionale.

Contexte et Objectif de l' étude

C'est dans ce contexte que le gouvernement avec l'appui de l'ONUDI a commandité une étude dont l'objectif est d'aider à la formulation d'un cadre de réflexion nationale concertée sur les stratégies de développement industriel en République Centrafricaine.

Le présent document est par conséquent une contribution à l'élaboration de ce cadre de réflexion. Il apporte un éclairage sur l'organisation du secteur manufacturier en R.C.A. A cet effet, il abordera les aspects suivants:

- aperçu du noyau d'entreprises autour duquel gravite l'activité industrielle (en définissant la nature des produits, l'origine des intrants et la destination du produit).
- aperçu de l'organisation du secteur industriel en terme juridique et des rapports qu'il entretient avec les services, l'administration, les finances;
- fonctionnement actuel du Ministère de l'industrie et des relations avec les organismes d'appui au secteur industriel.

Méthodologie

Comme il est indiqué précédemment, le document comprend 3 parties:
L'analyse part du niveau méso-économique pour aller vers le niveau micro-économique.

Ainsi, dans une première partie, au niveau méso-économique, on analysera le secteur manufacturier et ses principales sous- branches à l'aide de la base de données sur les entreprises en République Centrafricaine(1).

1 - Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Interantionale.

En l'occurrence, on analysera le secteur manufacturier dans son ensemble (secteur formel et secteur informel). Puis on s'intéressera plus précisément au secteur formel dont on connaît mieux les performances.

A partir de cette base de données, il est possible de diviser le secteur manufacturier de la RCA en 6 sous secteurs, soit :

- 1 - Alimentation, boissons, tabacs
- 2 - Textiles, cuirs
- 3 - Industries du bois
- 4 - Industries Chimiques
- 5 - Industries des métaux
- 6 - Industries diverses.

On obtient alors les données sectorielles en agrégeant les données de toutes les entreprises qui composent le secteur. Les données concernent la période 1985 - 1994. Ainsi il nous sera possible d'évaluer les performances des branches des différentes industries manufacturières.

Enfin, au niveau micro-économique, on analyse le noyau d'entreprises autour duquel s'exerce l'activité industrielle à partir de la base de données mentionnée ci-dessus en considérant quelques indicateurs des entreprises du secteur " Agro-industriel " : "Produit Alimentaire, boissons, tabacs", "textile, cuir" et " industries du bois".

SOGESCA
SOCACIG
MOCAF
CENTRAPALM
SCAD
SOCOCA
SEFCA
SESAM

Enfin les entretiens que nous avons eu avec les différents partenaires: Patronats, chambre de commerce, CAPMEA et les responsables des entreprises industrielles serviront à faire des propositions de train de mesures visant à améliorer

les relations entre les différents secteurs concernés par le développement industriel en R.C.A (Ministère du commerce et de l'industrie, Chambre de Commerce, CAPMEA, etc....).

Mais comme il a été mentionné précédemment, nous insisterons d'abord sur les caractéristiques des branches manufacturière du secteur informel, car bien souvent dans les pays en voie de développement le secteur informel peut constituer, par son dynamisme et sa capacité d'adaptation aux chocs économiques, un embryon de tissu industriel autour duquel peut se développer l'industrie.. A cet effet, il est intéressant d'examiner le secteur non seulement sous l'angle de la production mais aussi de l'emploi et également de l'investissement.

En effet, il est clairement apparu au cours de cette étude que le secteur manufacturier informel occupe un poids important dans la production nationale de la R.C.A. comme nous aurons à le mettre en évidence. Cependant, en l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas réellement nous prononcer sur le dynamisme de ce secteur, ni de sa capacité à cristalliser le tissu industriel actuel.

I. IDENTIFICATION DU NOYAU D' ENTREPRISES AUTOUR DUQUEL GRAVITE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

1. Un secteur informel important

Le Recensement des unités économiques à Bangui réalisé en 1990 par la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE) du Ministère du Plan, a révélé un effectif de 1195 entreprises manufacturières dont 1166 exercent leurs activités dans le secteur de l'économie informelle. Le critère qui a été retenu pour le classement secteur formel/secteur informel est la tenue d'une comptabilité par l'entreprise.

Ce critère est particulièrement cruciale dans la mesure où la tenue d'une comptabilité générale permet à l'entreprise d'être connue par l'administration fiscale. C'est ainsi que toutes les entreprises remplissant des déclarations statistiques et fiscales supportent tout le poids de la fiscalité dans le secteur des industries manufacturières.

Les entreprises manufacturières du secteur informel sont très mal connues en dehors de cette enquête qui a concerné la seule ville de Bangui. Les résultats de cette enquêtes montrent une importante concentration des activités informelles à Bangui. Il est néanmoins vraisemblable que la distribution constatée le secteur moderne et le secteur informel soit maintenue sinon amplifiée au niveau des autres villes de la RCA.

La de l'économie informelle est dominée par le commerce de détail et la branche Restauration, Hôtellerie (Tableau n°1). 14544 établissements pour la branche commerce de détail et 3144 établissements dans les activités de l'hôtellerie café, restaurant.

Tableau n°1: Les établissements par secteurs et par branches

	Secteur formel	Secteur informel
Agriculture, Elevage	4	65
Industrie	29	1166
BTP	12	47
Commerce de gros	33	114
Commerce de détail	110	14544
Café-Hotel-Restaurant	16	3144
Services et Transport	45	520
Ensemble des activités	249	19570

SOURCE DSEE

En effet, on a recensé au total 1195 entreprises dont 1166 appartiennent au secteur informel; 121 d'entre elles exercent leur activité dans un bâtiment en dur; ce qui dénote des conditions d'exercices précaires. Le secteur informel manufacturier en R.C.A. se caractérise par conséquent par une grande précarité des conditions d'activité.

Tableau n°2: Etablissements informels par type de Local et selon les branches d'Activités

	Bât. dur	Baraque	Véranda	Table	Trottoir	Autres	Total
Agriculture Elevage	8	8	9	12	3	18	65
Industrie	121	83	386	202	109	265	1166
	(10,4%)	(07,1%)	(33,1%)	(17,3%)	(09,3%)	(22,7%)	(100,0%)
BTP	10	8	5	9	2	13	47
Commerce	1225	617	3067	6666	1822	1261	14658
Hôtel, Café	94	86	780	1353	467	334	3114
Autres	1327	660	3192	6751	1928	1320	15178
Ensemble	1560	845	4372	8334	2589	1950	19570

SOURCE DSEE

Moins de 11 % des établissements informels disposent en effet d'un local spécifique d'activité (bâtiment en dur, boutique). La majorité des activités est exercée dans des lieux non localisés type baraque, sur une table, sur un trottoir et autres. Les

conditions d'exercices précaires pourrait laisser croire que le secteur utilise très peu d'investissement. En réalité c'est l'investissement apparent qui est faible, et bien que n'ayant pas de données concernant les investissements dans le secteur on peut néanmoins penser que les investissements dans ce type d'activité peuvent être parfois élevés.

Tableau n°3: L'emploi par secteur et selon les branches d'activités

	Secteur moderne		Secteur Informel		Ensemble
Industrie-Manufacturière	1107	17,9%	2314	07,6%	3421
BTP	709	11,5%	204	00,7%	913
Commerce-Hotel-Restaurant	2242	36,2%	26413	86,8%	28655
dont Hôtels, cafés restaurants	342	05,5%	4840	15,9%	5182
Service aux Entreprises	395	06,4%	107	00,4%	502
Service à la Collectivité	982	15,9%	1146	03,8%	2128
Autres	752	12,2%	258	00,8%	1010
Ensemble	6187	100,0%	30442	100,0%	36629

SOURCE DSEE

Du point de vue de l'emploi, les 1166 établissements recensés dans le secteur des industries manufacturières informel génèrent 2314 emplois contre 1107 dans le secteur formel (cf. Tableau n°3). Contrairement au secteur manufacturier moderne qui totalise 17% des emplois du secteur moderne, le secteur manufacturier informel n'occupe que 7% des emplois de tout l'ensemble du secteur informel. Donc le secteur manufacturier informel en dépit de son poids important dans l'activité de l'ensemble du secteur n'est que très peu génératrice d'emploi. Cette situation tient à la nature même de l'activité informelle qui est dominée en R.C.A par les emplois de type indépendants qui de surcroît s'exercent dans un cadre strictement familiale.

En 1990, la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans son ensemble était de 42 milliards au prix courant, dont 12 milliards réalisées par le secteur moderne, ce qui équivaut à environ 30 % du PIB du secteur. Ce chiffre est significatif et montre s'il en était besoin la place du secteur informel dans la création de la richesse nationale.

Tableau n°4: Structure de la valeur ajoutée en 1990 de l'industrie manufacturière

	Secteur moderne		Secteur informel		Ensemble	
	Mds Fcfa	%	Mds Fcfa	%	Mds Fcfa	%
Industrie Alimentaire	7768	62	14517	50	22285	53
Industrie Textile	1256	10	6135	20	7391	18
Industrie de Bois	1524	12	697	2	2221	5
Industrie Chimique	979	9			979	1
Industrie Papier et autres Industries	1040	9	8076	28	9116	23
Ensemble	12546	100	29425	100	41992	100

Source: DSEE

En conclusion, on peut affirmer que le secteur des industries de transformation en R.C.A est caractérisé par un secteur informel important exerçant l'essentiel de son activité dans des conditions précaires, et de fait sont dépourvues d'accès aux services publics. Bien que réalisant une part importante de la production du secteur, le secteur manufacturier demeure un secteur atomisé dont les performances restent très mal connues. Le secteur moderne quant à lui est embryonnaire et c'est lui qui supporte tout le poids de la fiscalité dans ce secteur.

Après avoir examiné le secteur informel et mis en évidence certaines de ses caractéristiques à travers les éléments de la production, de l'emploi et de la valeur ajoutée, nous allons essayer de la même façon de regarder les performances du secteur moderne et évaluer ses performances.

Pour cela nous suivrons d'abord les tendances du secteur moderne en général, puis nous examinerons celles du secteur manufacturier moderne.

2. Evolution du secteur moderne structuré de 1985 à 1990

Lorsque l'on observe l'évolution des indicateurs du secteur moderne de 1985 à 1990 (cf. Tableau n°5), on constate que le nombre d'entreprises n'a cessé en tendance de décroître; en effet ce nombre est passé de 239 en 1985 à 216 en 1990 traduisant ainsi très clairement un rétrécissement du tissu industriel moderne. Cette tendance se reflète nettement au niveau des indicateurs de performance du secteur. En effet, la production brute est passée de 100 Mds à 81 Mds de Fcfa et l'effectif total de personnes employées est passé quant à lui de 19765 à 12683. Encore plus inquiétant est l'évolution de l'investissement brut qui ne progresse pas en terme réel sur toute cette période.

Tableau n° 5 Evolution des indicateurs du secteur moderne

Indicateurs	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Nombre d'entreprises	239	235	234	224	221	216
Variation		-1,7%	-0,4%	-1,3%	-1,3%	-2,3%
Production brute	100377	90872	76588	75526	89190	96185
Variation		-9,5%	-15,7%	-1,4%	18,1%	7,8%
Valeur Ajoutée	40851	37878	33976	36160	42775	44192
Variation		-7,3%	-10,3%	6,4%	18,3%	3,3%
Emploi	19765	16145	15086	15496	12683	14681
Variation		-18,3%	-6,6%	2,7%	-18,2%	15,8%
Investissement brut	15508	6601	7316	5405	17099	18639
Variation		-57,4%	10,8%	-26,1%	216,4%	9,0%

Unité: Millions de Fcfa

Source: DSEE

La valeur ajoutée en franc courant de l'ensemble du secteur correspond en 1990 à celle de l'ensemble du secteur manufacturier; ce qui montre effectivement le caractère embryonnaire du secteur moderne en RCA

3. Une tendance régressive du secteur moderne manufacturier

Le tableau N° 6 portant sur le bilan de création d'entreprises, d'emplois et produits montre qu'entre 1985 et 1994 la production de l'industrie manufacturière Centrafricaine a baissée de 13 % en valeur au prix courant, mais de plus de 50 % au prix de 1985; ce secteur a subit en tendance le même déclin que le secteur moderne en général. En 1994, l'industrie manufacturière centrafricaine totalise environ 3950

emplois contre 7811 en 1985 et 42 milliards de chiffre d'affaires (au prix courants) contre 48 milliards en 1985.

Tableau n°6: Bilan de création d'entreprises, d'emplois et de produits

	Nombre d'entreprises	Effectif employés	Production en Mds Fcfa
1985	44	7811	47 595 967
1994	35	3 950	41 875 123*
Variation	-25 %	- 97 %	- 13 %

* estimation; pour certaines entreprises la production de l'année T-1 a été reconduite.

SOURCE DSEE

L'examen du tableau n°7 montre qu'en dix ans l'industrie manufacturière en R.C.A a non seulement connue une tendance régressive. Mais également des taux très importants de disparitions d'entreprises qui ont que très peu compensés par des créations d'entreprises. Dans l'ensemble, il y a eu pendant cette période plus de perte (disparition d'entreprises) que de création (68% de création contre 48%).

Tableau n°7: Taux de disparition et de création entre 1985 et 1994 (en % du nombre d'entreprises présentes en 1985)

	Disparitions	Créations
Alimentations, Boissons, Tabacs	64	36
Textiles et Cuirs	100	67
Industries du Bois	80	70
Industries Chimiques	57	29
Industries des métaux	40	0
Autres industries	80	100
Ensemble	68	48

SOURCE DSEE

Ces taux ont été calculé sur la base des entreprises existantes en 1985.

4. Indicateurs de performance des industries manufacturières en R.C.A

Tableau n°8: Indicateurs de performance des Industries manufacturières en R.C.A de 1990 à 1993

	Productivité	Taux de Marge en %	Taux d'Investissement %	Performance Financière %	VA HT en Frs courant
1990					
Aliment. Boissons,	6080	0,71	1,67	0,57	5758011
Textiles, Cuirs	1496	0,22	9,27	0,06	868909
Bois	2435	0,64	3,70	0,55	3761656
Chimie	2881	0,60	3,37	0,45	907637
Métaux	3215	0,52	1,08	0,49	440500
Divers	2340	0,34	1,23	0,33	180172
1991					
Aliment. Boissons,	5288	-4,87	4,28	-4,91	4711370
Textiles, Cuirs	1109	0,12	13,31	-0,13	611924
Bois	1922	0,82	5,01	0,78	2602464
Chimie	3058	0,56	5,71	0,02	813486
Métaux	3320	0,45	1,31	0,39	398342
Divers	1993	0,43	2,07	0,42	49827
1992					
Aliment. Boissons,	-11				-3046
Textiles, Cuirs	273	-4,67	18,15	-5,2	219321
Bois	1436	0,32	3,65	0,13	2672869
Chimie	4033	0,54	3,28	0,41	931725
Métaux	2804	0,04	1,73	-0,09	339254
Divers	1746	-0,36	2,10	-0,36	122217
1993					
Aliment. Boissons,	10524	0,48	2,97	0,40	4136080
Textiles, Cuirs	174	-6,93	66,38	-7	5044
Bois	4337	0,51	2,34	0,44	2367843
Chimie	1742	0,48	4,87	0,34	608026
Métaux	3151	0,25	2,02	0,03	271000
Divers	2258	0,30	1,60	0,23	126309

Source: DSEE

Définition des Indicateurs

- 1°)- Productivité = $\frac{VA - Taxes}{Effectif}$
- 2°)- Taxes = Taxe unique + droit de sortie à l'exportation + taxe sur la transaction + taxe sur le chiffre d'affaires + taxe sur assurance
- 3°)- Taux de marge = $\frac{VA - Frais de Personnel - Impôt}{VA HT} \times 100$
- 4°)- Taux d'investissement = $\frac{Acquisition\ total + Acquisition\ total\ en\ cours - Prix\ de\ cession}{VA HT}$
- 5°)- VA HT = VA - Taxes
- 6°)- Performance financière = $\frac{VA - Frais\ personnel - Impôt - intérêts}{Chiffre\ d'affaires}$

Le tableau n°8 présente l'évolution de quelques paramètres de performance concernant l'industrie manufacturière moderne en R.C.A.

La lecture du tableau montre la prépondérance des industries d'import-substitution sur les autres branches. C'est en effet la branche "Alimentation, Boisson, Tabac" qui représente la plus grande valeur ajoutée de l'industrie manufacturière moderne.

De façon globale, les taux de marge et les performances financières enregistrés montrent la détérioration du profit des entreprises entre 1990 et 1993. En effet, en 1993 aucune branche de l'industrie manufacturière ne retrouve le niveau de performance atteint en 1990

En outre, l'évolution erratique de ces indicateurs toutes branches confondues entre la période 1990 et 1993 montre les difficultés rencontrés par le secteur manufacturier, et qui a entraîné des mouvements de liquidation, de fusion et de restructuration. C'est ainsi que dans la branche textile UCATEX a disparu, tandis que SOCADA connaissait des difficultés financières qui ont entraîné sa restructuration pour devenir la SOCOCA. De même la MOCAF durant cette période a absorbé la SCB. Enfin la branche tabac s'est concentrée dans cette période également par la disparition de la SCAD et de MANUCACIG.

A la lumière de ce qui précède, on peut affirmer que les tendances observées au niveau du secteur moderne entre 1885 et 1990 se sont poursuivies entre 1990 et 1993 dans le secteur manufacturier.

En conclusion, on peut dire que les entreprises manufacturières ont subi une tendance régressive ces dix dernières années. Cette tendance qui s'est manifestée tant au niveau de l'emploi, que de la production n'a été compensée qu'en partie par la création d'entreprises nouvelles. La plupart des créations sont des entreprises qui apparaissent dans les branches qui nécessitent le moins d'investissements: bois, confection de tissu imprimerie. Les entreprises ont

connu par ailleurs une détérioration de leurs taux de marge et de leurs taux de profit entre 1990 et 1993.

5. Nature des produits fabriqués

Lorsque l'on examine la nature des produits fabriqués par les entreprises manufacturières, on s'aperçoit que la production industrielle centrafricaine dérive d'une manière générale des ressources primaires du pays: café, canne à sucre, noix de palme, coton, bois sciés destinés à la consommation finale locale, soit à l'exportation, soit, plus rarement aux deux.

Néanmoins, bien que la production de produits primaires en RCA soit l'une des plus abondantes et des plus diverses d'Afrique, la production manufacturière reste assez peu diversifiée comme le montre le tableau 9.

Ces produits peuvent être classés en rapport avec les secteurs suivants:

- Le Secteur d'exportations semi-transformées: La production dans ce secteur provient essentiellement des produits agricoles traditionnels de la R.C.A. C'est ainsi que dans ce secteur on retrouve des produits primaires tel que le bois, le coton, le café et le tabac de cape.

- Le secteur agro-alimentaire: la production dans ce secteur est quant à elle composée de produits d'import substitution: huile de palme, huile de coton, sucre, de bière et boisson gazeuse et de cigarette qui provient de produits primaires (sucre de canne, maïs, tabac, noix de palme etc.)

- Le secteur des biens intermédiaires: comprend très peu de produits, les transformations d'aluminium et de briques cuites.

- Le secteur des autres industries (Métaux, Chimie, Imprimerie); la production est constituée d'un nombre non négligeable de produits localement fabriqués à base de produits chimiques importés ou de produits locaux : savon javel, azote, acétylène, détergent, mousse etc.

Tableau 9: Principaux produits selon les secteurs

Secteurs	Principaux produits
<u>Exportations semi-transformées</u>	
Bois	Bois sciés, placage, contre plaqué
Coton	Coton fibre
Café	Café décortiqué
Tabac	Saferliti
<u>agro-alimentaire</u>	
Biens de consommation alimentaire	Sucre, huile de palme viande, sucette, café torréfié, palmiste, pain huile d'arachide, huile de coton
Brasserie et tabacs	bière, boisson, tabac cigarette
<u>Biens intermédiaires</u>	Aluminium, briques cuites grillages, grilles de protection textile et cuirs,
<u>Biens de consommations manufacturés</u>	ouvrage en bois, savon, javel, azote, oxygène, acétylène détergent, mousse bijoux en or, cartouche de chasse, poussette, Diamant taillé

SOURCE DSEE

6. Origine des intrants

Comme l'indique le tableau n°10, sur un échantillon de 28 entreprises représentant 80 % de la production du secteur manufacturier, le total des intrants consommés en 1993 est d'environ 14 Mds de FCFA. Près de la moitié de ces intrants sont importés de l'extérieur du pays. Ce qui représente environ 39% de la valeur des importations de marchandises totales du pays (36 Mds) pour cette année là, d'après les déclarations en douane.

Il s'agit en fait simplement des matières premières et fournitures consommées.

On observe toutefois de grandes variations entre les consommations des branches. Deux branches à elles seules absorbent 71% de l'ensemble des intrants utilisés par les industries manufacturières. Il s'agit des branches:

- Alimentation, boisson, tabac (51%),
- Bois (20%).

Ces branches consomment également 76 % des intrants importés à elles seules.

Lorsque l'on observe le ratio intrants importés sur intrants totaux par branche; ce qui correspond au taux de dépendance par branche, on s'aperçoit que les branches chimie et alimentation dépendent fortement de l'extérieur en ce qui concerne leur approvisionnement en matière première, respectivement (72%) et (54%). A l'inverse les sous branches "textiles et cuirs" et "bois" ont un taux de dépendance faible.

Tableau 10: Importations et origines des intrants en 1993 (28 entreprises)

	Intrants totaux millions FCFA	%	intrants importés millions FCFA	%	Import/Total %
Alimentation Boissons, tabacs	7 208	51	3 909	57	54
Textile	1 975	14	757	11	38
Bois	2 795	20	1 319	19	47
Chimie	883	6	638	9	72
Métaux	938	7	171	3	18
Divers	221	2	71	1	32
TOTAL	14 602	100	6 827	100	49

SOURCE DSEE

7. Composition des ventes

Le tableau 11 présente la composition des ventes des entreprises manufacturières en 1993, ainsi que les exportations pour la même année par branche pour les mêmes entreprises pour lesquelles les données sont disponibles.

Les deux branches les plus importantes selon l'importance de la production sont:

- Alimentation, boisson, tabac;
- Bois

Le montant total des exportations des industries manufacturières se chiffre à 9 Mds de FCFA, ce qui représente environ 29% de l'ensemble des exportations totale en 1993 (le montant total des exportations en 1993 est de 31 Mds). Les productions les plus significatives proviennent essentiellement de deux branches: Alimentation, Boisson et Tabac (52 %), Bois (24 %). Ces deux branches exportent en valeur 4 fois qu'elles n'importent d'intrants.

Tableau 11: Composition de la production et des exportations en 1993

	Production totale millions FCFA	%	Productions exportées	%	Export/Total %
Alimentation boissons, tabacs	14 091	52	1 046	11	7
textile, cuirs	2 929	11	2 842	31	98
Bois	6 614	24	5 256	57	82
Chimie	1 563	6	28	0	2
Métaux	1 402	5	53	1	4
Divers	539	2	11	0	2
TOTAL	27 118	100	9 236	100	34

SOURCE DSEE

8. Typologie des branches par rapport à leurs positionnement face au commerce extérieur et au marché local

Les sous-branches "textiles, cuirs", "Bois" sont peu dépendantes tandis que la sous-branche Alimentation, Boisson, Tabac.

A partir de l'analyse de la composition de la vente des entreprises du secteur moderne et de la composition de leurs intrants, on peut classer les entreprises suivant le tableau ci-dessous:

Tableau n°12: Typologie des branches par rapport à leur positionnement face au commerce extérieur

		IMPORTATION	
		Peu	Beaucoup
EXPORT	Peu	Chimie Métaux Divers	Alimentation, Boissons Tabacs
	Beaucoup	Textiles Bois Cuirs	

SOURCE DSEE

On voit que certaines sous-branches de l'industrie manufacturière seront pénalisées par les réformes actuelles et en l'occurrence par la Taxe sur le chiffre d'Affaire et la Dévaluation.

L'analyse des intrants et la composition de la production nous permet d'avoir une typologie des branches et en partant des entreprises face à leur positionnement stratégique face au commerce extérieur. Comme le révèle le tableau n°12.

La lecture de ce tableau nous permet de stratifier les entreprises en trois gros groupes.

Premier groupe: Les entreprises agro-alimentaires dont la principale caractéristique est d'avoir une forte dépendance vis à vis des intrants et une production s'appuyant sur le marché local.

On peut penser que ce premier groupe agro-alimentaire pourrait être fortement pénalisé pour les réformes actuelles la dévaluation et la TCA.

second groupe constitué des entreprises de la branche textile, bois et cuirs, qui consomment très peu d'intrants importés et qui peuvent exporter sur le marché extérieur; ce second groupe devrait quant à lui bénéficier de l'effet des réformes.

troisième groupe constitué de petites entreprises consommant à la fois très peu d'intrants et ayant une production nationale faible.

9. Détermination du noyau d'entreprises autour duquel gravite l'activité industrielle

Ainsi, le tableau n°11, sur la composition de la production nous a montré que 87% du chiffre d'Affaire du secteur manufacturier pouvait être regroupé à l'intérieur d'un secteur " Agro-industriel" regroupant les branches de " l'Alimentation, Boissons,- Tabacs" ; "textiles et Cuirs" et la branche "Bois".Ce secteur "Agro-industriel" est dominé par quelques grandes entreprises qui réalisent l'essentiel du chiffre d'Affaires de la branche:

Dans la branche "Alimentation, Boisson, Tabacs", l'essentiel de la production est réalisée par les sociétés: SOCACIG, MOCAF, SOGESCA, CENTRAPALM qui totalisent un chiffre d'Affaires de plus de 18,02 Milliards de Fcfa en 1994.

Dans la branche" textile, cuirs" il y a la SOCOCA qui réalise l'essentiel de la production dans le secteur. Il s'agit de la production de coton fibre.

Dans la branche "Industries du bois" l'essentiel de la production dans le secteur est réalisée par SCAD, IFB, SEFCA et SESAM.

Ainsi donc le noyau d'entreprises est constitué de ces entreprises qui représentent 80 % de la production des industries manufacturières comme le montre le tableau n°13

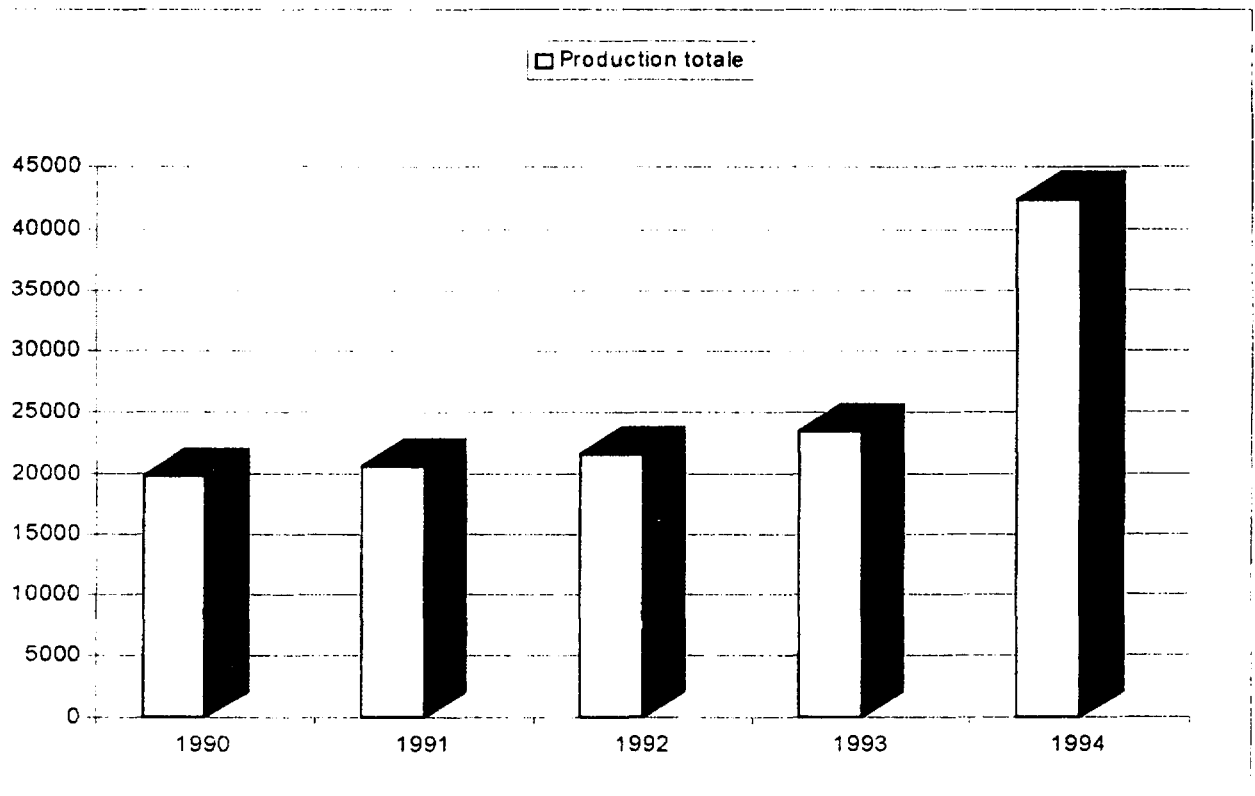
Tableau n°13: Indicateurs du noyau d'entreprises de 1990 - 1994

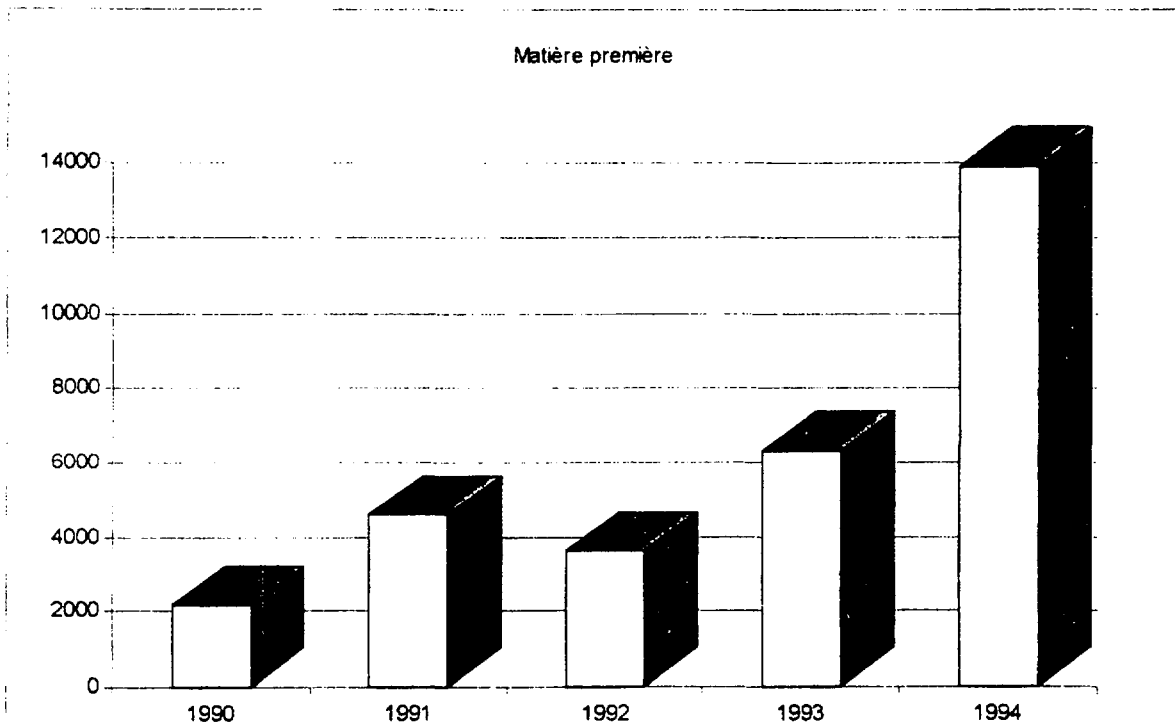
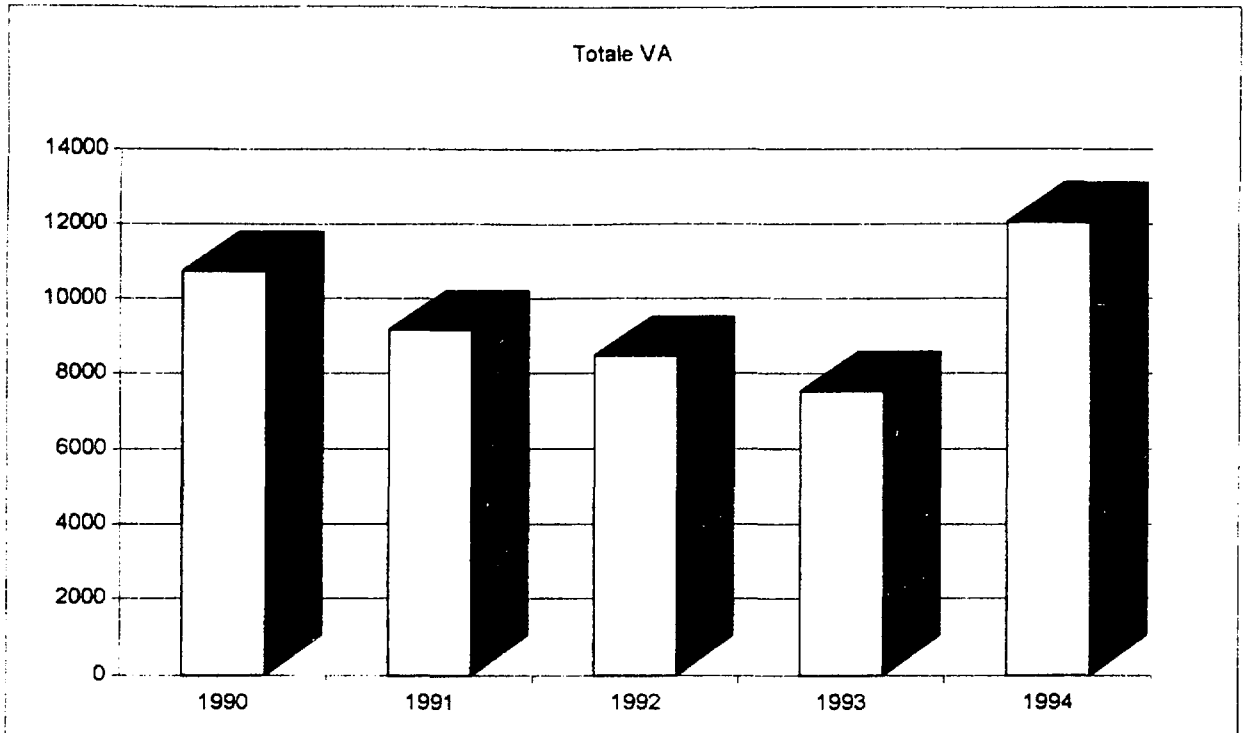
Unités: Production, V. A et Matières 1 ères en millions de FCFA

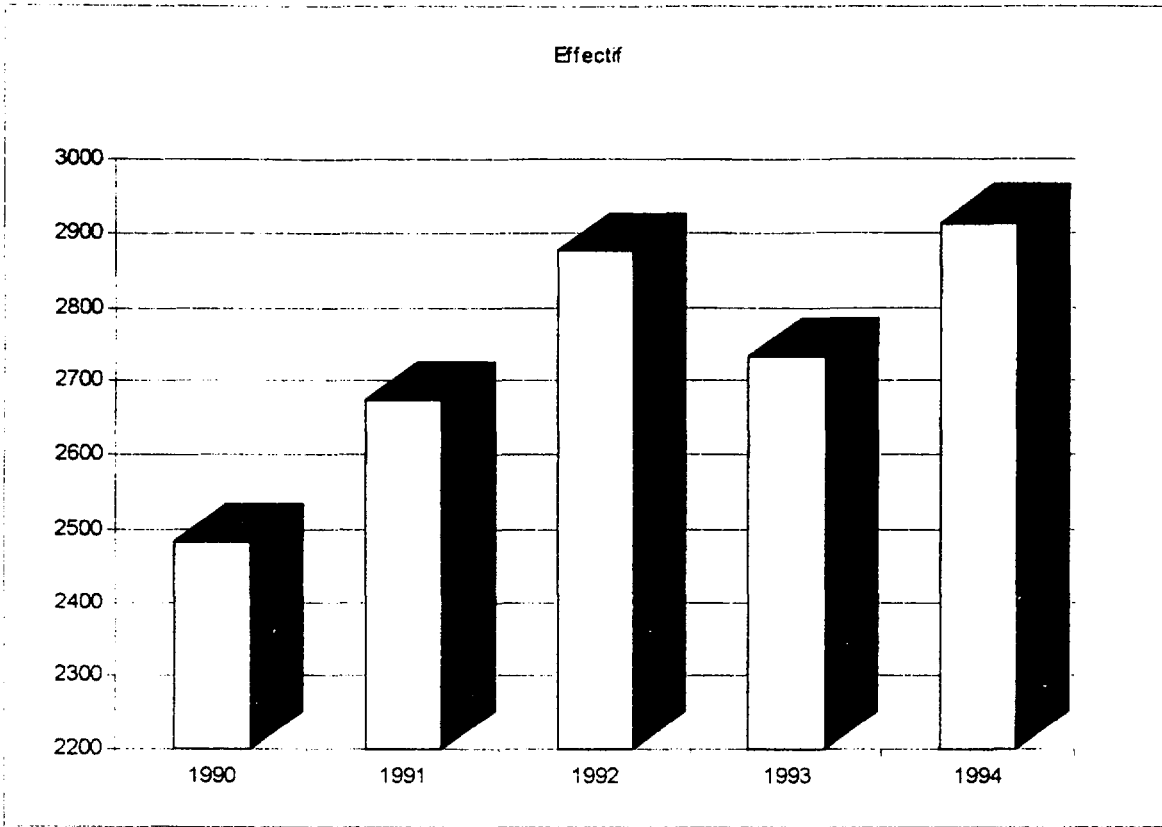
Effectif = 1 personne

Rubriques Entreprises	Production					VA					Matières 1 ^{ères}					Effectifs				
	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994
SOCACIG	4572	4309	4320	4414	6408	2394	2153	2042	1957	2595	843	1661	741	1837	3029	129	119	118	115	112
SOGESCA	2795	2719	2729	706	3133	1638	1536	1315	150	471	263	356	269	-376	1477	273	318	288	320	309
MOCAF	-	3928	3243	7226	7672	3400	1971	1253	3418	4281	-	1162	910	2610	2029	256	243	197	153	153
CENTRAPALM	1141	941	941	803	803	595	332	332	19	19	54	111	111	583	583	672	683	683	574	574
SCAD	2087	2156	2304	2303	4825	965	992	784	625	2451	535	639	859	89	1706	343	339	429	534	578
IFB	1263	1449	1692	1955	3762	488	524	568	39	58	228	207	389	485	862	466	443	360	371	423
SOCOCA	5423	2816	2206	2805	9280	157	548	367	348	473	ND	196	127	1087	3306	267	267	267	377	471
SEFCA	2487	2293	3162	989	989	1085	1077	1441	27	27	229	254	135	370	370	76	261	443	90	90
SESAM	0	0	990	2207	5532	0	0	370	958	1683	0	0	59	-367	523	0	0	90	199	204
ENSEMBLE	19768	20611	21587	23408	42404	10722	9133	8472	7541	12058	2152	4586	3600	6318	13885	2482	2673	2875	2733	2914

SOURCE DSEE







II. APERÇU SUR L'ORGANISATION DES ENTREPRISES MANUFACTURIERES

1. Une prédominance du capital étranger.

En 1993, (80%) des entreprises appartenait au secteur privé, comme le révèle l'examen du tableau 4.

Dans ce capital privé il n'existe pas d'entreprises détenues par des nationaux, ce qui montre la faiblesse de l'épargne privée nationale.

Au niveau des entreprises constituant le noyau d'entreprises précédemment identifié, le capital public détient deux sociétés d'Import substitution, la SOGESCA et CENTRAPALM, SOCOCA, qui fabriquent respectivement du sucre, de l'huile de palme et de coton de fibre dans la branche agro-alimentaire.

Tableau 14: Répartition des entreprises par forme juridique et selon les branches

Branches	Anonymes	Privées SARL	EI	TOTAL	SE	SEM	TOTAL	GENERAL
Alimentation boisson, tabacs	3	2	-	5	4	-	4	9
Textile et cuirs	1	-	-	1	-	1	1	2
Bois	5	3	1	9	-	-	-	9
Chimie	4	1	-	5	-	-	-	5
Métaux	3	-	-	3	-	-	-	3
Divers	1	4	1	6	1	-	1	7
Total	17	10	2	29	5	1	6	35

Source: DSEE

2. Les échanges intra-industrielles

Lorsque l'on observe le tableau d'échange intra-industrielle de la R.C.A pour la dernière année où les statistiques sont disponible c'est à dire pour l'année 1989, on observe que l'essentiel des produits consommés par les sous branches agro-alimentaires sont importés. Ce qui signifie que très peu d'entreprises consomment les

productions locales d'autres entreprises du secteur manufacturier et que très clairement une faible intégration du tissu industriel. En effet, il y a très peu d'échange entre les produits industriels. Même lorsqu'il s'agit des entreprises d'import substitution, les intrants sont en grande partie importés même lorsqu'il s'agit des matière première (Maïs, Sucre pour la bière, Tabac pour les Cigarettes etc.).

Tableau n° 15: Matrice des échanges interindustrielles en 1989

		Industrie Agro-Aliment	Industrie Boiss. et Tabacs	Industrie Textile	Indust. du Bois	Ind. Papier Imprimerie Edit. Presse	Industrie Chimique	Ind. Verre matér. Const.	Ind. Méca. & élect.	Autres industrie
Produits Alimentaires	Produits Locaux		37	207			567			
	Produits Importés	2917	1201							
Boissons et Tabacs	Produits Locaux									
	Produits Importés									
Produits textiles, articles d'habillement, du cuir	Produits Locaux			5135						
	Produits Importés	5		2694					12	
Produits des industries du bois	Produits Locaux		5	10	1614		3			5
	Produits Importés				17					
Papiers et articles n papier produits de l'impr. & Edition	Produits Locaux	6	25	10	5		8	0	3	2
	Produits Importés	619	1019	47	27	161	41	0	16	8
Produits chimiq. Sauf produits pétroliers raffinés	Produits Locaux	96	63	190	60	1	120		2	2
	Produits Importés	568	377	1124	353	4	709	0	13	9
Produits pétroliers raffiné	Produits Locaux									
	Produits Importés	771	763	781	1063	11	89		25	13
Verre et matériaux de construction	Produits Locaux									
	Produits Importés		238	20	20		2			
Métaux bruts, ouvrages en métaux, prdts méca. & élect.	Produits Locaux									
	Produits Importés	344	585	659	754	2	39		1905	8
Produits des ind. Non dénommées ailleurs	Produits Locaux									
	Produits Importés	2	3	7			1			

SOURCE DSEE

Tableau n°16: Matrice des échanges des industries manufacturières avec les services en 1989

		Industrie Agro-Aliment.	Industrie Boiss. et Tabacs	Industrie Textile	Indust. du Bois	Ind. Papier Imprimerie Edit. Presse	Industrie Chimique	Ind. Verre matér. Const.	Ind. Méca. & élect.	Autres industrie
Energie électrique, gaz et eau	Produits Locaux	387	353	298	53	1	50		27	10
	Produits Importés									
Bâtiment et travaux publics	Produits Locaux	75		36	1		4		5	
	Produits Importés									
Services par les Hôtels bars & restaurants	Produits Locaux	26	13	11	36		18		8	13
	Produits Importés									
Services rendus par entrepôts, transp et comm.	Produits Locaux	147	157	99	94	6	23		29	
	Produits Importés									
Services bancaires & Assurances	Produits Locaux	11	31	29	26		20		24	7
	Produits Importés									
Services immobiliers	Produits Locaux	9	1		16	2	9		13	15
	Produits Importés									
Autres services rendus aux entreprises	Produits Locaux	93	322	131	5	7	39		75	6
	Produits Importés	371	137	62	214		30			
Services rendus principalement aux ménages	Produits Locaux	330	178	26	49	17	15		19	
	Produits Importés		33	8						

SOURCE DSEE

Tableau n°17: Industrie_Produits_Agricole en 1989

		Industrie Agro- Aliment.	Industrie Boiss. et Tabacs	Industrie Textile	Indust. du Bois	Ind. Papier Imprimerie Edit. Presse	Industrie Chimique	Ind. Verre matér. Const.	Ind. Méca. & élect.	Autres Industrie
Produits de l'agri- culture vivrière	Produits Locaux		530							
	Produits Importés									
Produits de l'agri- indust. & d'export.	Produits Locaux	2188	221	2724						
	Produits Importés	294	729							
Produits de l'éle- vage	Produits Locaux	18457	1158							
	Produits Importés	987								
Produits de la chasse & cueillette										
Produits de la sylvi culture et de l'exploit. forestière	Produits Locaux	181	94		1605					
	Produits Importés									
Produits de la pêche	Produits Locaux	1992								
	Produits Importés									
Minerais et minéraux	Produits Locaux									217
	Produits Importés									68
Impôts liés à l'activité		216	223	86	390	13	80		56	36

SOURCE DSEE

III. DEFINITIONS DES MESURES VISANT A AMELIORER LE FONCTIONNEMENT D'ORGANISME EN CHARGE DE L'INDUSTRIALISATION

1. Mieux définir les attributions de l'actuel Ministère de l'industrie

En effet pendant trop longtemps, les activités du ministère se sont limités à mettre en place un cadre réglementaire pour le contrôle des prix et pour la perception des patentes liés aux activités commerciales. De sorte que ces activités de l'actuel ministère portent surtout sur l'artisanat et le commerce.

Par conséquent, il a lieu de redéfinir les attributions de l'actuel Ministère. Ce Ministère devrait être intitulé par exemple: Ministère de la promotion industrielle et du Commerce extérieur. Les activités de ce Ministère seraient constituées des points suivants:

(i) - A mettre en place un environnement susceptible de favoriser l'émergence du secteur industriel;

cette première attribution consisterait:

- réfléchir sur la manière progressive de lever les contraintes qui bloquent le développement industriel,
- définir un cadre de politique industriel qui fasse l'objet d'un consensus entre les différents acteurs qui ont en charge le développement industriel.
- rechercher les moyens devant permettre l'accès du secteur privé aux sources de financement national;
- Mener des études prospectives portant sur les créneaux porteurs et les filières.
- Etre en mesure de mener des études économiques sur des phénomènes économiques, etc.

Ces nouvelles attributions supposent le renforcement actuel de la capacité du Ministère et la redéfinition d'un nouvel organigramme.

- Création et/ou soutien d'institutions d'encadrement et de promotion des exportations.

(ii) La mise en place d'un organe chargé du commerce extérieur.

Cet organe aura pour tâche, essentielle d'accroître la capacité exportatrice de la R.C.A en favorisant l'exportation de produits Centrafricains utilisant la matière première locale, et d'éviter l'actuelle politique d'import-substitution coûteux à long terme.

L'axe principal du service en charge du commerce extérieur serait par exemple de faire la promotion des produits locaux transformés à haute valeur ajoutée sur la base des avantages comparatifs.

Il appartiendra donc au ministère de:

- définir une stratégie nationale basée sur la promotion des exportations;
- mettre en place un train de mesures incitatives ainsi qu'un cadre réglementaire pour la promotion des exportations.

2. Redéfinir le mode de fonctionnement des organismes d'appui (CAPMEA, Chambre de Commerce)

Les activités actuelles de la Chambre sont là également basé sur les activités commerciales. Bien que la chambre reçoive un appui institutionnel du CDI. Cet appui reste très marginal. Il doit être renforcé par un appui financier, par la création de fonds gérés par la chambre pour la création d'entreprises industrielles en conformité avec les objectifs définis par le CDI.

Par ailleurs il faut réduire les procédures trop longue de création d'entreprises et permettre à l'actuelle chambre de commerce d'être le seul interlocuteur des opérateurs économiques en réduisant les guichets qui sont à l'heure actuelle au nombre de 8.

En effet la chambre de commerce et de l'industrie doit être en mesure de faire toutes les formalités liées à la création d'entreprises afin de supprimer toutes les tracasseries habituelles qui découragent les investisseurs.

Les attributions actuelles du CAPMEA sont les mêmes que celles de la chambre de commerce. Cela constitue à n'en pas douter un double emploi.

Il faudrait par conséquent redéfinir le rôle de cet organisme. Son rôle pourrait être la formation des opérateurs économiques et un appui à la création des PME.

3. Mettre en place des instruments de concertation entre les partenaires (Patronat, Syndicat, Etat)

Ces instruments sont indispensables pour l'émergence d'un tissu industriel. En effet, les acteurs de la vie économique doivent avoir un avis consensuel sur la stratégie du développement industriel et les moyens utilisés pour y parvenir.

Ce cadre de concertation devrait réunir le gouvernement et notamment les ministères clés qui ont en charge le développement industriel et le ministère de l'industrie, le ministère du Plan et le ministère des Finances.

- La chambre de commerce dégagée de l'actuel tutelle du Ministère de l'industrie;
- le représentant du Patronat
- les syndicats des Travailleurs.

ANNEXES

1. Tableau n°18: Présentation de quelques caractéristiques des Entreprises Industrielles par Branches

Secteurs	Nom de l'entreprise	Type d'activités	Nombre d'employés	Forme juridique	Quantités produites	Quantités Exportées
Alim. - Boissons- Tabacs(3100)	CENTRAPALM	palmeraies Industrielles	574	SE	3257,42 T	0
	MOCAF	Fabrication de Boissons	153	SA	Bière 268902HL. BG 42969 HL. 1158,4T	
	SOCACIG	Fabrication de cigares	112	SA	20742750 paquets 275000 kg Scaferlati	1262000pqt Hors UDEC 275000kg en UDEAC
	CAFE STAR	Production café torréfié	15	SARL	114420kg	0
	CAFE SATO	Production café torréfié	17	SA	0	0
	SEGA	Abattage	108	SE	bœufs 4503 veaux de lait 751 moutons 297 cabris 122 porcs 566	0
	GLACERIE DE BANGUI	Fabrication de glaces et sucettes	8	SARL	0	0
	SOGESCA	Production de sucres	309	SE	Sucre granulé 8352 T Sucre carreaux 7036T	0
	SCAT	Production de tabacs en feuilles	152	SE	0	0

SOURCE DSEE

Secteurs	Nom de l'entreprise	Type d'activités	Nombre d'employés	Forme juridique	Quantités produites	Quantités Exportées
Textiles et Cuir (3200)	SOCOCA	Fabrication de coton en fibres	327	SEM	0	0
	SCIOT	Confection	39	SA	0	0
Bois(3300)	MICA	menuiserie	15	SARL	0	0
	NDOUNGA-MEUBLE	Menuiserie	12	EI	0	0
	SEFCA MBAERE	Exploitation Forestière	471	SARL	Grumes 119799 m ³ sciages 1865 m ³	24628,326 m ³ 7395, m ³
	CAROMBOIS	Exploitation Forestière	182	SA	Grumes 7153 m ³ Sciages 16879 m ³	
	L.F.B	Exploitation Forestière	371	SA	Grumes 51 724 m ³ Sciages 16 879 m ³	
	SIM	Fabrication Meuble	84	SA	0	0
	SCAD	Déroutage	578	Sa	Grumes 0 m ³ Sciage 29 975 m ³	
	FACM	Menuiserie	8	SARL	0	0
	SESAM	Exploitation Forestière	90	Sa	Grumes 18 706 m ³ Sciage 4 229 m ³	
Chimie (3500)	SOCAGI	Fabrication Produits Chimiques	20	SA	Oxygène 29 566 m ³ Acétylène 9 594 m ³ Autres 1 220 m ³	
	CENTRACOLOR	Fabrication Produits Chimiques	20	SA	0	
	CENTRAJEL	Fabrication de Javel	7	SARL		
	VITA CENTRAFRIQUE	Fabrication Mousse	15	SA		
	HUSACA	Production Savon-Huile	120	SA	0	

Source: DSEE

Secteurs	Nom de l'entreprise	Type d'activités	Nombre d'employés	Forme juridique	Quantités produites	Quantités Exportées
Métaux(3800)	SEPIA	Etudes et Production Industrielle en Afrique	37	SA		
	SITRAM	Charpentes Métalliques	13	SA	0	
Métaux [(suite)3800]	COLALU	Transformation de Métaux	47	SA	0	
Divers(3900)	ICA	Impression	45	SE		
	ISP	Impression	7	SA		
	Imprimerie AKRAM	Impression	15	SARL		
	SICETY	Impression	2	SARL	0	
	BANGUI-BIJOUX	Fabrication Bijoux	5	SARL	0	
	MMC	Fabrication Cartouches de chasses	9	SARL	0	
	ATIB	Fabrication Briques	16	E.I		

Source: DSEE

Tableau n° 19: Présentation de l'importance du commerce extérieur et les partenaires commerciaux des entreprises du secteur manufacturier

Sous-Branches	Entreprises	Produits Fabriqués	% Exportation	Destination	Intrants		
					Noms	Importation	
						%	Origine
Alimentation - Boissons - Tabacs(3100)	CENTRAPALM	Huile de palme Palmiste	0 0	- -	Noix de palmiers	-	0
	MOCAF	Bière Boissons Glacé	0 0 0	- -	Mais Malt Houblon	100 100	UDEAC Hors UDEAC Hors UDEAC
	SOCACIG	Scaferlati Fabrication Cigarettes	100 38,8 61,2	UDEAC UDEAC Hors UDEAC	Cigarettes Scaferlati	100	Malaisie
	CAFE STAR	Café Torréfié	-	-	-	-	-
	CAFE SATO	Café Torréfié	-	-	-	-	-
	SEGA	Abattage de Bovins	-	-	Boeufs veaux de lait Moutons Porcs Cabris	-	-
	GLACERIE/BG	Glaces Sucettes	-	-	Sucettes Glaces	100 100	ITALIE
	SOGESCA	Sucre Granulé Sucre Agglom.	-	-	Canne à sucre matière ières	- 100	- Hors UDEAC
	SCAT	-	-	-	-	-	-
Textiles, Cuirs(3200)	SOCOCA	Coton Fibre	-	-	coton graine	-	-
	CIOT	Habillement	-	-	-	-	-
Bois(3300)	MICA	Menuiserie	0	0	Sciages Contre plaqués	-	-
	NDOUNGA MEUBLE	Menuiserie	100	0	Grumes	-	-
	SEFCA MBAERE	Grumes Sciages	100	Hors UDEAC	Grumes	-	-
	CAROMBOIS	Grumes Sciages	100	Hors UDEAC	Grumes	-	-
	I.F.B	Grumes Sciages Contreplaques	100 35%	HORS UDEAC Hors UDEAC UDEAC	Grumes	-	-
	SIM	Menuiserie	-	-	Sciages Contreplaques	-	-
	SCAD	Contreplaqués & Sciages	37% 15%	Hors UDEAC UDEAC	Grumes	-	-
	FACM	Meubles	-	-	Sciages Contreplaques	-	-
	SESAM	Grumes	100% 80%	Hors UDEAC UDEAC	Grumes	-	-
Chimie(3500)	SOCAGI	Oxygène Acétylène	-	-	Carbure de Calcium Aéro-feu	100	Hors UDEAC
	CENTRACOLOR	Javel Détergent	0 0	UDEAC	Produits Chimiques	-	-

Sous-Branches	Entreprises	Produits Fabriqués	% Exportation	Destination	Intrants		
					Noms	Importation	
Chimie(3500) suite	VITA CENTRAFRIQUE	Mousse	0	-	Poliol suranate catalyseur	100	TALIE
	HUSACA	Savons Hulles			Huile de palme et autres matières lères	50 100	Zaire Hors UDEAC
Métaux(3800)	SEPIA	Mobylettes Bicyclettes	8%	UDEAC	Mobylettes Bicyclettes	100 100	ASIE ASIE
	SITRAM	-	-	-	-	-	-
	COLALU	Articles de ménages Tôles		UDEAC	Aluminium	100	-
Divers(3900)	ICA	Impression	-	-	-	-	-
	ISP	Impression	-	-	-	-	-
	CIOT	Habillement	-	-	-	-	-
	Imprimerie IKRAM	Impression	-	-	-	-	-
	SICETY	Impression diverses	-	-	-	-	-
	BANGUI-BIJOUX	Bijoux en Or et Diamants	-	-	-	Or brut Diamant brut	- -
	MMC	fabrication de Cartouches de chasse	-	-	-	matières lères	100 Hors UDEAC
	ATIB	Production de briques				terre	

Source: DSEE

Tableau n° 20: Evolution des investissements et des impôts entre 1990 et 1994

Rubriques Entreprises	Investissement total					Impôts				
	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994
SOCACIG	2433	2482	2466	2755	5089	832	744	712	610	569
SOGESCA	191	11545	11640	11683	11897	6	8	9	8	20
MOCAF	4290	4357	4489	8061	7885	1711	1243	932	656	191
CENTRAPALM	11241	11090	11139	11326	11326	4	5	5	6	6
SCAD	3498	3701	3886	4208	4571	57	66	57	70	120
IFB	1049	1259	1515	807	1259	39	44	49	34	44
SOCOCA	2609	3109	4010	207	5923	219	181	349	248	672
SEFCA	0	0	960	960	604	0	0	42	42	87
SESAM	0	0	0	0	236	0	22	22	18	478
ENSEMBLE	25311	37543	40105	40007	48790	2868	2313	2175	1692	2187

LISTES DES TABLEAUX

	<i>Pages</i>
Tableau 1 : Les établissements par secteur et selon les branches.....	10
Tableau 2 :Etablissements informels par type de local et selon les branches d'activité.....	10
Tableau 3 : L'emploi par secteur et selon les branches d'activité.....	11
Tableau 4 : Structure de la valeur ajoutée en 1990 de l'industrie manufacturière.....	12
Tableau 5 : Evolution des indicateurs du secteur moderne.....	13
Tableau 6 : Bilan de création d'entreprises, d'emplois et de produits.....	14
Tableau 7 :Taux de disparition et de création entre 1985 et 1994 (en % du nombre d'entreprises présentes en 1985).....	14
Tableau 8 : Indicateur de performance des industries manufacturières en RCA de 1990 à 1993.....	15
Tableau 9 : Principaux produits selon les secteurs.....	18
Tableau 10 : Importations et origines des intrants en 1993 (28 entreprises).....	19
Tableau 11 : Composition de la production et des exportations en 1993.....	20
Tableau 12 :Typologie des branches par rapport à leur positionnement face au commerce extérieur.....	21
Tableau 13 : Indicateurs du noyau d'entreprises de 1990 - 1994.....	23
Tableau 14 : Répartition des entreprises par forme juridique et selon les branches.....	27
Tableau 15 : Matrice des échanges interindustrielles en 1989	22
Tableau 16 : Matrice des échanges des industries manufacturières avec les services en 1989.....	30
Tableau 17 : Industrie_Produits_Agricole en 1989.....	31
Tableau 18 : Présentation de quelques caractéristiques des Entreprises Industrielles par Branches.....	35
Tableau 19 : Présentation de l'importance du commerce extérieur et les partenaires commerciaux des entreprises du secteur manufacturier.....	38
Tableau 20 : Evolution des investissements et des impôts entre 1990 et 994.....	39